Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

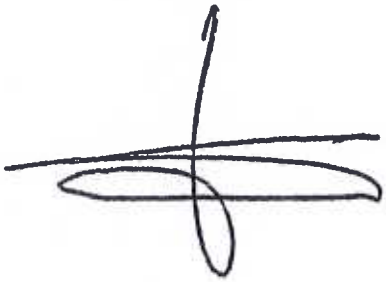
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015 (article 107), le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Vous trouverez en annexe le Rapport d'orientation budgétaire 2026, le Rapport de Développement Durable 2025, ainsi que le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires en date du 11 décembre 2025,

Il vous est proposé :

- *de prendre acte de la présentation du Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, du Rapport de Développement Durable 2025, ainsi que du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2025, tels que joints en annexe ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A l'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Alors que le mur de la dette s'impose comme une priorité pour le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de finances 2026, les mesures proposées peinent à trouver une adhésion au sein du Parlement.

L'agglomération se trouverait impactée par les mesures de restrictions budgétaires pour près de 2,17 M€ si le PLF 2026 est adopté en l'état.

Les principales mesures évoquées sont :

- Le DILICO 2 (*Dispositif de lissage conjoncturel des dépenses*) + 1 092 K€ de dépenses
- Le rabot de 25 % sur les compensations d'exonérations fiscales de foncier bâti et CFE pour les locaux industriels - 338 K€ de recettes
- La minoration de la fraction de TVA - 125 K€ de recettes
- L'écrêtement de l'enveloppe de DGF - 320 K€ de recettes
- L'augmentation des cotisations CNRACL + 255 K€ de dépenses

Bien que l'impact financier soit pénalisant, le budget 2026 conserve un niveau d'épargne brute avoisinant les 9 M€, notamment par les efforts consentis sur les derniers exercices.

Cependant, le véritable enjeu se situe à compter de 2027. Les contraintes imposées aux collectivités risquent de peser durablement sur les dépenses et atténuer la dynamique des recettes fiscales.

L'effet de ciseaux produit peut ainsi dégrader très rapidement notre situation financière et imposer des mesures correctives importantes.

Face à ces éléments budgétaires encore incertains et, dans un contexte économique, politique et international difficile, notre agglomération va une nouvelle fois devoir s'adapter pour tracer sa route au service de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

PLAN

	Page
I. - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	3
II. – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'AGGLOMERATION	5
ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL	5
A. SYNTHESE PROSPECTIVE	
B. PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT	
C. FOCUS SUR 2025	
D. - LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	
D.1. – Les recettes fiscales	
D.2. – L'évolution des dotations	
E. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
E.1. – La politique des ressources humaines	
E.2. – Les charges de fonctionnement	
E.3. – Les reversements (AC, DSC et FNGIR)	
E.4. – Synthèse de l'évolution des recettes communautaires	
ENDETTEMENT DE L'AGGLOMERATION	10
A. - Dette réelle	
B. - Dette garantie	
ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES	12
1. - Le budget annexe Déchets	
2. – Le budget annexe Transports	
3. – Le budget annexe Très Haut Débit	
4. - Le Budget annexe Aéoroport	
5. – Le budget annexe Zones d'Activités	
6. – Le budget annexe Autorisation des Droits des Sols	
7. – Les 3 budgets annexes de l'eau et de l'assainissement	

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Projet Loi de Finances 2026

Principales hypothèses retenues pour l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2026

Prévisions économiques 2023 - 2024	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Indice des prix à la consommation en France	0,20 %	1,60 %	5,20 %	4,90%	1,8 %	1,0 %	1,3 %
PIB en France (en volume)	-8,00 %	6,80 %	2,50 %	1,00 %	1,10 %	0,7 %	1,0 %

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des **valeurs locatives** servant de base aux impositions directes serait revalorisé de l'ordre de 1,0 % (à confirmer) contre 1,7 % en 2025.

Au 1er janvier 2024, on comptait 1254 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM), et 229 communautés d'agglomération regroupant 24,082 millions d'habitants, soit 35 % de la population totale de la France.
Sur les 94 communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants au 1er janvier 2024, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération se classe en 29ème position en termes de population.

Mesures du Projet Loi de Finances (PLF) ayant un impact pour notre agglomération

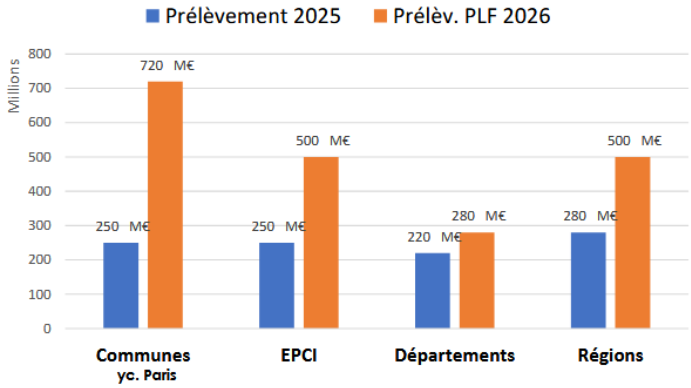
Sources : Présentation du PLF 2026 par Ressources Consultants Finances (séminaire du 6/11/2025) – Brèves de Localtis par la Banque des Territoires – Club finances de la Gazette – Seldon Finances – Cabinet Klopfer

Doublement du DILICO

Impact pour l'agglomération **+ 1 092 K€ de dépenses**

Le DILICO est reconduit, mais cette fois à hauteur de 2 milliards d'euros contre 1 Md en 2025.

Les modalités de répartition des parts entre les collectivités sont toutefois modifiées, ainsi que les seuils d'entrée et les modalités de reversement de ce DILICO 2 pour 2026.
Les communes sont les principales visées, avec un prélèvement qui passerait en 2026 de 250M€ à 720M€.
Les EPCI verraient leur contribution en masse globale doubler (de 250M€ à 500M€)
Les départements seraient appelés à hauteur de 280M (contre 220M€ en 2025).
Les régions à 500M€ contre 280M€ en 2025.



	Prélèvement 2025		Prélèv. PLF 2026		Evol. 2025 - PLF 2026	
	Montants	%		%	Variation	Evol. en %
Communes	250 M€	25%	720 M€	36%	470 M€	188%
EPCI	250 M€	25%	500 M€	25%	250 M€	100%
S/T Bloc communal	500 M€	50%	1 220 M€	61%	720 M€	144%
Départements	220 M€	22%	280 M€	14%	60 M€	27%
Régions	280 M€	28%	500 M€	25%	220 M€	79%
Total	**1 000 M€**	**100%**	**2 000 M€**	**100%**	**1 000 M€**	**100%**

Les seuils de prélèvement sont abaissés pour les communes et les EPCI (de 110% de l'indice moyen en 2025 à 100% en 2026 pour les communes et 80% pour les EPCI), ce qui signifient donc un élargissement du nombre de contributeurs.

Par ailleurs, les modalités de restitution des sommes qui seront prélevées en 2026 sont modifiées, elles seraient lissées désormais sur 5 ans (et non 3) à compter de 2027, et 20% de la somme globale prélevée (et non plus 10%) irait à l'abondement d'un fonds de péréquation par échelon de collectivité.
Enfin, les sommes prélevées en 2026 ne seraient restituées qu'à la condition que la collectivité atteste d'une politique de maitrise de ses charges (de fonctionnement et d'investissement) puisqu'il faudra présenter une croissance des DRF + DRI hors dette N-1/N-2 inférieure à la croissance du PIB N-1/N-2 pour pouvoir prétendre à une restitution totale. A défaut et si la croissance est supérieure à celle du PIB + 1 pt, les sommes seront conservées par l'Etat. Entre deux (PIB et PIB +1pt) une restitution partielle sera opérée fonction de l'écart mesurée de la croissance propre des DRF+DRI.

Le reversement par tiers du DILICO 1 prélevé en 2025, à compter de 2026, est par ailleurs confirmé.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

En 2026, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération deviendrait donc concernée par ce prélèvement suite à l'abaissement programmé de son seuil d'entrée, son indice synthétique étant de 84,4 % pour un seuil de prélèvement à partir de 80 %. La ponction estimée s'élèverait à 1092 K€.

		France	
Potentiel fiscal par habitant (75%)	352 €	474 €	**74,3%**
Revenu par habitant (25%)	20 330 €	17 707 €	**114,8%**
--> Indice synthétique			**84,4%**
seuil de prélèvement 2025			*110%*
seuil de prélèvement 2026			*80%*

***Indice synthétique** = 75 % x (Pot. fiscal/hbt) / (Pot. fiscal moyen national) + 25 % x (Revenu/hbt)/ (Revenu moyen national)*

Recentrage du FCTVA et décalage de versement

Impact pour l'agglomération **-39 K€ de recettes en fonctionnement**

Le PLF2026 prévoit une suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement initialement couvertes (entretien de bâtiments publics et de réseaux, notamment de voirie).

Par ailleurs, il propose un décalage du versement aux communautés de communes et aux agglomérations désormais en N+1 et non plus N, ce qui devrait signifier une année blanche 2026 pour les collectivités concernées en termes de recettes de FCTVA. Cela va avoir un impact sur la gestion de trésorerie de l'ordre de 3,5 /4 millions d'euros pour la communauté d'agglomération.

Rabot de 25% sur les compensations d'exonération fiscales de foncier bâti et CFE pour les locaux industriels

Impact pour l'agglomération **-338 K€ de recettes**

Le PLF2026 revient sur cette compensation, instaurée à la suite de la réforme fiscale de 2021, qui avait abattu de 50% les valeurs locatives des établissements industriels et donc compensées aux collectivités les pertes de recettes afférentes sur le foncier bâti et la CFE. Ces compensations étaient dynamiques, arrimées sur le coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle et une dynamique propre des bases.
Elles ont progressé entre 2021 et 2024 de plus de 22%.
Le PLF esquisse un rabot de 25% sur les compensations à servir en 2026 (en maintenant la dynamique de revalorisation toutefois).
Cela représente un impact fort pour les territoires industriels notamment.

Minoration de la dynamique de TVA

Impact pour l'agglomération **-125 K€ de recettes**

La loi de finances pour 2025 a changé l'année de référence de la TVA nette nationale à partir de laquelle sont calculées les fractions de TVA attribuées aux collectivités (l'année précédente et non plus l'année en cours).
Et le PLF 2026 prévoit un mécanisme de limitation de la croissance de la TVA des collectivités. Sur 2025, la TVA nationale diminuerait de 0,3 % (donnée provisoire) ; aussi, la TVA des collectivités diminuerait dans les mêmes proportions. Pour l'agglomération la baisse serait de 125 K€ (à confirmer).

	2026	2025	2024	2023	2022
Montant prévisionnel BP	**41 326 948**	41 342 000			
Montant actualisé (THP + CVAE)		**41 451 948**	41 341 853	41 374 455	39 547 892
Régularisation N+1			110 095	-362 374	-267 479
Montant définitif au titre de l'année			**41 451 948**	**41 012 081**	**39 280 413**
Evolution N/N-1	-0,30%	0,00%	1,07%	4,41%	6,42%

Ecrêtement de l'enveloppe de DGF

Impact pour l'agglomération **-320 K€ de recettes**

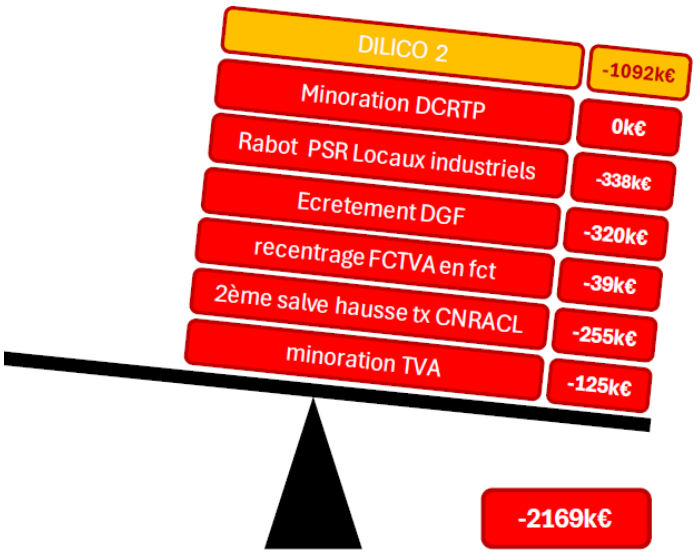
L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stabilisée. Elle est gelée en valeur, sans évolution pour tenir compte de l'inflation, ce qui représente une perte de pouvoir d'achat pour les collectivités.
Si la dotation d'intercommunalité devrait rester stable, la dotation de compensation devrait baisser de l'ordre de 5 %.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Simplification/resserrage des dotations d'Etat à l'investissement
Un fonds d'investissement pour les territoires est créé, dénommé « FIT » recyclant les enveloppes de DETR, DSIL, DPV, mais avec amaigrissement et ciblage renforcé vers les territoires ruraux, ultra-marins et en difficulté urbaine.

Augmentation des cotisations CNRACL Impact pour l'agglomération **+ 255 K€ de dépenses**
La loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 a prévu une hausse de cotisation CNRACL sur quatre ans afin d'atteindre 12 % d'augmentation en 2028. Le taux va augmenter progressivement : 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.
Cette augmentation annuelle de 3 points vise à réduire le déficit de la CNRACL.

L'impact global « possible » sur le budget principal si toutes les mesures sont votées représente près de 2,17 M€ de dégradation de l'épargne brute de l'agglomération.



RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2025

Population DGF	***203 870***
Population INSEE	***180 111***
Nombre de communes	***34***
Superficie	***807,4 km²***
Budget global consolidé	***399 M€***
Dépenses d'équipement consolidées	***108 M€***
Dette consolidée en capital au 01/01/2025	***96 M€***
Nombre d'emplois permanents	***579***
Nombre d'élus	***88***



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

II. - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'AGGLOMERATION

ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

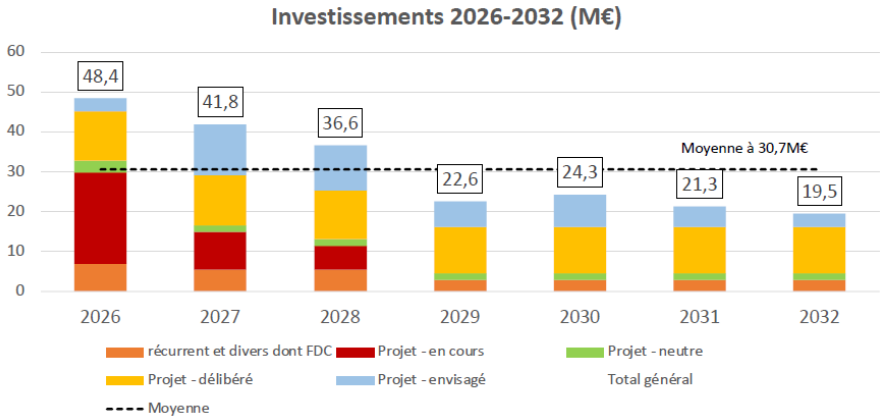
Les mesures du PLF 2026 tels que proposées par le gouvernement sont intégrées dans le projet de budget de la communauté d'agglomération. Cependant, si ces mesures sont adoptées intégralement, les effets seraient néfastes sur les prochains exercices.

A. - SYNTHESE PROSPECTIVE

Evaluation fin 2025 (selon le Cabinet KLOPFER)

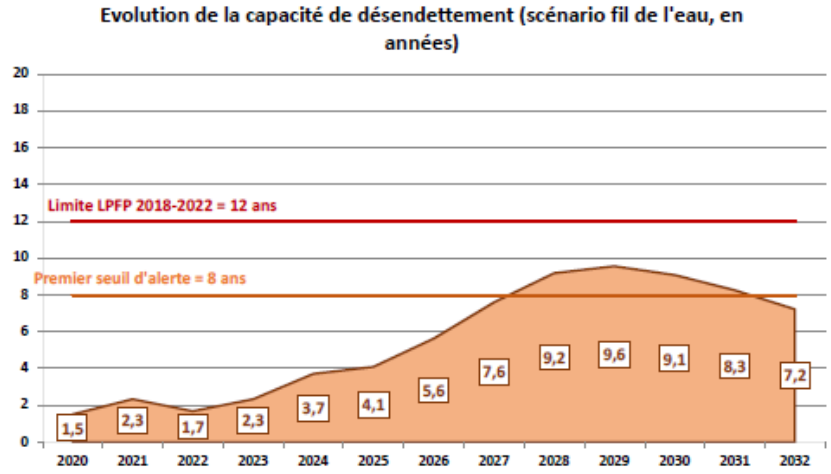
Les investissements 2026-2032 tels que le prévoit la PPI actuelle, représente une enveloppe moyenne de 30,7 M€ sur la période.

Le scénario fil de l'eau (**hors mesures PLF 2026**) permettrait de financer ces investissements sans difficulté particulière.



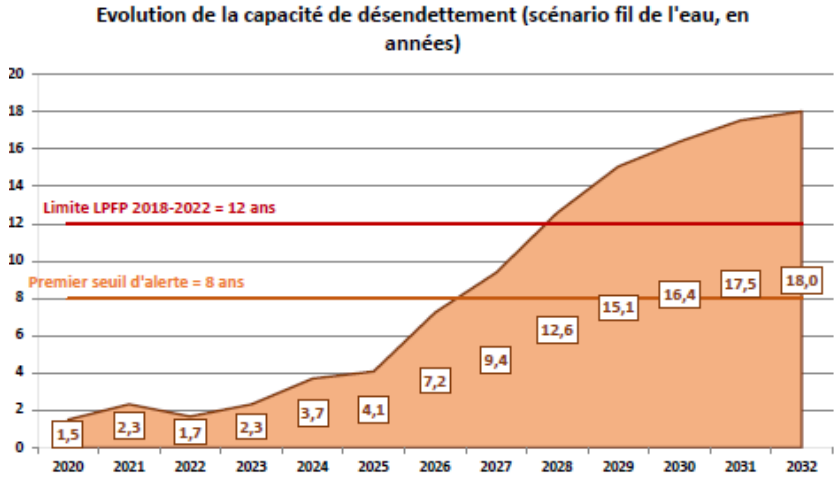
La réalisation des investissements 2024-2028 entraine une dégradation temporaire de la capacité de désendettement, avec un pic à 9,6 ans en 2029, avant de fléchir autour de 7,2 ans en 2032.

Cela signifie aussi que la capacité d'investissements « nouveaux » serait assez limitée sur la période 2029 - 2032.



Le scénario fil de l'eau (**avec les mesures PLF 2026**) dégrade dès 2026 la capacité d'épargne de la collectivité et très brutalement la capacité de désendettement.

Dès 2027, le premier seuil d'alerte sur la capacité de désendettement est atteint (> 8 ans), qui nécessiterait des mesures correctives passant par un effort d'épargne conséquent évalué autour de 3 M€ par an.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

B. – PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Le plan pluri annuel d'investissements présenté couvre la période 2026 à 2032.

Il est organisé en politique publique en distinguant 3 rubriques :

- les dépenses récurrentes
- les fonds de concours
- les opérations en projet
  - ⇨ et pour les projets, 4 distinctions :
    - projets en cours (marchés et travaux en cours)
    - projets délibérés (décisions politiques effectives)
    - projets envisagés (pas de validation politique formelle)
    - projets neutres (sans incidence budgétaire – recettes équivalentes)

Le Plan pluriannuel d'investissements du budget principal

➢ PPI établit fin 2025

	Politique publique	DEP 2026	DEP 2027	DEP 2028	DEP 2029	DEP 2030	DEP 2031	DEP 2032	DEP 2026 - 2032
Récurrent		4 737 120	3 037 000	3 037 000	3 037 000	3 037 000	3 037 000	3 037 000	22 959 120
Fonds de concours - particuliers	Mobilités du territoire	30 000	30 000	30 000					90 000
	Tourisme	25 000	25 000	25 000					75 000
Fonds de concours - particuliers		55 000	55 000	55 000					165 000
Fonds de concours - communes	Aménagements Foncier et urbanisme	750 000	1 000 000	1 000 000					2 750 000
	Développement du territoire	1 500 000	1 500 000	1 500 000					4 500 000
Fonds de concours - communes		2 250 000	2 500 000	2 500 000					7 250 000
Projet - neutre	Environnement	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	6 300 000
	Logement et habitat	2 000 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	6 200 000
Projet - neutre		2 900 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	12 500 000
Projet - en cours	Aménagements Foncier et urbanisme	290 000							290 000
	Culture	930 000	400 000						1 330 000
	Développement du territoire	3 520 000	100 000	100 000					3 720 000
	Economie et enseignement supérieur	9 590 000	3 700 000	1 000 000					14 290 000
	Environnement	131 000	1 000 000	1 300 000					2 431 000
	Mobilités du territoire	6 808 000	665 000	565 000					8 038 000
	Sport	400 000	2 000 000	3 000 000					5 400 000
	Système d'information et aménagement numérique	1 197 000	1 500 000						2 697 000
Projet - en cours		22 866 000	9 365 000	5 965 000					38 196 000
Projet - délibéré	Environnement	4 360 000	4 420 000	3 910 000	3 410 000	3 410 000	3 410 000	3 410 000	26 330 000
	Logement et habitat	5 237 900	5 680 000	5 680 000	5 680 000	5 680 000	5 680 000	5 680 000	39 317 900
	Mobilités du territoire	60 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	1 080 000
	Politique de l'eau	2 803 000	2 426 000	2 426 000	2 426 000	2 426 000	2 426 000	2 426 000	17 359 000
Projet - délibéré		12 460 900	12 696 000	12 186 000	11 686 000	11 686 000	11 686 000	11 686 000	84 086 900
Projet - envisagé	Aménagements Foncier et urbanisme	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	10 500 000
	Culture	650 000	300 000						950 000
	Développement du territoire	100 000	2 500 000	2 500 000	650 000	2 500 000	2 500 000	650 000	11 400 000
	Economie et enseignement supérieur	110 000	3 010 000	110 000	1 110 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	7 340 000
	Environnement	77 500							77 500
	Logement et habitat	0	25 000	25 000					50 000
	Mobilités du territoire		2 000 000	5 000 000	3 000 000	3 000 000			13 000 000
	Solidarités	400 000							400 000
	Sport	340 000	3 250 000	2 100 000					5 690 000
Projet - envisagé		3 177 500	12 585 000	11 235 000	6 260 000	8 000 000	5 000 000	3 150 000	49 407 500
Total général		48 446 520	41 838 000	36 578 000	22 583 000	24 323 000	21 323 000	19 473 000	214 564 520

➢ PPI établie fin 2025

La PPI sera actualisée au moment du budget primitif 2026.
Sur l'exercice 2025, 41,5 M€ d'investissement devraient être réalisés.
La projection sur 2026 porte sur une inscription de 48,4 M€ avec un niveau de réalisation à 36 M€.

Si l'enveloppe de 180 M€ d'investissement évoquée sur la période 2024 à 2028 devrait pouvoir se réaliser, un recalage de la PPI risque de s'imposer dès 2027 au regard des contraintes financières et de la moindre dynamique des recettes fiscales.

Le vote partiel ou intégral des mesures du PLF 2026 sera déterminant pour la projection des investissements.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

LES CHIFFRES CLES DU PROJET DE BUDGET

Montant des investissements	48 M€
Epargne brute	9,1 M€
Encours de dette au 31/12/2026	61,8 M€
Capacité de désendettement au 31/12/2026	7,2 ans

Principaux investissements 2026 – Budget Principal

- *Investissements récurrents* *4 737 000 €*
- *Fonds de concours* *2 305 000 €*

Projets en cours et délibérés

- *Révision des documents de planification (SCOT- PCAET – PLH – PDM)* *290 000 €*
- *Travaux de rénovation énergétique Centre de Secours de Vannes* *2 520 000 €*
- *Construction du Campus data-science et Cybersécurité* *6 040 000 €*
- *Renouvellement des ZAE de Kermelin et de Kerniol* *3 300 000 €*
- *Pôle d'échange multimodal* *4 000 000 €*
- *Aménagements cyclables 2024 -2026* *1 990 000 €*
- *Acquisition vélos pour location longue durée* *500 000 €*
- *Travaux d'aménagement médiathèque et toiture Hermine* *930 000 €*
- *Travaux gestion milieux aquatiques* *2 000 000 €*
- *Remboursement et travaux branchement eaux pluviales* *2 803 000 €*
- *PLH – locatif social – habitat privé – habitat innovant et insulaire* *4 258 000 €*
- *Organisme Foncier Solidaire* *480 000 €*
- *Titres Participatifs Habitat* *500 000 €*
- *Travaux de réaménagement deL'Echonova* *650 000 €*
- *Opportunités foncières* *1 500 000 €*
- *Participation Megalis BTHD* *1 197 000 €*

Projets neutres *(montants équivalents en recettes)*

- *Fonds chaleur* *900 000 €*
- *Aide à la pierre* *2 000 000 €*

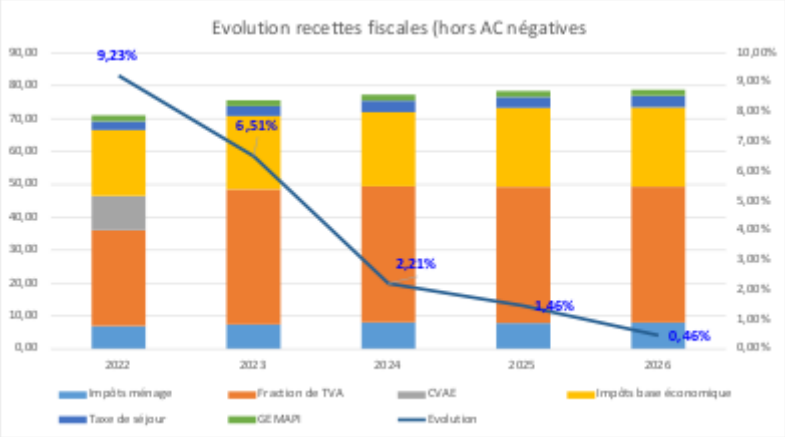
Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

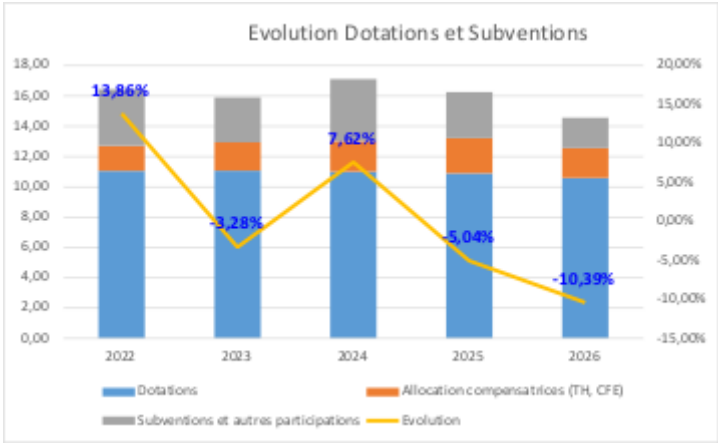
D. – LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

D.1.- Les recettes fiscales

Si l'année 2025 devrait se clore avec une croissance de + 1,5 % en recettes fiscales, l'exercice 2026 s'annonce plus contraint avec une progression prévisionnelle de seulement + 0,5 %, essentiellement due à l'écrêtement des recettes de fraction de TVA (52 % du panier de ressources), et à la baisse des compensations d'exonération fiscales de foncier bâti et CFE pour les locaux industriels. La bonne tenue de la CFE atténue cette terne évolution.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (prévisionnel)	BP 2026	Evol. BP 2026 / CA 2025 €	%
CFE	13 487 719	15 047 414	15 194 794	16 430 652	16 924 000	493 348	3,0%
CVAE	10 458 263					0	
TASCOM	3 706 600	4 237 937	4 209 000	3 997 913	4 038 000	40 087	1,0%
IFER	799 974	859 564	896 525	935 585	955 000	19 415	2,1%
Autres contributions directes	321 218	221 560	224 696	315 836	225 000	-90 836	-28,8%
Allocation comp. - CFE	1 647 258	1 867 890	2 015 811	2 315 676	1 975 000	-340 676	-14,7%
Fraction de TVA substitution CVAE		11 490 681	11 466 850	11 482 212	11 450 000	-32 212	-0,3%
Attribution de compensation négative	341 539	258 307	248 975	249 000	249 000	0	0,0%
Total fiscalité " Economique"	**30 762 571**	**33 983 353**	**34 256 651**	**35 726 874**	**35 816 000**	89 126	0,2%
TH + TFNB	6 992 325	7 451 692	7 887 834	7 873 146	8 030 000	156 854	2,0%
Fraction de TVA substitution TH	29 089 629	29 616 295	29 875 003	29 955 226	29 870 000	-85 226	-0,3%
Total fiscalité "Ménages"	**36 081 954**	**37 067 987**	**37 762 837**	**37 828 372**	**37 900 000**	71 628	0,2%
Taxe de séjour	**2 677 707**	**3 012 235**	**3 495 065**	**3 300 000**	**3 500 000**	200 000	6,1%
Taxe GEMAPI	**1 803 092**	**1 800 615**	**1 802 267**	**1 800 000**	**1 800 000**	0	0,0%
TOTAL FISCALITE	**71 325 324**	**75 864 190**	**77 316 820**	**78 655 246**	**79 016 000**	**360 754**	**0,5%**





D.2. – L'évolution des dotations

Après une baisse de 4,15% entre 2020 et 2021, compte tenu de la réforme de la dotation d'intercommunalité 2019, cette dotation progresse depuis 2022, confortée par un CIF désormais supérieur à 35 % (seuil pour le maintien de la dotation) et la dynamique de population.
Cependant, la dotation de compensation continuerait de baisser de – 5 %.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Evol. BP 2026/CA 2025 €	%
Dotation d'intercommunalité	4 280 772	4 323 854	4 369 722	4 510 117	4 735 000	224 883 €	5,0%
Dotation de compensation	6 789 442	6 750 024	6 638 321	6 397 267	6 077 000	-320 267 €	-5,0%
TOTAL DOTATIONS	**11 070 214**	**11 073 878**	**11 008 043**	**10 907 384**	**10 812 000**	**-95 384 €**	**-0,87%**

Nota : *CIF (coefficient d'intégration fiscale) 2025 de GMVA 0,383286 - CIF 2025 moyen de la catégorie 0,398881*

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

E. – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Toutes les politiques publiques à l'agglomération participent à l'effort budgétaire pour contenir les charges de fonctionnement. Si celles-ci progressent de 2 % au global, près de 1,24 M€ sont imputables aux mesures gouvernementales. En faisant abstraction, la progression de dépenses ne serait que de 0,6 %.

E.1. – La politique des ressources humaines

Les contraintes budgétaires que l'agglomération s'est imposée en début d'année ont permis de contenir l'évolution de la masse salariale sur l'exercice 2025. Les charges de personnel devraient évoluer autour de + 4 % avec notamment l'impact de la hausse programmée de la CNRACL (+ 225 K€). Le GVT (glissement vieillesse technicité) et les nouveaux postes devraient représenter une enveloppe de l'ordre de 500 K€.

E.2. – Les charges de fonctionnement

Si le cadrage budgétaire contient la dépense, plusieurs postes budgétaires connaissent des évolutions subies comme les fluides (+ 285 K€), les assurances (+ 60 K€ en 2 ans), le carburant (+25 K€) ou encore l'entretien/maintenance/nettoyage des bâtiments (+ 52 K€).
La contribution aux budgets annexes devrait augmenter de près de à 547K€ notamment par l'évolution de l'offre de transport sur le territoire.
De même, la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours devrait représenter près de 6,163 M€ (+ 1,6 %).
A contrario, des baisses sont à mentionner comme les frais financiers (-130 k€ ; effet livret A en autre), l'enveloppe des provisions (- 615 K€), l'enveloppe des subventions (-135 K€) et la baisse de la DSC pour la 3ème année (-500 K€).

E.3. – Les reversements (FNGIR, AC et DSC)

FNGIR : Le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources** issu de la réforme fiscale de 2010 est un montant figé qui représente **14,008 M€.**

AC : Les **attributions de compensations** évoluent lors de transferts de compétences.

La dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a eu lieu le 14 novembre 2025 pour actualiser les éléments financiers du transfert effectif de la gestion des eaux pluviales urbaines.

DSC : Dans le cadre de l'élaboration de son Budget Primitif 2024 et de sa Programmation Pluriannuelle des Investissements, le Conseil Communautaire a choisi de diminuer l'enveloppe de DSC, afin de conserver les capacités d'investissement indispensables au déploiement des projets stratégiques du territoire.

Cette diminution est de 500 000 € chaque année, pour les exercices 2024 à 2026, donnant en conséquence les enveloppes suivantes :

DSC 2024 = 6 171 000 € DSC 2025 = 5 671 000 € DSC 2026 = 5 171 000 €

Les montants répartis entre commune se fait annuellement par la mise à jour des données de chaque commune, dans le respect de la pondération des critères prévue par la délibération du 3 février 2022, à savoir :

- Logement social : 36,0 %
- Revenu par Habitant : 34,0 %
- Longueur de voirie : 19,4 %
- Potentiel financier : 10,0 %
- Insularité : 0,6 %

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Le système de garantie, institué par la délibération du 3 février 2022, et limitant la baisse de DSC pour une commune à 5% de sa DSC (n-1) est abrogé, car incompatible avec la baisse de l'enveloppe globale de DSC.

Concernant l'enveloppe relative aux dispositions spécifiques du contrat de ville, rendue obligatoire par l'article L.5211-28.-4 III CGCT, elle conserve un montant figé de 756 822 €.

Au global, l'enveloppe DSC s'est élevée à 5 671 000 € + 756 822 €, soit 6 427 822 € pour 2025. Pour 2026, l'enveloppe sera de 5 171 000 € + 756 822 €, soit **5 927 822 €.**

Synthèse de l'évolution des reversements communautaires au profit des communes

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Attribution de compensation - fonctionnement (AC)	16 739 280	16 739 280	17 190 765	17 190 765	17 190 765	17 226 872
Dotation de Solidarité Communautaire	7 778 927	7 427 822	7 427 822	6 927 822	6 427 822	5 927 822
Reversements communautaires (AC + DSC)	**24 518 207**	**24 167 102**	**24 618 587**	**24 118 587**	**23 618 587**	**23 154 694**

Attributon de compensation - investissement (AC	2 278 052 €	2 750 094 €	2 735 644 €	2 735 644 €	2 735 644 €	3 131 448 €

ENDETTEMENT DE L'AGGLOMERATION

A. – DETTE REELLE

La dette consolidée de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'élèvera à **94 ,234 M€** au 01er janvier 2026 (avec la consultation fin 2025 de 6,5 M€) contre **96,191 M€** au 01er janvier 2025. La dette issue du transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020, représente près de 45 % de la dette en capital.

Afin de bien comprendre la situation de l'agglomération, il faut donc distinguer cette dette, transférée depuis les anciennes maîtrises d'ouvrage, et équilibrée par les ressources propres des budgets annexes, de la dette du budget principal et des autres budgets annexes.

Pour le budget principal et les autres budgets annexes, le capital de dette est de 50,557 M€, soit l'équivalent de 281 € par habitant contre une moyenne 2022 pour les agglomérations de 380 € par habitant.

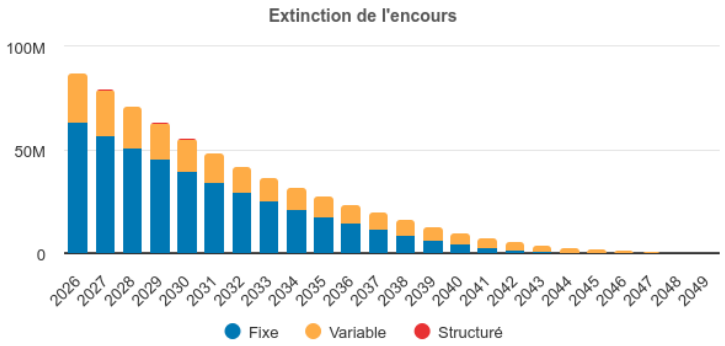
Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de l'ordre de 4,2 fin 2025 (pour le budget principal avant reprise des résultats), très loin de la moyenne pour les agglomérations de même strate.

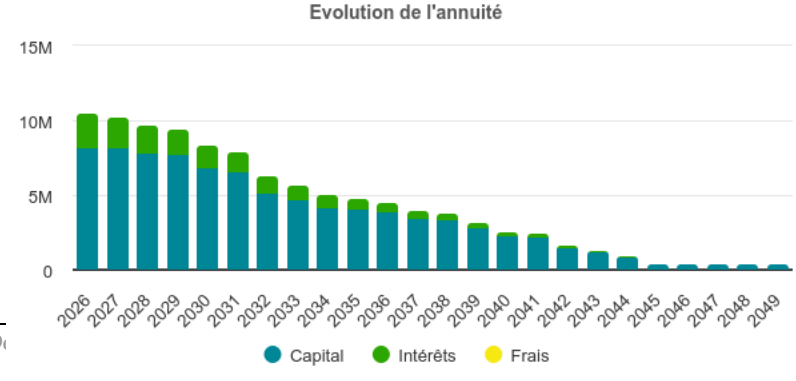
La dette est composée à 72,4 % de taux fixe, de 27,4 % de taux variable, et de 0,2 % de taux structurés. Elle est classée A (c'est-à-dire le risque le moins élevé) pour 99,80 % dans la classification de la **Charte Gissler**.

Etat de la dette en capital au 01er janvier 2026 (sans les nouveaux prêts 2025)

Budget Principal	45,44 %	39 867 633 €
BA Assainissement	29,89 %	26 223 041 €
BA Eau Potable	15,33 %	13 454 945 €
BA Transports	7,86 %	6 897 917 €
BA Déchets	1,05 %	970 067 €
Autres	0,37 %	321 341 €
Total encours	100%	**87 734 944 €**

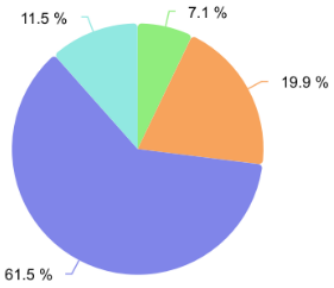
A noter q'une consultation de prêts est en cours sur novembre/décembre 2025 portant sur 2,5 M€ pour le budget principal et 4 M€ sur le BA Assainissement





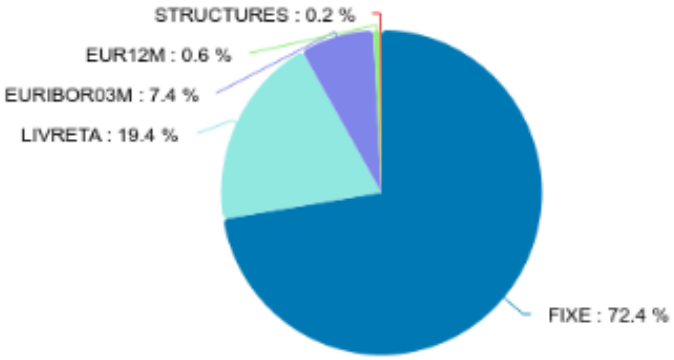
Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Répartition de la dette par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	6 247 332,23
5 - 10 ans	17 418 720,37
10 - 20 ans	53 960 298,66
20 - 30 ans	10 108 593,12
TOTAL	87 734 944,38

Composition de la dette au 1er janvier 2026



Perspective d'évolution de taux pour la campagne d'emprunts 2025



Perspective Décembre 2025

INDEX

	Histo -6M	Dernier	Fwd +6M
EURIBOR03M	2,142	2,023	2,269
EURIBOR12M	2,045	2,199	2,160
LIVRETA	2,400	1,700	1,600

Perspective Décembre 2024

INDEX

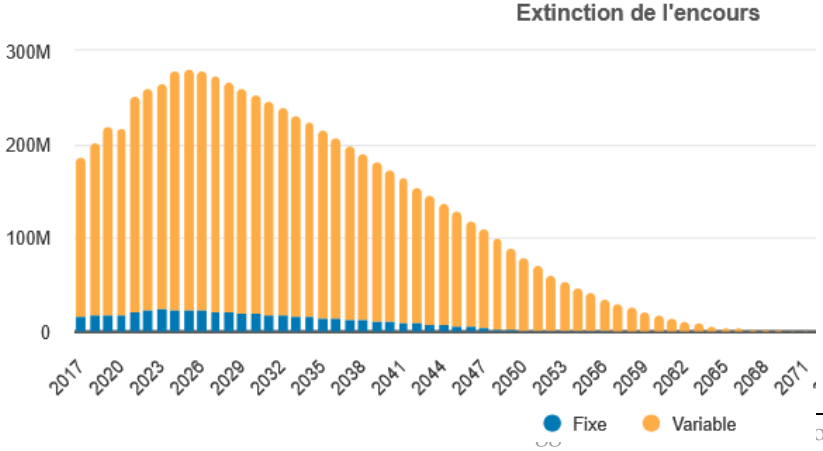
	Histo -6M	Dernier	Fwd +6M
EURIBOR03M	3,822	3,004	2,038
EURIBOR12M	3,673	2,432	2,125
LIVRETA	3,000	3,000	2,000

Perspective Décembre 2023

INDEX

	Histo -6M	Dernier	Fwd +6M
EURIBOR03M	3,358	4,002	3,984
EURIBOR12M	3,805	4,040	3,549
LIVRETA	3,000	3,000	3,000

B. – DETTE GARANTIE



Depuis le 1er janvier 2018, le dispositif de garanties d'emprunts s'applique sur les 34 communes. Au 01/01/2026, **l'encours global en garantie** s'élèvera à **279,81 M€** contre 259,78 M€ au 01/01/2025.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES

1. - Le budget annexe Déchets

Le produit attendu de TEOM pour 2025 est de 35,856 M € contre 34,922 en 2024. Les prévisions 2026 tablent sur une évolution des bases de l'ordre de 3 ~~2,7~~ % qui permettrait d'envisager un produit de **36,930 M€.**

A noter que la convergence des taux est effective depuis 2024 avec un taux unique à 11,82 %.

En parallèle, la contribution au SYSEM est passée de 11,5 M€ en 2021 à 14,9 M€ en 2022, à 18 M€ en 2023 et à 18,9 M€ en 2024. Pour 2025, cette contribution est stabilisée et devrait légèrement diminuer en 2026.

Orientation 2026

- 1er trimestre 2026 : finalisation du déploiement des outils pour permettre le tri à la source des bio déchets (composteurs individuels, composteurs collectifs, point d'apport)
- 1er semestre 2026 : Actualisation des besoins humains et matériels pour gestion complète des biodéchets
- Poursuite de l'extension du service de collecte des cartons, des DIB et des bio déchets pour améliorer le tri et diminuer la production des Ordures ménagères pour les professionnels
- Mise en place de la Redevance Spéciale pour les gros producteurs en Apport Volontaire (+de 3000L/hebdo)
- Accompagnement des communes pour le déploiement du tri sur l'espace public (mise en place de corbeilles bi flux à la place des corbeilles mono flux actuelles)
- Accompagnement des communes dans la lutte contre les dépôts sauvages et pour l'amélioration de la propreté de l'espace public
- Mise en place des contrôles d'accès sur les déchèteries de la Presqu'ile
- Dimensionnement des tournées et ajustement des moyens humains et matériels pour le passage en C0,5 pour les OMR courant 2027
- Préparation des docs et communication auprès des usagers pour le passage en C0,5 en 2027
- Communication et actions auprès des professionnels et des résidences (syndics et entreprises de nettoyage) pour anticiper les impacts du C0,5 en 2027.
- Echange de l'ensemble des enterrés de Ménimur pour cause de vétusté.
- Evolution de la flotte de Véhicules (achat de véhicules de collecte électrique et matériel polyvalent BOM/grues)
- Travaux d'extension du CED de Theix
- Etude et validation des esquisses de la future déchèterie d'Elven

Principaux projets d'investissement 2026 avec un premier cadrage à 8 150 000 €

- Renouvellement du parc de véhicules de collecte	2 500 000 €
- Acquisition véhicules utilitaires	100 000 €
- Renouvellement parc points d'apport volontaires (PAV)	590 000 €
- Renouvellement parc enterrés et semi-enterrés	1 500 000 €
- Acquisitions de composteurs/caissons/corbeilles et poubelles hors foyer	270 000 €
- Pose de 50 conteneurs et reprise des abords	190 000 €
- Etudes et travaux sur les déchèteries	700 000 €
- Travaux de ré/aménagement sur les CED de Theix et Sarzeau	2 113 000 €

L'encours de la dette de ce budget sera de 970 000 € au 1er janvier 2026**.**

2. - Le budget annexe Transports

Le versement mobilité (VM)
Le périmètre du VM couvre l'ensemble du territoire communautaire. Le taux de cotisation du VM est de 1,20 % depuis 2020.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Les recettes de VM sont un peu moins dynamiques depuis 2024. Elles devraient s'établir à près de 19,5 M€ en 2025, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2024. Les projections sur 2026 tablent sur une évolution de 3,1 % soit un produit de VM estimé autour de 20,1 M€.
La contribution d'équilibre 2026 issue du budget principal est estimée à 4,1 M€ contre 3,3 M€ en 2025.

Orientations 2026
En 2026, les prévisions de dépenses de fonctionnement augmentent de 6% soit 1 630 400 €HT par rapport à 2025. Malgré une gestion optimisée ayant conduit à réduire les charges des services de transports urbains, périurbains et scolaires, grâce aux nouveaux contrats de transports en vigueur depuis janvier 2024, cette augmentation résulte principalement :

- des révisions de prix des contrats de concession et marchés publics (+5,83% sur la CSP en 2024) ;
- de l'augmentation de la participation de l'agglomération aux nouveaux contrats conclus par la Région Bretagne en septembre 2025 pour 7 lignes mutualisées BreizhGo ;
- de la passation de nouveaux marchés d'exploitation de la ligne n°30 (île d'Arz) depuis 2024 et de la ligne°24 (presqu'île de Rhuys) en septembre 2025 ;
- d'évolutions d'offres du réseau Kicéo mises en œuvre à titre expérimental à partir de septembre 2024, telles que des extensions des lignes du dimanche, ligne n°20 jusqu'à Trédion, ligne n°22 jusqu'à Sarzeau, une nouvelle ligne n°27, de nouveaux terminus sur des lignes n°4 et 7.
- de potentielles évolutions complémentaires du réseau, à partir de septembre 2026, en fonction des besoins des usagers et des projets de communes.

Investissements 2026
La période actuelle s'inscrit aussi dans une phase de transition énergétique où coexistent plusieurs modes d'énergie. Pour 2026 des investissements de l'ordre de 6,1 M€ sont prévus avec principalement :

- Acquisition de quatre nouveaux bus électriques 2 490 000 €
- Site de Dépôt bus de Kerniol : travaux infra pour bus électrique et local remisage bus électrique endommagé 1 000 000 €
- Aménagement voie bus Cousteau Séné 500 000 €
- Aménagement site Kerniol (mise aux normes ICPE station lavage et de carburant) 1 750 000 €
- Etudes MOE réhabilitation énergétique bât. Kerniol 170 000 €
- Matériel billettique, radio, abris socolaire et SAEIV 140 000 €

L'encours de la dette de ce budget sera de 6,898 M€ au 1er janvier 2026

3 - Le budget annexe Très Haut Débit

Le développement de la fibre sur notre territoire demeure un enjeu important. L'agglomération poursuit ses participations auprès de partenaires comme REV@ et Mégalis BTHD. Une assistance à maitrise d'ouvrage accompagne l'agglomération sur le développement de la fibre dont l'essentiel des investissements sont désormais portés sur le budget principal via des subventions d'équipement.

Le budget THD nécessite une contribution d'équilibre du budget principal qui devrait être de 323 000 €, sensiblement équivalente à celle de 2025.

L'encours de la dette de ce budget sera de 43 000 € au 1er janvier 2026.

4. - Le budget annexe Aéroport

La concession de l'aéroport a fait l'objet d'un renouvellement en 2021. Le montant 2025 à verser devrait s'élever à 367 000 € en légère diminution par rapport aux précédents exercices.

La subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 259 000 €.

Pas d'encours de dette sur ce budget, tous les emprunts ayant été remboursés en 2021.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

5. - Le budget annexe Zones d'Activités

Des acquisitions foncières sont prévues pour 1,331 M€ en densification dans les ZAE.

Des études et travaux sont prévus en 2026 sur plusieurs zones (Lescoet, Nautiparc, Gohélis et Poteau Nord) pour un montant de 1,405 M€.

Les cessions foncières sont estimées à 1,96 M€ pour 2026.

Pas d'encours de dette sur ce budget, tous les emprunts ayant été remboursés en 2022. Il subsiste un emprunt revolving initialement de 10 M€ depuis 2021 sans tirage à ce jour (possibilité de tirage de 5 M€ sur 2026).

6. - Le budget annexe Autorisation des Droits des Sols

A partir de l'exercice 2026, ce budget de fonctionnement va comptabiliser l'ensemble des flux budgétaires des prestations des actes d'urbanisme exercées par le service autorisation des droits des sols de la communauté d'agglomération pour :

- La facturation aux deux intercommunalités voisines (Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté
- La facturation aux communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- Le remboursement par la ville de Vannes des agents d'accueil ADS

Ce budget va représenter près de 1,7 M€ en fonctionnement

7. - Les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

La **compétence Eau potable** représente globalement un budget prévisionnel de 26 M€ en fonctionnement et de 16 M€ en investissement.

Principaux investissements en eau sur 2026 avec un premier cadrage à 12 630 000 €

- Travaux de réseaux	10 000 000 €
- Travaux usines d'eau	1 400 000 €
- Autres dépenses d'équipement	976 000 €
- Frais d'études	250 000 €

La **compétence Assainissement Collectif** représente globalement un budget prévisionnel de 31 M€ en fonctionnement et de 36 M€ en investissement.

Principaux investissements en assainissement sur 2026 avec un premier cadrage à 22 670 000 €

- Etudes, maitrise d'œuvre et logiciel	985 000 €
- Travaux de réseau (extension/réhabilitation)	16 500 000 €
- Travaux sur les Stations	5 000 000 €

Depuis 2025, la mise en place des Remboursements Anticipés Provisoire (RAT), dispositif de placement de trésorerie prévu par certains contrats bancaires, oblige l'inscription en dépense et recette de somme importante qui gonfle le budget à hauteur de 3,4 M€.

Les dépenses relatives à **l'assainissement non collectif** sont plus modestes avec un budget de fonctionnement prévisionnel de 310 k€.

L'encours de la dette sur le secteur eau et assainissement est particulièrement important (près de 39,7 M€), mais en corrélation avec les capacités budgétaires de ces budgets.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Rapport 2025
sur la situation en matière de développement durable

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération



golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Sommaire

Sommaire ____ *2*

Introduction ____ *3*

I - Les actions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable ____ *3*

I.1 Les actions et politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui répondent aux finalités du développement durable ____ *3*

I.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions et des politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard d'une démarche de développement durable ____ *48*

II - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exemplaire et responsable ____ *52*

II.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ____ *52*

II.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ____ *67*

Conclusion ____ *69*

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Introduction

L'article 255 de la loi Grenelle II du 12 Juillet 2010 impose aux collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 Juin 2011 précise le contenu attendu de ce nouveau document. Le présent rapport suit la trame proposée par l'Etat.

L'ensemble de l'action de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en matière de développement durable s'inscrit en référence aux documents stratégiques de planification tels que les SCOT, PDU, PLH et PCAET, qui chacun déclinent dans leur thématique l'ambition générale d'un projet de territoire.

I - Les actions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable

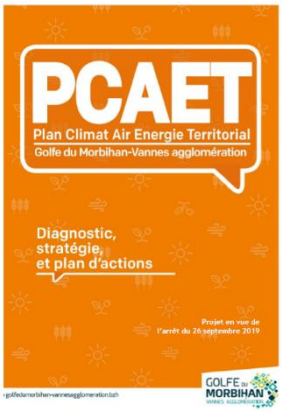
I.1 Les actions et politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui répondent aux finalités du développement durable

Le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » du Ministère définit le développement durable selon cinq finalités dont Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est inspirée pour définir sa politique. Chacun de ces thèmes est une sous partie à cette première partie du rapport.

Les actions recensées dans cette partie ont vocation à donner une idée de l'ampleur des responsabilités de la collectivité et de ses engagements, et font référence à de nombreux documents stratégiques adoptés ces dernières années *(Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial, Stratégie de développement culturel, stratégie touristique…)*.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

I.1.a - Bilan des actions et politiques en matière de lutte contre le changement climatique



La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 a prescrit à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser **un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Avec le PCAET, la LTECV place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie, en les nommant « **coordinatrices de la transition énergétique** » pour leur territoire.

Le PCAET est un document de planification territoriale, dont la finalité est à la fois stratégique et opérationnelle. Il doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; l'adaptation du territoire au changement climatique ; la sobriété énergétique ; la qualité de l'air ; le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET 2020-2025 a été approuvé au Conseil communautaire le 13 février 2020 avec un programme de 47 actions. L'année 2025 aura vu tout particulièrement la mise en œuvre des actions suivantes :

L'agglomération s'inscrit dans la démarche Territoire Engagée Transition Ecologique et poursuit le travail engagé dans le cadre du label « Climat Air Energie » : ou comment piloter dans une logique d'amélioration continue sa politique énergie-climat (Action n°44 du PCAET)

L'agglomération s'est engagé dans le programme TERRITOIRE ENGAGÉ EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE. Il est composé du label CLIMAT AIR-ÉNERGIE (anciennement Cit'ergie) et du label ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Ce label est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Le processus de labellisation constitue un atout pour les collectivités qui s'engagent dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Un état des lieux réalisé en 2020 avec le conseiller Cit'ergie mandaté par l'agglomération et la labellisation a été obtenue en 2021.

Comme en 2022, en 2023 et en 2024, l'état d'avancement des actions programmées pour l'année en cours (2025) et l'élaboration de la feuille de route 2026 ont fait l'objet d'une présentation et d'une discussion en COPIL en novembre 2025. Le COPIL Territoire Engagé Transition Ecologique a réuni les vice-présidents de l'agglomération, et les échanges doivent ainsi permettre d'avancer vers l'écriture d'une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique (2026) et une grille d'analyse des projets de la collectivité pour inciter à la prise en compte de critères environnementaux.

L'agglomération et ses communes mobilisées pour la mise en œuvre du Plan climat (Action n°46 du PCAET)

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'agglomération a proposé aux communes des conventions d'engagement devant permettre de les mobiliser vers l'atteinte collective des objectifs fixés en matière de climat, de la qualité de l'air et de l'énergie.
Le Vice-Président en charge du climat a donc rencontré, depuis 2020, les 34 communes du territoire afin de partager les objectifs fixés et de lister les actions et les projets portés par les communes qui concourent aux transitions écologiques du territoire – dont 9 communes rencontrées en 2025.

Cette convention d'engagement permet aux communes :
- D'échanger entre élus et avec les services pour identifier des actions Climat Air Energie déjà engagées ou à engager par la commune

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- D'échanger au sein des instances communales
- D'engager les projets
- De communiquer sur une ou plusieurs actions phares.

Pour rappel, 11 conventions ont été signées en 2022. Les conventions d'engagement sont validées en conseil municipal et signées entre l'agglomération et la commune pour une durée de 3 ans. Le PCAET est valable jusqu'en février 2026. Les actions engagées dans les conventions allant au-delà du PCAET devront permettre, de la même marnière, de contribuer aux objectifs du SCOT-AEC.

« GMVA Energie positive » : l'outil juridique et financier de l'agglomération pour investir dans la production d'énergies renouvelables (Action n°41 du PCAET)

Le conseil communautaire du 19 décembre 2019 a arrêté sa stratégie en matière énergétique et a, notamment, décidé la création d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) « holding » avec la société d'économie mixte « 56 Energies » afin d'investir conjointement sur les projets d'énergies renouvelables majeurs du territoire. Cette SAS porte la dénomination « GMVA Energie positive ».
Cet outil est rentré au capital de la société de projet du parc éolien situé sur Locqueltas et Plaudren. Il est également l'outil qui porte 2 projets d'ombrières photovoltaïques en 2025 (Echonova, Bilaire). Il porte également un projet de centrale solaire au sol sur une ancienne décharge à Locmaria-Grand-Champ (phase étude en 2025).
La SAS a également signé une convention de partenariat avec la SCIC Décarbonez afin de permettre aux collectifs citoyens – animés par la SCIC – de participer aux financements des projets.

Création de l'outil SPL Golfe Energies Renouvelables

Les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans le PCAET se basent sur un développement fort de la filière bois énergie.
Afin de massifier les projets sur le territoire, l'agglomération, 17 communes et la Région ont créé une société publique locale pour porter les projets de chaufferies bois et réseaux de chaleur pour le compte des collectivités, et structurer la filière.
Les orientations majeures traitées par la SPL concerne :

- La **conduite d'opération** de construction de chaufferies et réseaux.
- La **vente de chaleur** projet / projet (enjeu prix).
- La **structuration de filière amont** Bois sur le territoire (définition du niveau d'intervention ex. création plateforme stockage bois, etc.)

La SPL travaille un portefeuille de 10 projets de réseaux de chaleur de la faisabilité, à la phase travaux, et exploitation maintenance. 5 Délégations de services publics ont ainsi été contractualisées en 2025 entre 5 communes (Arradon, Baden, Locqueltas, Surzur, Sarzeau) et la SPL en 2025.
En parallèle, une étude de structuration des filières bocagères et forestières lancée en 2025 permet d'identifier les actions afin de structurer l'approvisionnement local et durable de ces chaufferies.
Un principe de DSP a été validé par la Ville de Vannes sur les réseaux des quartiers de l'hôpital et de Ménimur.

Des missions de conseil en énergie pour les entreprises et collectivités

- Mission de Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Deux Conseillers

Le « Conseil en énergie partagé » (CEP) consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Il permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes d'agir concrètement sur la gestion de leur patrimoine en mettant en place une politique énergétique. Les missions principales du CEP sont d'assurer le suivi et l'analyse des consommations de fluides, notamment au travers d'un bilan énergétique annuel (consommations, émissions de CO2, préconisations d'actions ou de travaux), d'assurer des diagnostics thermiques de bâtiments, et d'accompagner des projets de construction neuve ou de rénovation sur l'aspect énergétique.

Les communes ont été accompagnées pour l'identification de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables photovoltaiques et thermiques.

Le recrutement du 2eme CEP a été réalisé en 2023. Ses missions de conseil sont orientées vers les communes (1/2 ETP) et vers les entreprises du territoire (1/2 ETP).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Le recrutement en 2024 d'un nouveau chargé de projet énergie et suivi des installations de chauffage – ventilation a permis de compléter les missions des 2 CEP pour l'optimisation énergétique des installations du patrimoine de l'agglomération, notamment dans le cadre du plan de sobriété approuvé fin 2022.

- Mission de conseil en énergies renouvelables solaire pour les activités économiques et les collectivités – Un chargé de mission

Le chargé de mission accompagne les communes et les entreprises sur des solutions de production d'énergie renouvelable solaire, en réalisant notamment des notes d'opportunité.

Une première grappe de projets photovoltaïques au sol est installée sur le patrimoine Eau et Assainissement avec 4 sites solarisés en 2025 (STEP et unités de production d'eau potable).

- Mission de conseil en énergies renouvelables thermiques pour les activités économiques – et les collectivités - Un chargé de mission

Pour développer la chaleur d'origine renouvelable, la stratégie énergie arrêtée en conseil communautaire de décembre 2019 prévoit de mettre en place un contrat chaleur renouvelable territorialisé (CCR). Cet outil de financement est proposé par l'ADEME et permet de faire émerger les projets au travers de deux leviers :

- Le financement de l'animation territoriale assurée par l'EPCI auprès des différents acteurs locaux : communes, entreprises, bailleurs sociaux, administrations, associations…
- Le soutien à l'investissement par les aides aux études et aux travaux, versé aux porteurs de projets.

La candidature CCR 2 a été validée par l'ADEME en 2025 pour une durée de 4 ans.

Les projets d'Elven et Saint-Avé feront l'objet d'une étude de faisabilité en 2026. La commune de Plougoumelen étudie également une production en géothermie.

Mise en œuvre du plan de transition de l'agglomération

Le dispositif des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions et d'un plan d'actions visant à les réduire tous les trois ans pour les EPCI de plus de 50 000 habitants. Le dernier BEGES de GMVA datait de 2019. Une analyse des émissions a été menée sur les données de l'année 2022. Ce bilan porte sur le patrimoine et sur les compétences de la collectivité et permet d'identifier les principaux leviers d'action pour réduire ces émissions.

Le périmètre opérationnel d'une collectivité inclut :

- Les émissions directes de GES qui sont issues physiquement du périmètre organisationnel de la collectivité,
- Les émissions indirectes qui découlent des opérations et activités de la collectivité ainsi que, le cas échéant, de l'usage des biens et services qu'elle produit.

Plus précisément, le périmètre du Bilan Carbone® de GMVA comprend l'ensemble des activités liées aux compétences exercées, intégrant les consommations énergétiques, les émissions non énergétiques (gaz de process, fuites…), les produits et services achetés (intrants), les déplacements (agents et élus, usagers) le fret, les immobilisations, les déchets et eaux usées.

Le profil d'émissions de GMVA correspond à l'émission de 34 488 tCO2e en 2022, équivalent à la combustion de 12 800 m^3 d'essence. Les deux principaux postes sont les intrants (44%) et les déplacements (36%).
La compétence Eau et Assainissement est celle qui présente les émissions les plus importantes : plus de 9 ktCO2e, soit 28% du bilan total. L'estimation des émissions de cette compétence est complexe, notamment en raison de l'importance des émissions non énergétiques. Pour cette raison, une étude spécifique est engagée afin d'approfondir l'analyse et d'élaborer un plan d'actions dédié.

Viennent ensuite les Compétences Déchets, Sports et loisirs, et Mobilités, qui totalisent à elles trois 47% du bilan total.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

A partir de ce bilan, il est proposé un plan de transition visant à réduire ces émissions de gaz à effet de serre, sur la période 2025-2027.
Il intègre les actions retenues dans le plan de sobriété énergétique 2022-2024, permettant ainsi de pérenniser ces efforts. Il vient par ailleurs compléter le PCAET et sera inclus au Plan d'actions du SCOT-AEC en cours d'élaboration.

- Action n°1 - Optimiser les équipements et les usages dans les bâtiments de GMVA.
- Action n°2 - Planifier l'amélioration de la performance « énergie-climat » des bâtiments et des équipements de GMVA.
- Action n°3 - Diminuer les rejets de gaz à effet de serre des déplacements professionnels et domicile-travail des agents de GMVA.
- Action n°4 - Mettre en place une politique territoriale de sobriété énergétique.
- Action n°5 – Mettre en place un plan de sobriété « ressource en eau ».

Développer la production d'énergie éolienne (Action n°26 du PCAET)

L'agglomération a participé aux travaux d'un projet de parc sur les communes Locqueltas/Plaudren. En 2022 la prise de participation au projet s'est concrétisée avec la constitution de la SAS Parc Eolien de Poulgat. En 2024 le dossier de demande d'autorisation a été déposé et l'enquête publique a eu lieu, avec un avis favorable de la commissaire enquêtrice. La procédure s'est poursuivie en 2025 avec les études préalables aux travaux.

En coopération avec les communes un suivi des initiatives des développeurs éoliens est réalisé.

Animer les réseaux d'acteurs (Action n°43 d PCAET)

En 2025, 2 réunions du Club climat ont été organisées :
- Batiments et confort d'été – Visite Ecole Le Moustoir Ac
- Photovoltaiques – opportunités de valorisation - Vannes

Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAQA)

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 introduit un renforcement du volet qualité de l'air des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) des collectivités de plus de 100 000 habitants, obligeant à la mise en œuvre pour ces collectivités d'un plan d'actions qualité de l'air (PAQA) spécifique et annexé au PCAET.
Il s'agit d'engager des mesures visant à l'amélioration de la qualité de l'air et à limiter l'exposition des populations aux polluants atmosphériques. Ainsi, ce plan propose un ensemble d'actions déjà engagées sur le territoire et dont la poursuite et le renforcement doivent permettre d'améliorer la qualité de l'air et d'atteindre les objectifs du Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques.

Les fiches actions du présent Plan d'Actions Qualité de l'Air ont été approuvées en conseil communautaire d'octobre 2025, et seront intégrées dans le schéma de cohérence territoriale Air Energie Climat en cours d'élaboration :

- Fiche action n°1 - Réduire les émissions de polluants atmosphériques du transport routier
- Fiche action n°2 - Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur industriel
- Fiche action n°3 – Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel
- Fiche action n°4 – Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole par une diffusion de pratiques vertueuses à l'échelle des exploitations
- Fiche action n°5 – Limiter l'exposition des populations aux polluants atmosphériques
- Fiche action n°6 – Améliorer le suivi de la qualité de l'air dans le Etablissements recevant du public

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

L'Opération Rénovée : 13 ans de conseils aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements

En 2012, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a lancé un guichet unique de la rénovation énergétique des logements : l'Opération Rénovée.

L'Opération Rénovée est Espace Conseil France Rénov' et les conseillers répondent aux missions d'Accompagnateur Rénov'. L'animation de l'Opération Rénovée est réalisée en régie par la Direction Habitat – Logement. Pour réaliser les audits réglementaires, l'agglomération a obtenu en avril 2025 la qualification RGE audit maison individuelle.

Tous les propriétaires occupants de l'agglomération peuvent bénéficier gratuitement de conseils techniques neutres et d'aides financières pour réaliser leurs travaux.

Depuis le 1er janvier 2018, l'Opération Rénovée concerne également les travaux d'adaptation aux besoins liés au vieillissement ou aux handicaps. Les propriétaires souhaitant coupler ces travaux avec des travaux d'économie d'énergie ont désormais un seul interlocuteur.

Depuis 2021, l'agglomération apporte trois types d'aides (cumulatives selon les ressources), en complément des aides Ma Prime Rénov' et CEE :

- Une aide au gain énergétique minimum de 25% (pour les propriétaires occupants Anah et PO+)
- Une aide à l'atteinte du niveau BBC rénovation grâce à la mise en œuvre d'un projet de travaux de rénovation globale (pour les propriétaires occupants Anah et PO+)
- Une aide au recours aux matériaux biosourcés (pour tous les propriétaires occupants)

Quelques chiffres :

De janvier à novembre 2025, l'Opération Rénovée, c'est :

- → 268 diagnostics énergétiques réalisés dont 199 évaluations énergétiques pour des propriétaires occupants aux ressources très modestes et modestes
- → 94 dossiers de travaux d'économie d'énergie déposés
  - Coût moyen des projets : 51 920€ TTC
  - 72% des projets comportent des travaux d'isolation de toiture
  - Gain énergétique moyen réalisé : 60%
  - 17% des dossiers ont reçu une subvention rénovation globale avec atteinte de l'étiquette BBC rénovation
  - 61% des dossiers ont reçu une subvention biosourcés

La formation des entreprises du bâtiment dans le domaine de la rénovation thermique :

En septembre 2025 s'est achevée la convention partenariale signée en 2022 avec DOREMI pour favoriser la création de groupements d'artisans formés sur la rénovation globale.
Dans le cadre de ce partenariat, Opération Rénovée a co-organisé six soirées « rdv de la rénovation performante » (à la CMA, Artipôle ou GMVA) qui ont mobilisées une soixantaine d'entreprises. Onze ont rejoint le dispositif et intégré un parcours de formation. L'objectif a été atteint avec 5 groupements créés suite à la formation des artisans volontaires.
Une dizaine de visites techniques ont été réalisées chez des ménages accompagnés par l'Opération Rénovée (Etat des Lieux Architectural et Technique) suivies de la remise d'offre, qui ont abouti à cinq signatures d'offres. Trois chantiers de rénovation globale sont désormais terminés (Arradon, Vannes, Saint-Avé).

Un film sur la rénovation performante sur GMVa a pu être financé par la Région dans le cadre de l'appel à projet lancé « Expérimentation de solutions innovantes pour la rénovation »
https://youtu.be/69qBaBebYzo

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Une enquête test sur les logements vacants en 2025

Une enquête sur un échantillon de logements vacants a été lancée en octobre afin de tester une méthodologie d'enquête avant de proposer en 2026 la création d'un groupe de travail aux communes volontaires. A terme, l'objectif est d'encourager les propriétaires à remettre leur bien sur le marché et engager selon les situations des travaux de rénovation.

Le financement de la rénovation thermique de 69 logements locatifs sociaux en 2025

Trois résidences appartenant à Morbihan Habitat ont été accompagnées financièrement par l'agglomération pour améliorer la performance énergétique de 69 logements locatifs sociaux au total. L'agglomération a octroyé une subvention totale de 69 000 € pour ces 3 opérations à Morbihan Habitat.

Une aide spécifique attribuée aux opérations en renouvellement urbain et/ou en acquisition/amélioration

Les opérations de production d'une offre nouvelle de logement locatif social en renouvellement urbain ou en acquisition amélioration bénéficient d'aides à l'investissement complémentaires à l'aide socle du PLH (+ 2 000 euros par logement en renouvellement urbain (RU), + 5 000€ par logement en acquisition-amélioration(AA)). 5 opérations ont bénéficié de ce complément sur les douze derniers mois pour un total de 72 logements sociaux financés :

- → Morbihan Habitat – Vannes – Le Bris – 30 Logements locatifs sociaux (LLS) – 30 RU
- → Morbihan Habitat – Baden – rue du poulfanc – 6 LLS – 1 AA et 5 RU
- → Aiguillon Construction – Sulniac – avenue des montagnards – 12 LLS - 1AA et 11 RU
- → Aiguillon Construction – Ploeren – rue de ker anna – 14 LLS – 14 RU
- → Morbihan Habitat – Saint Avé – rue du porlair – 10 LLS – 10 RU

La mise à jour des critères environnementaux permettant une bonification du prix plafond d'acquisition de logements locatifs sociaux en VEFA par les bailleurs sociaux

La délibération des prix plafond d'acquisition en VEFA a été révisée en mars 2025 afin d'y intégrer de nouveaux critères environnementaux permettant d'accompagner les bailleurs et promoteurs dans leur transition énergétique et la décarbonation de leur parc en les encourageant à produire des logements plus performants que la règlementation en vigueur. Désormais, Le prix plafond pour toute opération VEFA pouvant justifier d'un niveau BBio -15% et/ou d'un indice carbone (IC) relevant des seuils 2028 ou 2031 fixée à la RE 2020 peut être augmenté de +50 à +150€ HT/m² SHAB.

L'OFS livre les 1ers logements en accession abordable

En 2025, grâce à l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de l'agglomération, 42 ménages ont pu emménager dans les **premiers BRS livrés** sur l'opération Koadig à Vannes.
La moyenne d'âge est de 37 ans et la distance **domicile-travail de 5,3 km** permettant ainsi de réduire les déplacements en voiture.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

2026 : L'agglomération poursuit sa dynamique en faveur des mobilités alternatives

UN NOUVEAU PLAN DE MOBILITE

Pour être parfaitement en accord avec la Loi d'Orientation sur les Mobilités mais également la loi Climat et le SRADDET, les élus de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération ont souhaité que l'actuel Plan de Déplacements Urbains en vigueur depuis 2020 soit révisé simultanément au SCoT-AEC.

Ce plan de mobilité arrive aujourd'hui dans sa phase finale. Fruit de plusieurs mois d'études, il s'apprête à être finalisé à horizon 2026. Cette nouvelle version visera à adapter les déplacements aux besoins actuels, à encourager les mobilités durables et à préparer le territoire aux enjeux de demain.

EN MATIERE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Des évolutions d'offre sur le réseau KICEO

Chaque année, l'agglomération apporte des adaptations à son réseau de transport afin de répondre au mieux aux besoins de mobilité de ses habitants. Pour l'année 2025-2026, plusieurs changements sont à noter. L'offre de transport a été renforcée sur la quasi-totalité des communes de l'agglomération, avec de nouveaux arrêts, de nouvelles lignes et des fréquences ajustées voire augmentées, en particulier sur les lignes périurbaines et sur les lignes mutualisées avec la Région Bretagne.

De nouveaux supports de titres de transport

En septembre 2024, l'ensemble des lignes du réseau Kicéo (urbaines, périurbaines, scolaires et à la demande) a été équipé d'un nouveau système de billettique, remplaçant ainsi la billetterie traditionnelle.

Au terme d'une année de mise en service, ce dispositif a pleinement trouvé sa place sur le réseau. Ce système moderne et pratique a simplifié les déplacements du quotidien, offrant plus de fluidité et de confort aux voyageurs. Les retours sont très positifs, confirmant la réussite de cette évolution. Au-delà de ces bénéfices immédiats, cette technologie permet désormais de mieux comprendre les habitudes de déplacement des usagers et de renforcer leur fidélité grâce à une offre toujours plus adaptée à leurs besoins

L'information voyageurs

Le Système d'aide à l'exploitation et information voyageurs (SAEIV), qui permet entre autres d'annoncer les arrêts dans les bus, présentait des dysfonctionnements, jusqu'à ne plus fonctionner depuis le 1er janvier 2024. Ce SAEIV devait initialement être remplacé par GMVA à partir de septembre 2025. Après une phase de recherche de solutions, menée en 2024 avec l'exploitant du réseau Kicéo, GMVa a avancé le remplacement du SAEIV.

Depuis début 2025, GMVA a investi près de 440 000 €HT pour équiper 75 bus urbains et 25 cars périurbains d'un nouveau SAEIV.

Et depuis l'été 2025, le réseau Kicéo dispose d'un nouvel outil pour piloter l'exploitation des bus et les annonces sonores et visuelles sont à nouveau disponibles dans les bus pour aider les usagers à se repérer.

Maintien d'un parc de bus moderne et qualitatif avec l'arrivée de nouveaux bus électriques

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

La préservation de la qualité de l'air est un enjeu fort pour l'agglomération, puisque cette dernière a lancé l'acquisition de 8 nouveaux bus électriques, dont la livraison est attendue début 2026.

La gratuité du réseau de transports durant la Semaine Européenne de la Mobilité

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, toutes les lignes du réseau Kicéo ont été rendues accessibles gratuitement le samedi 20 septembre. L'occasion pour tous les usagers de tester le bus au quotidien.

Travaux de voirie : sécurisation d'un pôle d'échanges scolaire

Le hub scolaire du Foso à Vannes constitue un pôle d'échanges majeur entre les cars scolaires de l'agglomération et ceux de la Région Bretagne. Son usage est significatif aux horaires d'entrées et de sorties des établissements scolaires, avec plus d'un millier d'élèves qui y transitent chaque matin
Jusqu'alors, les transporteurs étaient confrontés à des difficultés récurrentes (nombre de quais insuffisant en heures de pointe, circulations piétonnes anarchiques, …). GMVA, la Région Bretagne et la Ville de Vannes ont convenu de trouver des solutions communes pour répondre le plus rapidement possible aux besoins de sécurisation de cet espace, tout en améliorant les conditions d'exploitation pour les transporteurs.
A cet égard, des travaux ont été diligentés durant l'été 2025 à hauteur de 740 000 € TTC, co-financés par GMVA et la Région Bretagne ainsi que par la Ville de Vannes. Cette opération a également bénéficié d'une aide de 50.000 € de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la déconnexion des eaux pluviales du réseau.

EN MATIERE DE COVOITURAGE

Poursuite de l'expérimentation avec Blablacar Daily

Lancée en septembre 2023, l'opération covoiturage de l'agglomération, en partenariat avec l'application Blablacar Daily, connaît un franc succès. Pour poursuivre la dynamique, l'expérimentation a été prolongée d'octobre 2024 à décembre 2025.

Malgré la réduction des incitations financières par trajet depuis mars 2025, les usages se maintiennent à un haut niveau :

- 30 000 inscrits sur notre territoire,
- 10 000 usagers actifs, avec en moyenne 9 trajets par mois,
- Une distance moyenne de 26 km par trajet, correspondant aux flux interurbains classiques,
- Des inscriptions continues chaque mois, signe de l'intérêt durable pour le service



Ce dispositif sera poursuivi en 2026 au vu de son succès.

EN MATIERE DE VELO

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Les actions en faveur des modes doux, comme l'attribution de fonds de concours aux communes en faveur d'aménagements cyclables se sont poursuivies en 2025. Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a poursuivi les études portant sur les itinéraires intercommunaux de sa compétence, qu'elle porte financièrement à 100% en sa qualité de maitre d'ouvrage.

La poursuite du développement d'infrastructures cyclables

Golfe du Morbihan a réalisé les travaux de création d'une voie destinée aux cyclistes et piétons entre Vannes et Plescop. Un nouvel itinéraire cyclable de 1,9 km a ainsi été aménagé par l'agglomération entre le rond-point de Sainte Anne et celui de Kerluherne. Ce chantier intègre la réalisation de 2 passerelles, dont la première a été posée en juin 2024 et la seconde en juillet 2025. Ce vaste chantier permet désormais aux cyclistes et piétons de circuler de façon sécurisée et agréable sur un axe particulièrement emprunté.

Outre cet aménagement majeur, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a lancé fin 2025 les travaux d'aménagement de l'itinéraire Ploeren – Arradon. Ces deux communes sont aujourd'hui reliées par une route départementale particulièrement fréquentée. Plus de 5000 véhicules transitent chaque jour sur la RD127. Un trafic aujourd'hui dissuasif pour les usagers du vélo. Raison pour laquelle l'agglomération a décidé d'aménager, en parallèle de cet axe, un itinéraire cyclable de 3,5 km. Le coût global de réalisation de ce nouvel itinéraire est estimé à environ 1 M€.

Des services vélos aux usagers qui évoluent

En 2025, outre la poursuite d'aménagement d'infrastructures cyclables fondamentales pour sécuriser la pratique du vélo, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a étoffé son service de location de vélos en moyenne et longue durée destiné aux habitants des 34 communes du territoire. Ce dispositif, composé désormais de plus de 900 vélos à assistance électrique, cargo, pliants, destinés aux personnes à mobilité réduite, ou sans assistance, vise à développer les mobilités alternatives à la voiture et à faire du vélo un moyen de déplacement accessible à tous. Ce dispositif remporte un franc succès et démontre la volonté de nos concitoyens à modifier leurs pratiques de déplacement.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a par ailleurs poursuivi son prêt vélo gratuit auprès des étudiants et a donc une nouvelle fois attribué les vélos aux étudiants lors de leur rentrée universitaire.

EN MATIERE D'INTERMODALITÉ

Le Pôle d'Echanges Multimodal sur les rails

Le projet de réaménagement du pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vannes s'est poursuivi en 2025, dernière année de travaux.

Au printemps dernier, ce sont les rotondes qui ont progressivement été aménagées, et sont devenues de nouveaux marqueurs identitaires de la gare de Vannes.

S'en est suivi le parvis de la gare, puis l'aménagement du bas de l'avenue Favrel et Lincy qui s'est achevé fin juin 2025 avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Les rotondes – pieds de passerelle – ayant désormais pris leur place dans l'espace, la zone de chantier a pu se réduire à proximité de la passerelle, permettant d'engager les travaux de la future gare routière. Cette dernière a été ouverte à la Toussaint 2025.

Pour accompagner la transition des mobilités durant ce chantier, et répondre à la demande toujours croissante de stationnements vélo, des plateformes, confectionnées par GMVA, avaient été positionnées en début d'année en face de la gare pour stationner les vélos. Face au succès de cette solution (64 places), il a été décidé de renforcer l'offre et permettre désormais le stationnement de 118 vélos. Le

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

confort des usagers sera aussi amélioré prochainement avec la mise en œuvre d'une toiture en toile tendue positionnée au-dessus des plates-formes pour protéger les vélos.

Alliance historique en Bretagne Sud pour défendre des projets communs

Face à une mobilité qui s'est complexifiée ces dernières années, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, en lien avec la Région Bretagne, se sont unies face à la nécessité d'avoir une vision globale de la mobilité pour les décennies futures afin d'améliorer significativement les conditions de déplacements de leurs habitants.

Pour cela, elle se sont engagées sur une nouvelle forme de coopération, des outils financiers et une imbrication resserrée de leurs politiques de mobilités respectives, en créant une alliance métropolitaine avec pour objectif de faire de l'axe ferroviaire Vannes-Lorient-Quimperlé, un axe quotidien avec une offre de TER à haut niveau de service pour atteindre les objectifs ambitieux de décarbonation qui ont été fixés dans le secteur des transports. Toujours dans une logique multimodale, cette alliance a pour objectif de défendre les projets visant à mieux connecter les différents réseaux de transports collectifs entre eux.

Pour sceller cette alliance, les collectivités ont partagé le principe d'un protocole d'accord et de coopération, engageant les parties à participer d'une part à la préparation d'une nouvelle gouvernance des mobilités en Bretagne Sud au travers d'un Syndicat Mixte « Bretagne Mobilités », et d'autre part au financement commun d'un service BreizhGo Express Sud, fondé sur le développement de l'offre TER depuis septembre 2025.

PERSPECTIVES 2026

- Finalisation du PDM
- Poursuite du renouvellement de la flotte de bus – 4 bus
- Poursuite des études des voiries dédiées aux bus, principalement axe Ouest-Est (Marne6paix-Herriot-Poulfanc)
- Réflexions pour la création de P+R (Prison, Nord, Est)
- Réflexions sur la gamme tarifaire du réseau
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique cyclable
- Extension du dispositif de location vélos (acquisition de nouveaux vélos)
- Sensibilisation des différents publics à la pratique du covoiturage et poursuite du dispositif BBCDaily
- Poursuite des actions évènementielles auprès du public
- Poursuite étude plan de réaménagement du dépôt de Kerniol dont ombrières PV

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

I.1.b - Bilan des actions et politiques en matière de la protection de la biodiversité et des ressources

L'offre d'accompagnement proposée aux restaurants scolaires

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération s'investit depuis plusieurs années dans l'accompagnement des restaurants collectifs communaux dans le développement des achats locaux et bio, en même temps que la diminution du gaspillage alimentaire. Plusieurs actions ont été menées en 2025.

- **Relancer la dynamique du réseau cantine**

En partenariat avec le Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan (GAB 56), l'agglomération a organisé 3 ateliers spécifiquement pour les agents de restauration.
Les objectifs étaient de :

- Continuer à mobiliser les communes sur la thématique de l'approvisionnement bio local
- Fédérer le réseau des cuisiniers et cuisinières sur le territoire de GMVA

Le premier atelier s'est déroulé le mercredi 24 septembre au restaurant scolaire de Baden. 18 participants ont échangé sur les plateformes de logistique alimentaire, avec les interventions de La Palette Paysanne et de la Filière Locale Bio. En parallèle le public a visité le restaurant municipal. Des échanges riches qui ont permis aux participants de se rencontrer et le besoin de poursuivre ce type d'atelier.



Le second atelier était le jeudi 6 novembre à la ferme de Coët-Navalen à Sulniac. Les 10 participants ont pu visiter la ferme maraîchère, qui collabore déjà avec des restaurants scolaires. En 2e partie, un atelier de co-développement état proposé pour échanger sur 2 problématiques issues des restaurants.



Le troisième atelier s'est déroulé le jeudi 11 décembre au restaurant scolaire de Sarzeau. Le sujet abordé portait sur la contractualisation avec les producteurs locaux. Pour y répondre, la commune de Sarzeau a fait le choix de lancer un marché public alloti.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- **Lancer le dispositif « Plaisir à la cantine »**

A partir de décembre 2025, en partenariat avec la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, l'agglomération lancera le dispositif « Plaisir à la cantine », un accompagnement de 18 mois auprès de 15 restaurants scolaires pour valoriser le temps du repas. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans la restauration scolaire : élus, gestionnaires, cuisiniers, personnels présents sur le temps du midi, etc.

Programme constitué de 10 modules, de nombreux thèmes seront abordés : enjeux de la restauration scolaire, sociologie du jeune mangeur, comportement alimentaire du jeune enfant, équilibre alimentaire, techniques culinaires, communication. À l'issue de chaque module, des pistes d'évolution sont consignées par les participants afin de réaliser un projet permettant de créer, à la cantine, des conditions favorables à l'éducation alimentaire des convives. Le dispositif « Plaisir à la cantine » permet de générer une réflexion collective sur la place du déjeuner comme temps éducatif et collectif. Par ailleurs, il permet d'opérer des changements organisationnels, de posture, ou d'initier de nouvelles activités comme « les classes du goût ».

4 objectifs qui sont :

- Ré-enchanter le restaurant scolaire en agissant sur l'offre alimentaire pour la rendre plus attractive, tout en garantissant le respect de la réglementation relative à la qualité des repas servis
- Redonner du sens à l'acte alimentaire en reliant la dimension nutritionnelle aux aspects de goût, de sociabilité et de "ritualité "alimentaire
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Restaurer une complicité entre l'aliment, celui qui le produit, celui qui le cuisine et celui qui le mange.

- **Sensibiliser les scolaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire**

En septembre 2025, le restaurant scolaire de Plescop a été accompagné sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une première campagne de pesée des déchets s'est réalisée pendant 4 jours. Cette pesée permet d'identifier les phases du repas qui génèrent le plus de gaspillage alimentaire et d'échanger sur des pistes de solutions pour palier au gaspillage. Une seconde campagne de pesée au bout de 8 mois permettra d'analyser les évolutions.

En parallèle, sur le temps du midi, l'association Les cuisiniers solidaires a proposé une animation sur l'alimentation saine et durable en invitant les enfants à se questionner sur leur alimentation : les produits bruts, leur origine et la diversité des plats et des goûts.





Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Mieux connaitre les effets du changement climatique et des évènements météorologiques

En partenariat avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (PNRGM) et Clim'actions Bretagne, Golfe Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), ont lancé en mars 2025 une nouvelle plateforme de science participative intitulée « Sentinelles du climat ». Ce nouvel outil de saisie en ligne a été conçu dans la lignée de l'Atlas de la Biodiversité Communal et de l'inventaire patrimoine naturel. Deux outils déjà opérationnels sur le site Internet du Parc Naturel https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh/climat

L'objectif de cette nouvelle plateforme est d'étudier les effets du Changement climatique sur 13 espèces animales et végétales : Hirondelle rustique, Coucou gris, Cétoine dorée, Papillon demi-deuil, Lézard des murailles, Bernache cravant, Morgate, Hérisson d'Europe, Lilas commun, Orchis bouffon, Primevère sauvage, Chêne pédonculé et Châtaigner commun. Une fois l'espèce repérée, l'opération consiste à saisir en ligne sur le site internet ou sur l'application mobile créé pour l'occasion sur les deux versions de smartphones (Android et Apple).

Les informations récoltées seront analysées par plusieurs organismes comme l'Ifremer, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'Office Nationale des Forêts (ONF). Ces données permettront d'étudier l'impact du Changement climatique sur les espèces, notamment en observant les évolutions des dates de migration, de floraison ou de comportement.

Une dizaine d'animation ont été ouvertes spécifiquement dans ce cadre tout au long de l'année 2025.

Feuille de route Biodiversité

La préservation du vivant sur le territoire de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est essentielle en raison de la diversité d'écosystèmes qui la composent et qu'il est crucial de protéger, pour notamment soutenir les services écosystémiques qu'ils assurent : épuration de l'eau, réduction des vitesses d'écoulement, pollinisation, rafraichissement par l'évapotranspiration, moindre impact des tempêtes, qualité de l'air…

C'est pourquoi, GMVA a souhaité élaborer une feuille de route biodiversité afin de définir deux grandes orientations stratégiques en faveur de sa préservation :

1. Les orientations du territoire pour protéger, restaurer et développer la biodiversité
2. Les actions à mener pour y répondre sur l'ensemble de notre patrimoine communautaire (espaces boisés, zones agricoles, zones d'activités, bâtiments, équipements techniques…). Ce dernier volet a été approuvé en juillet 2024.

Le premier volet est traité dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC. Il permet de fixer l**es orientations du territoire pour protéger, restaurer et développer la biodiversité** et se décompose en 7 axes principaux :

1. Animation de la feuille de route
2. Améliorer la connaissance et la conscience de l'importance de la biodiversité pour un territoire vivant et résilient
3. S'appuyer sur la biodiversité pour un territoire résilient aux évènements extrêmes et au changement climatique
4. Restaurer les sites dégradés, renforcer les continuités écologiques
5. Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement et l'urbanisme
6. Animer et promouvoir la prise en compte de la biodiversité par les acteurs économiques du territoire
7. Gérer les sites communautaires pour préserver et restaurer la biodiversité

Sur ce septième axe, un inventaire faune-flore 4 saisons a été engagé sur la zone du Polygone à Saint-Avé afin de déterminer les orientations de gestion du site. Des échanges ont par ailleurs été engagés avec le service Espaces Naturels Sensibles pour évaluer l'opportunité de faire labelliser en ENS la tourbière de Kerlaunay à Colpo.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Actions de restauration des milieux aquatiques et du bocage

Les actions menées dans le cadre du contrat territorial de bassins versants sur les cours d'eau et le bocage contribuent également à la restauration, au maintien et au développement de la biodiversité (cf. pages 20 à 24).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Une politique de gestion intégrée de l'eau, patrimoine commun à préserver

Après la réalisation d'un état des lieux approfondi via les schémas directeurs des 3 axes de la compétence (Eau Potable, Assainissement Collectif et Eaux Pluviales), les plans d'actions techniques, financiers et calendaires ont été présentés en 2024 et 2025. En 2025, des premières réalisations concrètes pour l'agglomération ont donc vu le jour.

En parallèle, les orientations des 3 axes de la compétence (Eau pluviale, Eau Potable et Assainissement), nécessaires pour le territoire, sont venues alimenter la réflexion dans le cadre de la révision du SCOT-AEC de l'agglomération.

Eau potable

Sur le volet eau potable, 3 faits majeurs sont à mettre en avant sur l'année 2025 :

- La validation de la future implantation de la nouvelle usine d'eau potable dans la zone de St Léonard, à Theix-Noyalo. Cette infrastructure, qui va remplacer l'usine de production dite de Noyalo, sera construite selon les nouvelles technologies et devrait permettre de limiter les pertes en eau lors du process et de faire appel majoritairement à des énergies renouvelables. En outre, son implantation au plus près du bassin de consommation principal et des infrastructures structurantes (Feeder Eaux et Vilaine, château d'eau du Prat, Station d'épuration du Saindo) a aussi été étudiée afin de limiter les besoins énergétiques lors de l'exploitation de cet outil, qui deviendra l'usine majeure de l'agglomération à horizon 2031/2032

- Le lancement du projet de mise en place de la télérelève sur 10 communes de l'agglomération. Ce projet permettra notamment aux usagers de connaitre au jour le jour leur consommation et de pouvoir être alerté automatiquement de dérives constatées par rapport aux usages habituels. Côté collectivité, cela permettra de mettre en adéquation les secteurs de distribution et le stockage nécessaire et ainsi d'optimiser la gestion globale du service.

- Le lancement d'une étude visant à conforter le stockage de l'étang de Noyalo, ressource principale de l'agglomération et réservoir de biodiversité majeure. La digue créée dans les années 1960 nécessite des investissements afin de conforter le stockage d'eau mais aussi de ne pas mettre en difficulté la faune et la flore associées à cet étang d'eau douce, seulement séparé des eaux salées du Golfe du Morbihan pour le barrage.

En parallèle, les actions quotidiennes visant à limiter l'impact du service sur les ressources ont continué à être mises en œuvre : généralisation de la filtralite sur les usine de potabilisation, suivi et détection des fuites, sectorisation de la distribution, renouvellement des réseaux de distribution, étude de modernisation de certains réservoirs, renouvellement de pompes intelligentes, mis en place d'actions en faveur du développement durable dans les nouveaux contrats d'exploitation….

Enfin les premières études opérationnelles de mise en place des panneaux photovoltaïques sur l'usine de production d'eau potable du Liziec, à Vannes ont avancé afin de pouvoir aboutir sur une mise en service dès 2026.

A l'échelle régionale, GMVa poursuit son action de coopération dans la sécurisation des réseaux d'eau potable auprès de ses partenaires que sont Eau du Morbihan, Eaux et Vilaine, Lorient agglomération mais aussi au sein de l'ABE, l'assemblée bretonne de l'eau.

Assainissement collectif des eaux usées

Sur le volet Assainissement collectif, plusieurs schémas directeurs ont vu leur aboutissement en 2025. En outre, plusieurs demandes de renouvellement des arrêtés de rejet de systèmes d'assainissement ont été déposées au service de l'Etat. Ces études et programme sont pour but d'améliorer à la fois la collecte, le traitement et les rejets des systèmes d'assainissement collectif.
En parallèle, la réhabilitation des réseaux et la modernisation des postes de refoulement s'est poursuivi. Ce programme global permet notamment de fiabiliser les systèmes d'assainissement sous un angle opérationnel de la lutte contre les eaux claires parasites, surchargeant, en période de fortes pluies les systèmes d'assainissement. Pour appuyer ce travail, l'agglomération s'était, dès 2023, engagée dans une

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

politique volontariste de contrôle des parties privatives afin de renforcer la recherche de l'origine de certaines surcharges hydrauliques. Ainsi, en 2024 les campagne dites de levées de boites, de contrôle de branchement et de contrôle avant-vente se sont maintenus.

Coté traitement, des travaux d'envergue ont eu lieu sur 3 ouvrages en 2025 :

- Une nouvelle station (de type boues activées) a vu le jour à Colpo
- La station de Morboulo à Ploeren a été mise aux normes
- Les travaux de modernisation et d'extension de la station de Plescop ont débuté en juillet 2025

Ces travaux majeurs ont été menés afin d'optimiser les capacités d'accueil du territoire tout en augmentant les performances environnementales dans le but d'améliorer les rejets au milieu.

Enfin, au même titre que pour l'eau potable, la mise en œuvre opérationnelle de panneaux photovoltaïques sur les STEP de Vannes-Tohannic, de Ploeren- les 2 moulins et de Kerlore à Elven se sont poursuivis.

Assainissement non collectif des eaux usées

Pour l'année 2025, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a assuré ses missions de conseils, de vérifications et de contrôles conformément au règlement de service adopté fin 20022. Ce service intervient en régie intercommunale pour l'ensemble du territoire.

Eaux pluviales urbaines

2025 a vu l'aboutissement du schéma directeur des eaux pluviales urbaines. L'agglomération a donc officialisé l'obligation du principe d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Plus globalement, c'est l'incitation à s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature dans tous les projets d'urbanisme situés sur le territoire qui s'impose aujourd'hui.

L'équipe de conseil en gestion intégrée des eaux pluviales s'est donc étoffée afin de pouvoir accompagner au mieux les porteurs de projet et pouvoir inscrire les actions d'aménagements dans la stratégie de la « ville éponge ». La réflexion s'inscrit donc dans une dimension transversale à long terme (quantité et qualité de l'eau, maitrise du ruissellement et des d'inondations, lien avec les documents cadres de l'aménagement…)
En parallèle, la stratégie technique et financière a été partagée avec les 34 communes.

Enfin, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a confirmé sa place au sein des réseau nationaux et régionaux sur les actions novatrices de la thématique, au sein notamment de l'association Rédagio.

Qualité des eaux de littorales

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de la démarche itérative des profils conchylicoles et des profils de vulnérabilité des eaux de baignade, des suivis de la qualité bactériologique de différentes masses d'eau et de rejets issus des exutoires pluviaux littoraux sont opérés.
Depuis 2024, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération travaille activement au sein de l'appel à projet NOROTRACK qui répond aux objectifs suivants :

1. Développer un modèle numérique de suivi en temps réel et prédictif de l'hydrodynamique littorale et de l'intensité de la pollution virale dans 2 zones conchylicoles pilotes
   ⇒ Utilisation des bactériophages ARN F-spécifiques infectieux comme indicateurs du risque norovirus infectieux
2. Identifier les sources favorisant l'apport d'eaux usées non traitées d'origine humaine dans les zones pilotes
3. Rédiger et mettre à disposition le cahier des charges de l'outil pour un déploiement sur tout le littoral français conchylicole par les gestionnaires des eaux usées

Ce projet devra permettre de faire progresser la connaissance en matière de pollution des eaux littorales.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Prévention des inondations

Développer une culture du risque

Sur le volet de l'acculturation aux risques littoraux, un temps fort de la saison culturelle Déclic dédié aux risques littoraux a eu lieu lors de la première quinzaine d'octobre. Ce temps fort a réuni près de 250 personnes sur une multitude d'évènements et a permis de regrouper un public varié grâce à différentes propositions artistiques. En parallèle de ce temps fort, un parcours d'éducation artistique et culturelle a été développé permettant de toucher 221 élèves de 9 classes.

Afin de sensibiliser la population et de garder la mémoire des évènements passés, des repères de submersions marines et des repères de crues ont été installés. Suite au passage de la tempête Céline en octobre 2023 et de l'orage du 18 juin 2024 ayant entraîné des inondations sur le territoire, de nouveaux repères de submersion marines et de nouveaux repères de crues ont été installés. Cela porte à 33 le nombre de repères de submersions marines et 9 le nombre de repères de crues installés sur le territoire.

Aussi, pour accompagner les communes dans la préparation à la gestion de crise, des exercices ont été menés en 2025 à Sarzeau, Colpo, Grand-Champ et Saint-Nolff.

Améliorer la connaissance des risques

Suite à la finalisation de l'étude « aléas » visant à mieux connaître les zones à risque et sa diffusion aux communes, les élus ont décidé de prendre en compte une élévation du niveau de la mer de 110cm dans leurs documents d'urbanisme à l'horizon 2100.

Dans le cadre de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte et de la loi climat et résilience, GMVA a réalisé la carte locale d'exposition au recul du trait de côte à 30 et 100 ans pour l'ensemble des communes littorales. Ces cartes seront traduites dans les PLU des communes listées au décret établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral, avec notamment la définition d'une zone inconstructible pour les secteurs exposés au recul du trait de côte à horizon 30 ans.

Gérer les systèmes d'endiguement

L'agglomération gère cinq digues sur son territoire. Suite à la tempête Céline du 28 octobre 2023 et l'abaissement significatif du niveau de sable (1,50 m perdu en quelques mois), la digue a cédé. Des travaux d'urgence ont été entrepris pour assurer la protection de la zone dès fin 2023. En 2025, la digue de Saint-Jacques a connu de nouveaux désordres sur la partie qui n'avait pas fait l'objet des travaux d'urgence. De nouveaux travaux ont donc été réalisés pour stabiliser l'ouvrage.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est également maitre d'ouvrage pour le compte du conservatoire du littoral pour la remise en état de la digue de Pen-en-Toul à Larmor-Baden. La solution retenue pour cet ouvrage de prévention des inondations structurant en matière de mobilité est la déconstruction / reconstruction.

Trois autres ouvrages semblent réunir les conditions nécessaires à un classement. Une étude incluant une analyse coût bénéfice a été lancée afin de décider du classement ou non de ces ouvrages.

La digue de Mousterian à Séné ne réunit pas les conditions permettant un classement comme système d'endiguement. Afin d'apporter une réponse adaptée à l'évolution de ce secteur, GMVA est lauréat d'un appel à projet national visant à relocaliser une station de lagunage, supprimer une digue et utiliser les solutions fondées sur la nature pour réduire la vulnérabilité du secteur.

Réduire la vulnérabilité

Des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâtiment (habitations ou entreprises de moins de 20 salariés) sont menés par l'agglomération dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Ces diagnostics permettent de définir les travaux à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et ouvre la possibilité à des subventions pour réaliser des travaux (80% de subvention pour les habitations et 40% pour les entreprises).

95 habitations et 23 entreprises ont bénéficiés de diagnostics. Parmi ceux-ci, 17 ont fait des demandes de subvention pour un montant subventionné moyen de 8070 €.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Grand cycle de l'eau - Les actions menées sur les bassins versants

Du côté du Grand cycle de l'eau, les actions opérationnelles sur les bassins versants sont principalement menées au travers de trois dispositifs :

- L'accord de territoire des Bassins versants des côtiers du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénerf 2022-2027 pour les actions Milieux aquatiques, Agricole et Qualité de l'eau
- Le dispositif PAEC-MAEC 2023-2027, intégré à la boite à outil du contrat territorial
- La stratégie territoriale bocagère 2023-2027 avec le dispositif Breizh Bocage 3, levier complémentaire au contrat territorial
- Le projet Structur'haie 2025-2027 portant sur la structuration de filière de valorisation des haies ;

L'accord de territoire des bassins versants du Golfe du Morbihan a démarré en 2022. Il s'agit d'un programme d'actions de 6 ans, multithématiques et multi-acteurs, en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques prévue sur la période 2022-2027.

Nouvelle feuille de route 2025-2027

L'année 2025 marque la 1ère année de la 2ème feuille de route à 3 ans de l'accord de territoire. Validé en COPIL Bassins versants fin 2024, l'accord de territoire a été retravaillé pour y inclure les volets Petits cycles de l'eau d'AQTA et de GMVA. La nouvelle programmation 2025-2027, incluant les actions Petit cycle de l'eau, a été présentée et validée en COPIL du 24 mars 2025. Sur le début d'année, un travail de définition des indicateurs pour les différents volets et actions de l'accord a également été réalisé. L'agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé dans ses instances de juin l'accord de territoire 2025-2027.

Le montant prévisionnel des dépenses à trois ans avoisine **les 12.5 millions d'euros** pour les actions Bassins versants. La participation des financeurs Agence de l'eau, Région, Département est estimé à environ 9,7 millions (78% de financement), pour un reste à charge de l'ensemble des MOA (ECPI et maitrise d'ouvrages associées) à hauteur de 2.8 millions d'euros. L'ambition est particulièrement forte pour le volet Milieux aquatiques, restauration des cours d'eau et le réaménagement du site de l'Etang de la Forêt **: 2,26 millions d'euros**. Le GAB 56, le PNR du Golfe du Morbihan, le Département du Morbihan et la Carrière de Grand-Champ sont en maitrise d'ouvrages associées de l'accord.

Pour marquer l'engagement des acteurs dans cette nouvelle programmation, la signature de l'accord s'est tenue fin août sur le site de Kermurier à Ploeren, qui a fait l'objet de travaux Milieux aquatiques et Bocage. Une visite des travaux réalisés a été proposé aux participants de l'évènement.

Milieux aquatiques

Travaux de restauration des Milieux aquatiques et de leur biodiversité associée

La dynamique se poursuit pour la mise en œuvre des programmes de travaux Milieux aquatiques sur les 5 bassins versants des 2 contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) : bassin versant du Loc'h et du Sal, bassins versants côtiers prioritaires du Golfe du Morbihan - Vincin, Bilair et Plessis. C'est environ **1.7 millions d'euros d'investissement pour 8.5 km de linéaires concertés et restaurés** qui ont été réalisés sur cette quatrième année de travaux en 2025.

Plusieurs types de travaux sont menés dans un objectif de rétablir les différentes fonctionnalités du cours d'eau. Par exemple, la renaturation, technique ambitieuse : remise dans le talweg consistant à replacer le cours d'eau en fond de vallée, dans son point bas d'origine, pour le reconnecter à son espace de fonctionnalité (habitat humide, annexes hydrauliques, nappe d'accompagnement). Ou encore des travaux de diversification qui permettent de créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore, de diversifier les habitats déjà existants. Des ouvrages de franchissement (passerelles, buses, pont cadre…) sont aussi traités lors de ces travaux (ajout, redimensionnement, remplacement) pour permettre le rétablissement de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire.

La concertation est une étape préalable à la réalisation des travaux, se situant majoritairement sur des propriétés privées. Chaque propriétaire riverain concerné par les travaux est concerté avec signature

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

d'une convention attestant de l'accord obtenu pour la réalisation des travaux. Pour un site de travaux, il est ainsi nécessaire de recueillir l'ensemble des accords avant de pouvoir intervenir.

Grande continuité écologique – réaménagement du site de l'Etang de la Forêt

Au niveau de l'Etang de la Forêt à Brandivy, poursuite des études sur le devenir du site de l'étang de la Forêt :

- Lancement de la maitrise d'œuvre pour la définition de l'avant-projet détaillé et la réalisation des dossiers règlementaires.
- Rédaction du CCTP pour le lancement d'une étude paysagère
- Rédaction du CCTP pour le lancement d'un étude préventive archéologique

Et réalisation de missions complémentaires : suivi faune, flore et accompagnements des naturalistes, levés topographiques, étude géotechnique en cours.

Grande continuité écologique – Gros ouvrages hydrauliques

Concernant les gros ouvrages hydrauliques, la stratégie d'intervention de GMVA sur les ouvrages a été validée début 2023. Une première étude est en cours sur **8 ouvrages** en vue de rétablir la continuité écologique. En 2025, l'état des lieux-diagnostic a été réalisé, la phase d'analyse multicritère et scénarii est en cours.

Grande continuité écologique – Maitrise d'ouvrage associée du contrat

- Suivi de l'étude menée par la carrière CMGO à Grand-Champ. Il s'agit d'un projet de suppression d'un plan d'eau sur cours et de renaturation du cours d'eau. Le projet s'intègre aux actions du contrat territorial. La phase de validation de l'AVP Pro est actuellement en cours. Les premiers travaux seront menés en 2026 par la mise en œuvre de la vidange du plan d'eau.
- Le département du Morbihan a confirmé être en maîtrise d'ouvrage associée pour un ouvrage routier en aval de l'étang de la Forêt

Autres actions

- Suivi de la convention 2023-2027 pour l'entretien des cours d'eau avec la Fédération de Pêche du Morbihan.
- Lancement d'un marché à bon de commande sur 3 ans pour la réalisation des diagnostic flash pour la prise en compte de la biodiversité dans les travaux milieux aquatiques (inventaires et préconisations).

Agricole

L'animation-coordination des partenaires agricoles - Chambre d'agriculture, GAB 56, CIVAM, PNR, Innoval - pour la mise en œuvre des actions individuelles et collectives s'est poursuivie.

Actions collectives et individuelles (hors MAEC)

En termes de bilan :

- **7 actions collectives** ont été organisés sur 2025 portant sur différentes thématiques : pâturage automne, groupe ovin lait, désherbage mécanique, maraîchage, triticale …
- **2 flashs techniques** : sècheresse et manque fourrager, DPR2
- **6 accompagnements individuels** ont été réalisés : DPR2, transmission…

PAEC-MAEC

L'agglomération est co-porteur, avec AQTA et le PNR, du programme agro-environnemental et climatique (PAEC) 2023-2027. En tant que chef de file, l'agglomération assure la coordination des différents acteurs. En 2025, Les diagnostics pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) « Systèmes » ont été réalisés par la Chambre d'agriculture, le GAB 56, CIVAM AD 56 et Innoval. Les MAEC « Biodiversité »

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

(hors Ligneux) sont portées par le Parc Naturel Régional. Les techniciens Bocage d'AQTA et de GMVA assurent la réalisation des diagnostics et plans de gestion des MAEC Ligneux (= Bocage).

A l'échelle du PAEC, le bilan de la 3eme campagne de MAEC peut être fait : **27 exploitations engagées** dans au moins une MAEC, dont **23 en MAEC Système** et **6 en MAEC Biodiversité**. Ces souscriptions correspondent à un **montant estimatif** d'engagement de 1 182 232 € **sur 5 ans** sur le territoire de l'accord de territoire.

Démarche de protection de l'AAC de Noyalo, captage prioritaire

Sur l'AAC de Noyalo, un travail pour diagnostiquer le niveau de risque parcellaire de transfert des pesticides (diagnostic DPR2) a été fait à l'échelle du sous bassin versant de Trégat, en amont d'une retenue d'eau pour l'alimentation en Eau potable. La démarche s'est ensuite élargie sur le BV du Plessis, les 3 DPR2 (hors Trégat) prévus ayant été réalisés, il s'agira de faire le point sur les pratiques agricoles et de construire des plans d'actions individuels, partagés collectivement.

Fin 2025, suite à la sollicitation de la DRAAF et de la Chambre d'agriculture en tant qu'animatrice du plan Ecophyto, l'AAC de Noyalo a été sélectionnée pour la territorialisation du plan écophyto. Une présentation du territoire et de ses enjeux a été faite en Commission AgroEcologie (CAE) spéciale Ecophyto le 20 novembre 2025.

Actions transversales

Intégration de critères environnementaux pour l'attribution d'une aide financière aux jeunes agriculteurs. En 2024, ajout du critère d'éligibilité « réalisation d'un pré-diagnostic Eau » et critères permettant un bonus de + 1 000 € : être labellisé AB ou souscrire à une MAEC. En 2025, après échanges avec la Chambre d'agriculture, ajout de nouveaux critères :
-Accompagnement au changement de pratiques sur 3 ans dans le cadre des actions agricoles menées au titre de l'accord de territoire avec l'Agence de l'Eau
-Création de bocage avec un objectif d'amélioration sur le plan hydraulique ou biodiversité de minimum 250 m pour une SAU inférieure 20 ha, et 500 m pour une SAU supérieure à 20ha (accompagnement technique et prise en charge financière par le dispositif Breizh Bocage), ou adhésion au label haie ou réalisation et mise en œuvre d'un plan de gestion sur 5 ans.
-Engagement dans des travaux de restauration de cours d'eau dès lors que l'exploitation est située sur un secteur programmé en travaux.

Les pré-diagnostics Eau ont été réalisés pour 7 des 13 JA éligibles en 2024, les rencontres pour la restitution se sont déroulés sur novembre 2025.

Suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau physico-chimique et des teneurs en pesticides s'est poursuivi. Les résultats sont régulièrement partagés avec les acteurs du contrat territorial.

Bocage

La stratégie territoriale bocagère 2023-2027 de l'agglomération a été validée, s'inscrivant dans le cadre technique et financier du programme Breizh Bocage 3.

Travaux bocagers

Pour rappel, les secteurs prioritaires sont les bassins versants du Loc'h, du Sal et du Plessis. L'objectif est de réaliser 75% des travaux sur ces secteurs prioritaires.

Les campagnes de travaux bocagers se poursuivent avec près de **12.8 km de réalisés à l'hiver 2024-2025** et un prévisionnel de **17.5 km pour les travaux 25-26**.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Les copeaux de bois pour le paillage des plants sont fournis par la SCIC Argoat Bois Energie, avec un approvisionnement en local par des agriculteurs de Sérent et de Surzur.

Gestion durable

Au titre de la troisième campagne des MAEC « ligneux », 1 accompagnement a été réalisé par les technicien.nes Bocage, pour établir un plan de gestion des haies sur 5 ans. Le budget initialement alloué au PAEC GOMO ne permettait aucun engagement en MAEC ligneux. Suite à une 2ème rallonge de budget dont l'information n'a été communiqué que fin août, plusieurs MAEC ligneux auraient pu être engagés mais les délais de réalisation des diagnostics n'étaient pas compatibles avec le plan de charge. Une seule MAEC ligneux a donc pu être déposée. Au total, 18 mesures n'ont pas pu être engagées, dont 9 par manque de budget et 9 par contrainte de temps pour réaliser les plans de gestion suite à une information tardive de la DRAAF.

Deux journées de formation à la gestion durable des haies ont été proposées aux agriculteurs engagés en MAEC et ont eu lieu début 2025, une sur le territoire d'AQTA et une sur GMVA, réunissant au total une trentaine de personnes.

Les communes d'Arradon et de Locqueltas disposent toutes deux d'un plan de gestion des haies de bords de route réalisés en régie par les techniciens Bocage de l'agglomération. Fin 2025, la préparation et l'organisation des premiers chantiers tests sur ces 2 communes sont en cours. Les chantiers sont prévus pour février 2026. Les communes de Sarzeau et Brandivy sont intéressées par la démarche. Il est envisagé de réaliser leur plan de gestion sur 2026.

Valorisation

Dans le cadre de l'appel à projet 2024 de l'ADEME sur la structuration de filière de valorisation des haies, le projet à 3 ans, sur 2025-2027 intitulé « Animation territoriale, études et investissements pour structurer, conforter des filières de valorisation des haies bocagères locales et durables en Sud Morbihan » fait partie des lauréats. Il est porté par un consortium de 6 acteurs : GMVA, SPL Golfe Energies Renouvelables, AQTA, SPL AQTA Energies, SPL Bois Energies Renouvelables et la SCIC Argoat Bois Energie.

Le 1er COPIL pour présenter le projet, les acteurs, les actions prévues et celles déjà engagées a eu lieu le 25 septembre.

Une étude de gisement du bois bocager a été réalisée par Coat Nerzh Breizh. Elle vise à définir une estimation de la biomasse bocagère disponible pour les nouveaux projets par une méthode par d'échantillonnage. Ainsi, 40 placettes de 50 ha, représentatives du territoire ont été relevées sur le terrain, permettant d'extrapoler au territoire de l'agglomération une estimation de l'accroissement annuel en fonction de la typologie des haies.

Sur le deuxième semestre 2025, des prospectives terrains ont eu lieu avec la SCIC Argoat Bois Energie et la SPL GER pour la recherche de plateforme afin de mettre en place un maillage pertinent. Des visites terrains ont eu lieus sur les communes de Ploeren, Sarzeau, Grand-Champ et Trédion. Des visites sont à prévoir sur Surzur.

Un travail est en cours pour que les contrats de service pour la fourniture de bois de la SPL GER comportent un volet gestion durable et traçabilité.

Lors du CA du 5/11 de la SPL GER, les élus se sont positionnés sur l'ambition de minimum 30% de bois bocage géré durablement dans l'alimentation des chaufferies biomasses du territoire.

Deux premières réunions mobilisant la professions agricole (prioritairement les agriculteurs engagés via Breizh Bocage et/ou en MAEC ligneux) sont prévues courant décembre pour échanger sur :

- L'état des lieux et des acteurs de la filière bois-bocage-énergie
- Les futures chaufferies sur le territoire et la SPL Golfe Energies Renouvelables
- La gestion durable des haies et la SCIC Argoat Bois Energie
- Quelle valorisation possible du bois bocage issu d'une gestion durable ?

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Protection

Le travail de sensibilisation des élus communaux lors des révisions de PLU sur le sujet de la protection des haies à travers les documents d'urbanisme s'est par ailleurs poursuivi. Les communes concernées : Saint Armel, Locqueltas. Pour la Trinité Surzur, l'accompagnement technique porte sur l'appui technique pour la réalisation de l'inventaire participatif.

➢ **Eau et Urbanisme**

- Participation aux groupes de travail organisés par le SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel pour établir des propositions de règlement type sur les cours d'eau et les zones humides afin de renforcer leur protection.
- Participation aux réunions du réseau métier « Eau et Urbanisme » récemment mise en place par l'EPTB Eaux & Vilaine.

➢ **Communication**

- Elaboration de 3 panneaux pédagogiques concernant les travaux Milieux aquatiques qui seront installés sur le site vitrine du ruisseau de la Madeleine à Theix-Noyalo.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

I.1.c - Bilan des actions et politiques en matière de cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

Le soutien aux acteurs sociaux de l'économie sociale et solidaire

La particularité du développement durable est de se situer au carrefour des 3 piliers que sont l'économie, le social et l'environnement. Golfe du Morbihan – Vannes agglomération investit auprès de sa population en soutenant un tissu local de proximité, porteur d'actions au bénéfice des populations les plus en difficultés et en favorisant la lisibilité de l'économie sociale et solidaire avec notamment le développement d'une politique d'achat socialement responsable.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est particulièrement attentive à proposer un développement socialement équitable ; elle accompagne l'évolution des réponses à apporter auprès des publics particulièrement vulnérables.

Entraide alimentaire

AMISEP
Cette association gère une épicerie sociale et solidaire, structure d'aide alimentaire dont la mission est de contribuer à l'insertion durable des personnes en situation d'exclusion et de précarité. Elle y contribue au moyen d'une aide alimentaire participative de qualité d'une part et par des actions d'accompagnement social d'autre part. Une participation financière de 10% est demandée.

Secours catholique
Cette association gère une épicerie sociale et solidaire : elle propose des produits de première nécessité, des produits frais et surgelés et des produits d'hygiène. Une participation financière est demandée, entre 10% et 20% selon la nature des achats.

Les Restos du cœur
L'association apporte une aide aux personnes démunies : accueil et aide alimentaire, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour favoriser la réinsertion sociale.

Banque alimentaire
Elle récupère les denrées des grandes surfaces et des gros producteurs pour les mettre à disposition des CCAS et des associations de l'aide alimentaire. Elle bénéficie également des denrées du programme national alimentaire.

Public vulnérable - inclusion

Solidarités Meubles
Solidarités Meubles est un collectif de 10 associations morbihannaises dont l'objet est de collecter et distribuer des meubles, et venir en aide aux personnes les plus démunies par la collecte et l'attribution de meubles d'occasion et appareils électroménagers neufs.

LA TILMA et le Saint CO'
La Tilma répond à une nécessité d'hébergement temporaire et d'accompagnement social pour les femmes enceintes et les jeunes mamans en situation de solitude et/ou de précarité. Elle a développé un lieu d'accueil de jour pour les mères de famille isolées et lutter contre l'isolement social.

Iris Cinéma
L'objectif est de faciliter l'accès à la culture des personnes âgées isolées ou résidant au sein des établissements et de créer des échanges entre les clubs, les structures EHPAD, et Résidence autonomie qui se retrouvent lors des séances.

Sauvegarde 56
Cette association accompagne des populations étrangères dans leurs droits et leur vie quotidienne

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Centre d'études et d'actions sociales du Morbihan
Cette association développe une offre d'apprentissage du français et d'alphabétisation à l'égard des personnes d'origine étrangère.

TIMAD
Ce collectif porte un projet inter-associatif d'hébergement temporaire d'urgence pour des familles en situation de précarité ; il met à disposition des logements temporaires pour personne sans domicile.

COMPAGNONS BATISSEURS
Cette association accompagne les personnes fragilisées sur l'amélioration de leur habitat et leur insertion socioprofessionnelle ; elle participe à la lutte contre le mal logement.

Vacances et Famille
Soutien à la parentalité au travers d'un projet de départ en vacances familiales

ADOMTOM
Travail de traduction de concept culturel afin de faciliter l'accès aux soins, à l'éducation, à la culture et à l'emploi des populations d'origine étrangère ; faciliter les relations entre les usagers et les services

Liberty Max
Association LGBTQIA+, féministe, inclusive et inter-sectionnelle du bassin vannetais œuvrant à la connaissance et au respect de la diversité des relations amoureuses, des orientations sexuelles, des identités de genre et de sexe.

La clef de phare
Association qui œuvre en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à la vie culturelle du département

Insertion

NOVITA
Lutte contre la privation d'emploi de longue durée

POLE E2S
Sensibiliser les citoyens à l'ESS et renforcer la connaissance de l'ESS par les partenaires publics.

Accès aux droits

La maison du Droit
Elle exerce une mission de service public afin de garantir un accès égal aux droits pour tous/toutes. L'association propose aux particuliers une information juridique gratuite et un accompagnement dans leurs démarches ainsi que la possibilité de résoudre leurs litiges par la voie amiable.

Centre d'Information Du Droit des Femmes et des Familles
L'association œuvre à l'accompagnement global et personnalisé des femmes par la mise à disposition de toutes les informations utiles dans les domaines juridiques, professionnel, économique, social et familial, et au développement d'une démarche de développement local et de travail en complémentarité et en concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels et associatifs.

Solidarité internationale

SITALA
Cette association propose un programme d'échanges interculturels et d'éducation par la culture entre le France et le Burkina Faso.
Son projet vise au développement d'actions croisées auprès de la jeunesse de ces deux pays. Ces dernières reposent sur une dynamique interculturelle et citoyenne forte au service d'une éducation à la citoyenneté internationale.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

I.1.d - Bilan des actions et politiques en matière de d'épanouissement des êtres humains

La culture : un accès facilité aux œuvres et aux pratiques pour les résidents

En matière culturelle, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération porte une politique dont l'objectif principal vise pour les résidents l'accès aux œuvres et aux pratiques sur le territoire.
Cette politique se décline par :

- De l'ingénierie culturelle (coordination de réseaux : Médiathèques du Golfe ; patrimoine culturelle immatériel ; écoles de musique du territoire ; diffuseurs du spectacle vivant…),
- La conduite d'actions culturelles de proximité (médiathèques / programme « Déclic » ; Ecoles de musique / programme « Tempo » ; milieu scolaire / programme d'éducation artistique et culturelle),
- Du soutien aux initiatives associatives (manifestations d'intérêt communautaire) ;
- La gestion directe ou le soutien aux équipements culturels structurants (L'Echonova – salle de Musiques Actuelles / Réseau des médiathèques de Rhuys / Conservatoire de la presqu'île de Rhuys/Scènes du Golfe, scène conventionnée art et création).

Complémentairement, sur une démarche qui se place au cœur des droits culturels, la collectivité s'est engagée dans un soutien au patrimoine culturel immatériel et aux cultures bretonnes, en appui sur les axes de sauvegarde retenus par l'UNESCO (préserver, transmettre, valoriser…). Ainsi en 2025, l'agglomération décline le plan d'actions issu des Assises de la culture bretonne organisées en 2023 notamment avec la signature de la charte Ya der Brezhoneg (niveau 2).
La politique culturelle s'attache à une irrigation du territoire par le développement d'une offre de service sur les différents bassins de vie identifiés par le SCoT. Ce schéma tend à privilégier une offre culturelle au plus près de chez soi, sur les communes qui constituent en périphérie de l'agglomération de Vannes des pôles de gravité pour la population (communes d'Elven, Grand-Champ, Sarzeau, Ploeren, Theix-Noyalo).
L'activité directe de la direction touche environ 17.000 scolaires du premier degré, 670 élèves inscrits sur le site du conservatoire de Sarzeau, 30.000 lecteurs actifs pour le réseau des médiathèques du Golfe (33 médiathèques en réseau – 450.000 documents en prêt – 1 millions de prêt/an).

Pour 2025 et 2026, quatre axes sont déclinés pour un engagement global pour la transition écologique à travers la culture :

▫ **Soutien aux associations et événements environnementaux**
Des financements sont accordés à des associations pour soutenir leurs initiatives écologiques. Par exemple, l'AFIP organise des événements comme les "Insulaires" à l'Ile d'Arz, abordant des thèmes environnementaux. Le festival "Algues au rythme" se distingue par des pratiques écoresponsables, comme la gestion des déchets et la réduction de l'impact carbone. L'Echonova joue également un rôle clé avec Echopark, temps fort de la saison conçu comme un laboratoire des événements en transition écologique, un service de covoiturage, et l'utilisation de véhicules électriques.

▫ **Soutien à l'éducation artistique et culturelle liée à l'environnement**
Plusieurs initiatives favorisent la sensibilisation à la nature et à l'écologie, telles que des parcours éducatifs sur les espèces sauvages menacées, la création de jardins sensoriels dans les écoles, et des projets artistiques comme le spectacle "La mer avance" sur les risques côtiers. La mutualisation des transports pour les jeunes public a aussi permis de réduire les émissions de CO_2.

▫ **Améliorations des infrastructures culturelles**
Des projets sont mis en place pour améliorer l'efficacité énergétique des équipements, comme la réfection du centre culturel de Sarzeau, l'installation de filtres pour réduire la chaleur, et l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Echonova.

▫ **Actions autour de la nature et de la transition énergétique**
La saison 2025-2026 de Numérigolfe propose un programme alliant nature et numérique pour sensibiliser à la faune et la flore locales. Des ateliers durables et zéro déchet sont également organisés dans les médiathèques, avec des initiatives comme le dispositif "Vert l'automne" pour sensibiliser les jeunes aux

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

enjeux environnementaux. Des événements liés à la préservation du patrimoine, comme la préservation des mégalithes, sont aussi programmés.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Un développement de l'offre sportive et l'amélioration de son accessibilité pour nos concitoyens

Le développement sportif fait l'objet de projets communautaires qui visent au développement de l'offre et à l'amélioration de son accessibilité (information, coût, transports).

Pour 2025, en matière de sport, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération poursuit son implication sur la pratique du nautisme, de la natation et du vélo pour l'ensemble des enfants scolarisés sur le territoire.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est intervenue sur la prise en charge des séances et du transport pour les cycles de natation et de nautisme. La quasi-totalité des classes du CP au CM2 ont pu ainsi bénéficier de ces actions. Sur les 5 sites nautiques du territoire (Vannes pour l'aviron, Baden, Arradon, Séné et Sarzeau) ; ainsi que sur les 5 Aquagolfe communautaires concernant la natation scolaire.

La politique de sport et de loisirs passe également par le subventionnement de manifestations qui bénéficient à l'ensemble du territoire de l'agglomération et qui ont rayonnement régional. Le dossier de demande de subvention invite les associations organisatrices à présenter leurs actions en matière de développement durable.

Afin d'améliorer le maillage de l'agglomération en termes d'équipements sportifs, la collectivité accompagne les communes dans la rénovation ou la construction d'installations sportives. Depuis 2024 un bonus environnemental a été mis en place pour inciter à la performance environnementale de ces projets.

Les projets qui vont se poursuivre en 2026 concernent la rénovation énergétique d'Aquagolfe Grand-Champ, d'Aquagolfe Kercado, le remplacement des chaudières gaz par des chaudière bois sur Aquagolfe Surzur et la poursuite du réaménagement sur le site de l'étang de la forêt à Brandivy.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

I.1.e - Bilan des actions et politiques en matière de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La 3ème édition du projet des « voix pour le climat »

Mardi 1er Avril, à l'Echonova, s'est déroulé le projet « des voix pour le climat ».



Les 106 jeunes participants sont montés sur scène afin de présenter leurs scénettes en groupes.

OBJECTIFS :

- Permettre aux élèves de s'approprier de façon concrète et d'ancrer les connaissances scientifiques en lien avec le changement climatique.
- Se donner collectivement l'envie d'agir.
- Développer son aisance à l'oral.
- Identifier, accueillir, transformer et partager ses émotions.
- Encourager une prise de confiance, une bonne estime de soi et un bien être chez les élèves.

Le lycée Lesage, le lycée Charles de Gaulle, l'ICAM et l'Amisep ont été accompagné par la compagnie ARTEM, spécialiser dans le théâtre d'improvisation et de l'association Clim'actions pour une sensibilisation aux problématiques du changement climatique.

Les animations environnement à destination des scolaires.

Durant l'année scolaire 2024/2025, 2300 enfants ont été sensibilisés à l'environnement. Des intervenants extérieurs sont venus animer un temps pédagogique en classe et dehors

Pour cette rentrée 2025, des nouveautés sont proposées aux jeunes du territoire :

- **Protection du littoral et les conséquences du recul du trait de côte**
- **Sensibilisation à la protection des plages et de la dune et ramassage des déchets**
- **Alimentation saine et durable**
- **L'énergie c'est quoi et d'où vient-elle ?**
- **Le cycle de l'eau domestique et le nettoyage de l'eau**





Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Seconde Edition du dispositif de « VERT L'AUTOMNE » à destination du grand public

Un événement qui propose des animations gratuites et ouvertes à tous seront proposées pour s'informer, échanger, apprendre et tester de nouvelles pratiques au quotidien. L'objectif : réduire ses déchets et adopter un mode de vie plus durable...

Ainsi sur le territoire de l'agglomération 38 ateliers à destination du grand public ont été proposés du 4 novembre au 29 novembre : sortie nature, contes scientifiques, nettoyage de plage, soirée cinéma, ateliers DIY…. Un programme synonyme de préservation de la nature et pratique durable et responsable.







En parallèle, du 8 au 29 novembre, une opération de collecte de jouets d'occasion s'est organisée sur le territoire. « Laisse parler ton cœur » initié par l'éco-organisme Ecosystem, qui permet de donner une seconde vie aux peluches, poupées, jeux de société, de construction, vidéo. Les dons collectés par Emmaüs et la malle des malins sont redistribués aux familles dans le besoin pour les fêtes de Noel.

La Braderie de matériaux le samedi 22 novembre :

Dans le cadre de sa politique environnementale sur le réemploi des matériaux et la préservation des ressources, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a organisé une Braderie des Matériaux du BTP le samedi 22 novembre 2025 à la recyclerie matériauthèque Mat'Low, 18 rue Denis Papin – Zone de Kerniol à Vannes.

L'objectif de cette opération était de donner une seconde vie à plus de 10 tonnes de matériaux inutilisés et stockés dans les entrepôts. Mais aussi de rendre accessible au plus grand nombre des matériaux de réemploi à bas coût.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE



En plus d'y associer les enseignes du bricolage et les artisans, cet évènement était également l'occasion de sensibiliser le grand public autour de ces enjeux environnementaux, de mettre en lumière les structures locales existantes et d'œuvrer pour une cause solidaire.

Les projets communautaires sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux

La collectivité poursuit également son accompagnement sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux auprès des chargés de travaux. Le Campus Datascience et Cybersécurité, en phase travaux, est en cours de réalisation de la pose des ardoises issues de l'ancien bâtiment. Les vitrages seront reposés début 2026 au niveau de la « serre » en lien avec l'accueil. Le Pôle d'Echanges Multimodal a intégré des pavés de réemploi comme chainette et le béton concassé sous le parvis ouest. Le mur de soutènement de l'avenue Favrel et Lincy (entre le parking P1 et la piste cyclable) a également été refait avec récupération des pierres des murets de l'ancien parking. Début 2026, les rails sont prévus d'être réutilisés comme lice / barrière de clôture du parking P4.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le programme d'actions a été validé en décembre 2021, pour une durée de 6 ans. 15 actions sont proposées sur 10 axes thématiques :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire, alimentation et produits locaux
2. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
3. Augmenter la durée de vie des produits
4. Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
5. Réduire les déchets des entreprises
6. Réduire les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics
7. Réduire les déchets marins
8. Etre éco-exemplaire
9. Sensibiliser
10. Utiliser les instruments économiques

L'axe « Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets » :

En termes de réduction à la source des biodéchets, la mise en place de composteurs en pied d'immeuble, la distribution de composteurs individuels et le broyage des végétaux à domicile se poursuivent. Plus de 3000 composteurs individuels ont été distribués en 2025 soit environ 37 000 foyers équipés. 100 nouvelles résidences font l'objet d'une étude pour être équipées de composteurs collectifs en pied d'immeuble.
L'agglomération a déployé des composteurs grutables sur l'ensemble des zones urbaines denses de Vannes et de la 1ère couronne.
Fin 2025, plus de 80% des usagers de GMVA seront en mesure de trier séparément leurs biodéchets.

Une centaine d'habitants ont bénéficié du service de broyage de végétaux à domicile, pour un volume de plus de près de 600 m^3 de végétaux broyés pour valorisation sur place.

L'axe : « Augmenter la durée de vie des produits » :

- L'agglomération soutient financièrement la matériauthèque Mat'Low située à Vannes. Lancé par l'association Economie circulaire 56, ce projet a ouvert ses portes en janvier 2023 au grand public. L'activité principale est de vendre à bas coût des matériaux de second œuvre pour la construction de son habitat et sera à terme un lieu de pour apprendre, réparer, louer et expérimenter de nouvelles idées.
- Une zone de gratuité est ouverte sur la déchèterie de Tohannic, à Vannes, depuis le 1er semestre 2022. Ouverte aux horaires de déchèterie, cette zone permet aux particuliers de déposer et/ ou récupérer gratuitement ce type d'objets : livres, vaisselles et petits objets.
- L'agglomération propose aux campings de mettre en place des boites à dons pour permettre aux campeurs sur le départ de laisser des objets et du matériel (livres, jouets, charbon de bois…. Depuis 2024, 7 campings sont équipés de boite à dons.

L'axe « Réduire les déchets des entreprises » :



Le service poursuit la mise à disposition de bacs de collecte carton et Déchets Industriels Banals (DIB) pour les entreprises issues des zones d'activités.
En 2025, le service a continué à se développer.

Ce sont 660 entreprises situées dans les Parcs d'activités, qui bénéficient d'une collecte spécifique, l'objectif est de limiter :

- L'apport de gros cartons au centre de tri des déchets recyclables, qui perturbent le process
- L'apport de gros volumes de plastiques non valorisables à l'unité de valorisation organique

Les bacs cartons sont collectés tous les 15 jours, avec une dotation maximale de 4 bacs de 770 litres. La mise à disposition est facturée 50€ par an par bac carton. Les bacs DIB sont collectés chaque semaine avec une dotation maximale de 4 bacs de 360 litres.
Depuis 2025, le service a arrêté de distribuer des bacs de DIB pour soumettre les entreprises à la loi AGEC. Les tonnages de DIB diminuent de 40 tonnes de 2024 à 2025.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Pour les professionnels du centre-ville de Vannes, les établissements qui souhaitent une collecte des cartons doivent signer une convention afin de permettre un meilleur suivi. La prestation de collecte est payante, 200€/an pour 2 collectes hebdomadaire. La qualité des dépôts s'est fortement améliorée et la quantité de cartons collectée a diminué.

L'axe : « Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable» :

L'agglomération a mis à disposition du matériel de gestion des déchets pour près de 300 manifestations. En plus des bacs mis à disposition pour les ordures ménagères, les emballages et papiers, verre et cartons, GMVA met à disposition depuis le printemps 2025 des bacs pour le tri des biodéchets sur les manifestations, une trentaine d'évènements ont pu en bénéficier.
La direction déchets propose un service de mise à disposition de gobelets réutilisables dont une cinquantaine d'évènements ont pu bénéficier en 2025. Un nouveau marché incluant la location et de lavage de vaisselle réutilisables est lancé fin 2025 afin d'élargir l'offre et de proposer des alternatives à l'utilisation de vaisselle jetable.

L'axe : « Sensibiliser » :

La sensibilisation des scolaires via le bus environnement ou des interventions en classe permet de maintenir cette dynamique pédagogique propre à notre territoire.
Une plateforme d'inscriptions permet aux enseignants de s'inscrivent à différentes animations.

Pour cette rentrée, des nouveautés sont proposées aux jeunes du territoire :

- **Protection du littoral et les conséquences du recul du trait de côte**
- **Sensibilisation à la protection des plages et de la dune et ramassage des déchets**
- **Alimentation saine et durable**
- **L'énergie c'est quoi et d'où vient-elle ?**
- **Le cycle de l'eau domestique et le nettoyage de l'eau**

Ces actions ont permis de sensibiliser plus de 2300 élèves du CE2 au CM2 lors des animations et ont bénéficié de la visite du centre de tri.

Collectes : une démarche d'amélioration continue

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce **la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés**, le traitement étant délégué au SYSEM.

- **Encourager les gestes de tri**

Les actions d'optimisation du service se poursuivent avec l'implantation sur le centre-ville de Vannes de nouveaux points d'apport volontaires. Pour la collecte sélective : des ouvertures plus larges permettent aux professionnels d'y déposer les gros emballages issus de la restauration collective (seaux de mayonnaise en plastique, sacs de sucre/farine, flacons pompe en plastique 3L, grosses boîtes de conserve, cagettes plastiques bleues…). De nouveaux points pour le verre, avec trappes s'ouvrant par clé permettent aux restaurateurs de déposer plus rapidement leurs emballages en verre.
Une communication en porte à porte est déployée pour déposer une info-lettre, des nouveaux mémo-tri pro et des affiches par flux. Un relais de communication est demandé par l'association des commerçants et par les réseaux sociaux

- **Evolution dans la facturation auprès des professionnels**

Un nouveau tarif est mis en place sur la redevance spéciale. Si le professionnel trie les biodéchets avec un prestataire privé ou avec un composteur, un tarif dégressif de redevance spéciale sur les ordures ménagères est déclenché (37€/m3 au lieu de 46€/m3).
La facturation à la levée des bacs des professionnels en redevance spéciale est en cours d'application. Cette facturation permet un suivi de quantité produites. Une rencontre individuelle sera faite en 2026 pour expliquer la nouvelle facturation.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Certains professionnels de Vannes bénéficient d'une collecte supplémentaire pour les ordures ménagères. L'arrêt de ces repasses a été acté. Ce changement de fréquence incitera les professionnels à trier les biodéchets et à mettre en place des filières de valorisation.
Enfin, le règlement de redevance spéciale a été mis à jour pour cadrer administrativement les services apportés aux professionnels et administrations.

- **Validation du schéma de déploiement du tri à la source des biodéchets (2023-2027)**

Fin 2025 l'ensemble des usagers souhaitant trier leur biodéchets peuvent être équipés d'un outil permettant ce tri.
Plus de 6000 composteurs individuels ont été proposés sur différents créneaux et 3500 usagers se sont manifestés pour être équipés.
Dans l'attente d'une validation de la part des syndics travaillant sur le territoire, la plupart des résidences collectives ont fait l'objet d'une étude pour l'implantation d'un composteur collectif. Dès qu'une résidence valide son étude, le composteur est installé.
Sur le domaine public en milieu urbain, plus de 100 composteurs grutables ont été installés, Vannes et les communes de la première couronne seront intégralement dotées fin 2025.

Déchèteries : Réaménagement et sécurisation des installations

Les déchèteries constituent pour Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération un réseau majeur devant permettre d'atteindre les performances de valorisation fixées par la loi de transition écologique pour la croissance verte de 2015.

La déchèterie de Vannes-Tohannic a fermé pour travaux durant 8 mois afin de revoir totalement la circulation des véhicules sur place et les locaux disponibles en haut de quais. Ainsi, les véhicules des usagers et véhicules de collectes en haut de quai n'utilisent plus les mêmes voies de circulation. L'ensemble des locaux en haut de quai permet de disposer de plus de place pour les différentes filières de valorisation et pour un espace destiné au réemploi, sur lequel 3 acteurs locaux viendront effectuer les reprises d'objets.

Après Locmaria Grand-Champ et Arradon, le contrôle d'accès est déployé sur les déchèteries Ploeren, Saint-Avé, Elven et Vannes. Il sera déployé sur Theix-Noyalo et sur les sites de la presqu'île courant 2026.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

L'agglomération engagée en faveur d'une économie responsable

Les domaines d'actions considérés en matière d'« économie responsable » ont été les suivants :

- Poursuite des actions de la **Stratégie Communautaire de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation** (SCDEII) de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération qui s'articule autour **de 5 ambitions :**
  - Renforcer l'attractivité du territoire
  - Consolider le tissu économique et travailler à sa diversification
  - Contribuer à la construction d'un territoire innovant
  - Positionner le territoire dans les dynamiques européennes et internationales
  - Affirmer la collectivité comme pilote du développement économique

  Et de 19 actions cadres dont certaines en lien direct avec le développement durable, telles que :
  - Maintenir les activités primaires sur le territoire et contribuer au développement de la production alimentaire locale
  - Maintenir une offre commerciale « équilibrée »
  - Soutenir l'activité et le développement de l'ESS
  - Accompagner les démarches en lien avec l'économie circulaire

- **Foncier économique :**

  - Sensibilisation sur les enjeux et mise en œuvre de cahiers des charges de parc d'activités incluant des objectifs élevés au niveau environnemental et énergétique à l'image du PA du Poteau Nord à Saint-Avé.
  - Programmation des travaux de requalification du PA de Kermelin à Saint-Avé pour améliorer le fonctionnement de la zone avec notamment :
    - Augmenter la part des modes de déplacements alternatifs à la voiture,
    - Améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant un traitement à la parcelle,
    - Envisager des actions de production énergétique en valorisant notamment les surfaces de toiture,
    - Optimiser au mieux l'usage du foncier et mutualiser certains équipements
  - Mise en place du bail à construire sur les zones d'activités du territoire validée lors du Conseil Communautaire du 09 octobre 2025.

- **Accompagnement de la filière industrielle**
  - Poursuite de la stratégie d'accompagnement et de développement du tissu industriel sur le bassin vannetais orientée vers l'industrie verte avec 3 axes principaux : développement des compétences, sobriété foncières et mobilité décarbonée via le label territoire d'industrie pour la période 2024/2027.

- **Accompagnement des entreprises dans leurs projets de constructions / extensions**
  - Pré-instruction des Permis de Construire en lien avec l'ensemble des services de l'agglomération pour améliorer les projets et les orienter vers des solutions plus responsables.
  - En amont de l'acquisition d'un terrain en zone d'activités économiques et de la construction d'un nouveau bâtiment, le service Energie et le chargé d'économie circulaire sont consultés afin d'accompagner l'acquéreur dans l'efficience énergétique et l'économie de ressource.

- **Accompagnement des activités primaires en production alimentaire**

  - Evolution des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et aquaculteurs avec l'instauration d'un bonus environnemental sous conditions.
  - Mise en place d'un pré-diagnostic Eau pour les jeunes agriculteurs sollicitant l'aide à l'installation permettant ainsi de les sensibiliser aux enjeux du territoire en matière de qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- **Soutien aux acteurs de l'accompagnement d'entreprises**

Afin de diffuser sa politique de développement durable auprès des structures d'accompagnement économique, l'agglomération invite ces dernières à expliciter, dans leur demande de subvention, les retombées sociales et environnementales de leurs actions.

- **L'offre de services économie circulaire**

Lancé en septembre 2019 par la Direction de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation, ce dispositif permet d'accompagner les entreprises dans la transition écologique en s'articulant sur trois volets : l'optimisation des déchets, l'énergie et la mobilité.
Pour 2025, une centaine d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement via cette offre de services.

- **Communication – sensibilisation sur l'économie circulaire**

Afin de faire découvrir l'offre de services économie circulaire et sensibiliser les entreprises au développement durable et aux concepts de l'économie circulaire, des prises de paroles devant les publics professionnels du territoire sont privilégiées.
Comme chaque année, une intervention d'une matinée a également eu lieu devant la promotion 7 d'Incub'Activ, l'incubateur de projets d'entreprises innovants de l'agglomération, afin de travailler sur l'axe environnemental des différents projets. Une intervention auprès des locataires de la pépinière d'entreprises Créalis a également eu lieu au 1er trimestre 2025.

Un atelier RSE, organisé en partenariat avec la CCI, a permis d'initier une quinzaine d'entreprises à cette approche.

- **Artisans Zéro Gaspi et Eco-défis des artisans et commerçants**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, en partenariat avec Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a proposé en 2024/2025 à 8 artisans de participer à l'opération « Artisans Zéro Gaspi ». Cette dernière avait pour but d'identifier les sources de pertes alimentaires, mettre en lumière les bonnes pratiques déjà existantes et ainsi faire gagner l'entreprise en compétitivité tout en répondant à la demande des consommateurs :
Cette opération s'est déclinée en 3 volets :

- Diagnostic individuel
- Plan d'actions personnalisé
- Journée professionnelle pour échanger entre artisans et se former (coût des pertes, actions correctives concrètes, rappels hygiène)

Une soirée de mise à l'honneur des 8 artisans a été organisée en janvier 2025.

En 2025, le partenariat avec la CMA a permis d'engager l'action Éco-Défis auprès d'une dizaine d'artisans. Éco-Défis des commerçants et des artisans est une marque du réseau des CMA pour valoriser le développement durable des entreprises artisanales sur leurs territoires. Le processus de labellisation permet aux artisans d'inscrire leur entreprise dans une démarche de changement en faveur de la transition écologique en réalisant des défis. La remise de ce label, pour les artisans ayant réussi à relever leur défi sera organisée au 1er trimestre 2026.

- **3ème édition des Trophées de l'éco**

Pour sa 3ème édition des Trophées de l'éco, l'agglomération a souhaité mettre en avant les entreprises engagées environnementalement et socialement via le trophée 'Esprit Engagé'. Cette catégorie a eu un fort succès puisqu'elle a collecté le plus grand nombre de candidatures parmi les 4 catégories possibles. Cet engouement prouve ainsi l'implication des entreprises dans des démarches vertueuses.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- **Maillage du territoire en Info services :**

Maillage du territoire en services de proximité à destination des citoyens, entreprises et acteurs locaux opérationnels : Le Loch Info services à Grand-Champ, Argoët Info services à Elven, Rhuys Info Services (Sarzeau) et Ty Info Services (multi-sites sur l'Ouest du territoire et les îles).
Ces services proposent un accompagnement aux démarches administratives et numériques (Label France services), un appui aux recherches d'emploi ou de compétences (Point Accueil Emploi), des ateliers d'initiation aux outils numériques, des permanences de partenaires et des actions collectives. Des bureaux, salles de réunion, matériels informatiques (visio-conférence, ordinateurs, scan, imprimante) sont mis à disposition des entreprises ou salariés permettant ainsi de faciliter le télétravail et de limiter les déplacements vers Vannes et sa périphérie.
Les conseillères « Info services » accompagnent également les usagers dans leurs demandes d'aide MaPrimeRénov' et des agents « Opération Rénovée » assurent des permanences dans les Info Services tous les mois depuis fin 2023.

- **Soutien au Pôle E2S**

GMVA soutient financièrement le Pôle E2S, modèle économique répondant aux enjeux des transitions écologiques et solidaires, dont l'ambition est de structurer, promouvoir et accompagner des porteurs de projets répondant aux critères de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire du Pays de Vannes.

- Soutien à Néo Mobilité

GMVA soutient financièrement Néo Mobilité, association qui accompagne les demandeurs d'emploi du territoire grâce à la location sociale et solidaire de véhicules pour aller travailler, entrer en formation ou se rendre à un entretien. GMVa finance également un dispositif de prêt de vélos pour des saisonniers sur la Presqu'Ile de Rhuys pendant la période estivale.

- **L'offre de services Emploi/Formation**

- Le Service Emploi /Formation/Enseignement supérieur participe aux principaux salons visant à accompagner les entreprises et demandeurs d'emploi/salariés en reconversion dans leurs recherches de compétences ou d'emploi : Salons et forums de l'emploi saisonnier, 24h pour l'emploi et la formation, Safari des métiers du numérique, Village de l'Emploi et des Formations du salon du Mille Sabords, Forum de l'emploi Michelin, Ateliers LudikTour/CCI/Cap Emploi pour favoriser l'inclusion…

- Organisation de Cafés RH à destination des employeurs du territoire :
  - Dans un objectif de meilleure connaissance des acteurs locaux pouvant appuyer les stratégies RH des entreprises et de sensibilisation des entreprises aux transitions sociales,
  - Sur les sites des Info Services au plus près des entreprises et limiter les déplacements systématiques vers Vannes.

- Valorisation des filières et métiers du territoire : réalisation d'une vidéo des métiers porteurs de la filière nautique /mer, actions de valorisation des métiers du numérique (Instant Cyber, Safari des métiers du numérique)

- **Appel à projet « Innov'Campus »**

Dans le cadre de sa démarche de promotion de l'enseignement supérieur auprès du milieu économique, l'agglomération a lancé l'édition 2024-2025 de son appel à projets « Innov'Campus » une démarche de soutien et d'accompagnement à destination des étudiants et établissements de l'enseignement supérieur de son territoire.
« Innov'Campus » offre deux entrées spécifiques selon les publics :
- Innov'Campus Etudiants : pour soutenir les projets et les initiatives étudiantes (hors projets tutorés obligatoires).
- Innov'Campus Etablissements : pour soutenir les évènements portés par les établissements du supérieur.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Avec pour objectif d'accompagner les initiatives novatrices et amplificatrices pour le territoire, Innov'Campus vise à soutenir financièrement des projets et évènements s'inscrivant dans les ambitions de territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

- Renforcer la cohésion de notre territoire,
- Développer un territoire d'équilibres,
- Accompagner les transitions.

Comme chaque année, les projets déposés doivent intégrer les éléments ci-dessous :

- Un volet « économique » : à ce titre, le projet implique à minima une entreprise du territoire,
- Un volet « citoyen » faisant écho aux compétences traitées par l'agglomération de Vannes (développement économique, habitat et urbanisme, aménagement numérique, enseignement supérieur, économie circulaire, déchets, mobilité…).

- **Futur Campus DataScience et Cybersécurité**

Le chantier de réhabilitation de l'ex site de la CCI du Morbihan s'est poursuivi en 2025 en privilégiant toujours une approche durable avec le réemploi de matériaux existants (ardoises, vitrage, chemins de câbles, faux plafond…). Le bardage du bâtiment a été réalisé en bois respectueux de l'environnement.

La livraison du campus est prévue pour le printemps 2026 pour permettre la rentrée étudiante en septembre 2026.

- **Soutien à l'accès des femmes aux métiers de la Tech**

A travers l'organisation d'un Hackathon organisé sous l'égide de la Fondation UBS et en partenariat avec GMVa,et Orange.. Cet évènement a rassemblé plus de 100 lycéens et étudiants du territoire de GMVa qui ont œuvré le temps d'une journée à réfléchir, créer et proposer des solutions concrètes, innovantes et équitables pour attirer plus de femmes dans les métiers de la Tech et faire de la diversité un atout majeur dans ce secteur.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Bilan des actions et politiques en matière de tourisme et patrimoine

L'ambition touristique, adoptée en octobre 2024, structure désormais l'ensemble de la politique tourisme et patrimoine du territoire, dans la perspective de réconcilier le tourisme et l'habitant et de mieux diffuser les flux dans l'espace et dans le temps.

L'ensemble de cette politique publique est donc pleinement orienté en faveur d'une action publique **durable et responsable**.

Les 5 axes constitutifs ont ainsi été mis en œuvre en 2025 :

AXE 1 - S'engager pour un tourisme mieux intégré, afin de reconsidérer la manière dont il est perçu et lui redonner une portée où les impacts positifs prédomineront (emploi, …),

Action 1.1 « Agir pour changer le regard sur le tourisme » :

- Une mission de **préfiguration de l'observatoire** a permis d'envisager l'arborescence, les contenus et la disponibilité de la data à mobiliser pour constituer un observatoire du tourisme visant à 1/disposer d'informations de nature à objectiver les impacts du tourisme pour les décideurs et le grand public 2/préparer la future mesure de la capacité de charge du territoire, à partir de l'empreinte écologique du tourisme.
- 42 **éco-compteurs** permettent de mesurer les flux touristiques sur le territoire, en vue d'adapter la stratégie en conséquence.

Action 1.2 « Inscrire le tourisme en pleine transversalité avec l'ensemble des autres politiques publiques » :

- Le service tourisme et patrimoine est contributeur du **SCOT** et du projet de renouveau du site de **l'étang de la forêt à Brandivy**, tant sur le champ patrimonial, que de la randonnée ou de la mise en récit.
- Il apporte des éléments d'entrée pour la révision des **PLU** des communes.
- Il a animé **l'exposition territoire en jeux**, à l'hôtel de Limur, qui constitue un élément de concertation du SCOT-AEC.

Action 1.4 « Mettre en œuvre les orientations adoptées et être force de proposition sur de nouvelles mesures » :

- Une **convention d'objectifs et de moyens avec Golfe du Morbihan Vannes Tourisme** est en préparation pour que le partenaire premier de l'agglomération en matière de tourisme puisse pleinement mettre en œuvre la part de la stratégie touristique que l'agglomération lui confie.
- L'agglomération soutient les 6 communes du territoire qui se sont engagées dans l'**encadrement des meublés** de tourisme, dans l'intention de faciliter l'accès au logement des locaux. Pour ces 6 communes, on comptabilisait 2122 meublés de tourisme connus avant réforme et on en recense 3 933[1] au 12/11/2025, soit 85% de plus. Il est également à noter que 1 639 autorisations de changement d'usage[2] ont été délivrées à la même date. A cette heure, l'agglomération a accru sa connaissance du parc concerné.
- L'agglomération a fait le choix de constituer l'une des deux structures facilitatrices de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan (7 EPCI), et d'en co-piloter la coordination et les actions, orientées en faveur de 2 axes forts : la mobilité douce touristique et la valorisation des patrimoines. A ce titre, une mission de préfiguration **d'aires de services touristiques** vélo et piétonnes vient d'être engagée, un outil de gestion de la qualité des véloroutes et voies vertes a été mis en œuvre (accompagné d'une visualisation grand public des itinéraires, de type open street view) et deux **appels à projets** ont permis à des porteurs de projets de bénéficier d'ingénierie et

[1] Nombre de meublés ayant obtenu un numéro d'enregistrement, c'est-à-dire une déclaration préalable pour les occupants de résidence principale et propriétaires de résidence secondaire.
[2] Les propriétaires de résidence secondaire sont soumis à cette procédure pour transformer leur logement en un meublé de tourisme.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

de soutien financier en termes **d'activités de loisirs outdoor** (11 projets sélectionnés pour 97 636€ d'aide régionale, dont 2 sur l'agglomération pour 20 114€) et d'**agritourisme** (en cours d'instruction à l'heure de la présente écriture). La coopération est également reconnue pour la qualité des modes d'interaction qu'elle permet entre partenaires locaux.

AXE 2 - Agir pour un tourisme plus durable et plus inclusif, pour que le tourisme soit partie prenante des transformations environnementales, et soit accessible à tous,

Action 2.2 « Favoriser l'équilibre des flux dans l'espace » :

- L'agglomération met en œuvre une politique qualifiante de **randonnée** pédestre et cyclable. Celle-ci a pu être précisée en termes de champ de compétences, de modalités d'articulation avec les autres services de l'agglomération et les parties prenantes externes et prend désormais appui sur des programmations et des bilans annuels. L'objectif de l'agglomération est de promouvoir le territoire et son patrimoine, aussi bien naturel qu'historique, grâce à des activités de pleine nature. En ce sens les circuits sont créés avec les communes pour mettre en valeur leurs atouts, afin de permettre aux visiteurs d'explorer leur lieu d'escale, et aux habitants de re-découvrir leur lieu de vie. A ce titre, par exemple, un livret de randonnées a été élaboré dans le cadre de l'inscription des mégalithes au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui propose des circuits piétons et vélos permettant de découvrir les monuments mégalithiques du territoire tout en sensibilisant les usagers aux problématiques environnementales. La commune d'Arzon en a déjà bénéficié et le livret a connu un beau succès. A ce jour un autre livret est en cours de réalisation pour la commune de l'Ile aux Moines.
- Elle soutient l'animation de 8 communes du territoire, labellisées « **Station Verte** » (1er label éco touristique en France) à ce jour. Une réflexion est en cours pour élargir l''approche à davantage de communes que celles qui remplissent les critères de ce label et se doter du'ne carte de durabilité.

Action 2.3 « Inciter les utilisateurs à des comportements vertueux » :

- L'agglomération a contribué à l'élaboration et la diffusion du **guide Tourisme durable départemental**, qui permet aux professionnels de s'orienter en faveur des transitions climatiques, écologiques et sociétales.

Action 2.4 « Rendre accessible au plus grand nombre l'expérience touristique et de loisirs » :

- L'agglomération mobilise une expertise auprès de tiers pour les accompagner dans leur labellisation Tourisme et handicap.

AXE 3 - Conforter le positionnement patrimonial et culturel du territoire, pour favoriser les complémentarités territoriales et dépolariser les flux observés,

Action 3.1 « Faire découvrir à l'habitant et au visiteur le Pays d'art et d'histoire » :

- Pour la 2ème année, le label ville et **pays d'art et d'histoire** (PAH) est mis en œuvre à l'échelle de l'intercommunalité, après 30 ans d'animation par la ville de Vannes, permettant la conservation et la diffusion des connaissances. Une **programmation** à destination du grand public permet de faire découvrir le patrimoine du territoire à travers des expositions, des visites guidées, des ateliers et des actions éducatives. Conçue avec des partenariats ambitieux (CAUE, PNR, Petits débrouillards, DDTM, AQTA…) et en transversalité (notamment direction Urbanisme), la programmation 2025 a engendré des moments forts autour de territoire en jeux, des Moulins à marées et des photographies d'architecture de Kourtney Roy. Les journées du patrimoine et les journées nationales de l'architecture ont généré le succès qu'on leur connait avec notamment du théâtre ou des débats autour de l'architecture au féminin, par exemple.
- L'animation d'un **réseau de référents** PAH permet de faire vivre cette programmation et les actions scientifiques réalisées dans le cadre des missions du PAH, telles que l'inventaire participatif du patrimoine.
- Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (**CIAP**) **de Limur** constitue la porte d'entrée du PAH, et fait l'objet d'une attention particulière pour améliorer son rayonnement auprès du grand public et des partenaires. Le CIAP de Limur a accueilli 16 500 visiteurs de janvier à octobre 2025, avec des chiffres incomplets pour octobre (15 200 à la même période en 2024 et

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

17 257 fin décembre 2024). Pour le PAH dans son ensemble, ce sont 34 177 visiteurs comptabilisés de janvier à fin septembre (35 095 fin septembre 2024 et 39 000 fin décembre 2024).

- Les porteurs de projets privés et les communes de l'agglomération bénéficient d'aides financières pour la **restauration de leurs patrimoines** bâti ou maritimes (pour un total cumulé de près de 48K€ en 2025).

Action 3.2 « Orienter les habitants et les visiteurs vers les mégalithes – marqueurs de premier rang » :

- Le 12 juillet 2025, les **Mégalithes de Carnac et les rives du Morbihan** ont officiellement été **inscrits** au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment grâce au soutien actif de l'agglomération signataire de la charte d'engagements. La démarche permet une protection et une valorisation du Bien concerné.
- Les 19, 20 et 21 septembre, les parties prenantes ont organisé **Mégalithes en fête** pour célébrer l'inscription avec la population. L'agglomération en a été partie prenante, notamment avec son temps fort d'Arzon.
- Désormais, les cosignataires ont 5 ans pour mettre en œuvre les engagements inscrits au **plan de gestion**. L'agglomération est pilote de plusieurs actions et contributrice à la plupart.
- Par analogie, l'agglomération met en tourisme les **mégalithes des Landes de Lanvaux** et un parcours découvertes est en voie de finalisation.
- Un dispositif **d'aide aux aménagements** liés au patrimoine mégalithique, adopté en 2024, permet aux propriétaires de mettre en valeur les abords des monuments mégalithiques de l'ensemble du territoire intercommunal.

AXE 4 - Révéler davantage encore l'identité du territoire et répondre aux attentes évolutives des visiteurs, de façon à accueillir non pas « plus » à l'année mais « mieux »,

Action 4.2 « Accompagner le développement des offres touristiques appropriées » :

- Les 3 saisons du jeu d'enquêtes **MYS'TERRE du Golfe** mettent en récit le territoire intercommunal, notamment dans une logique de diffusion des flux et de ludification du patrimoine. Dans la dernière saison, le thème de l'eau et la rareté de cette ressource en constituent le fil conducteur. On compte 2035 téléchargements de l'application entre le 1er janvier et le 30 septembre 2025.

Action 4.3 « devenir Destination innovante et durable » :

- La SPL Golfe du Morbihan Vannes tourisme a créé le **Bureau des Congrès** attendu, ce qui permet la mise en réseau de la filière et la facilitation de la rencontre entre l'offre et la demande de rencontres professionnelles.
- L'agglomération et sa SPL ont élaboré le dossier de candidature et été audités en vue d'obtenir le label **Destination innovante et durable** (DID). Un avis favorable a été délivré et France congrès évènement référence déjà le territoire. Ce sont 13 partenaires qui les ont rejoints dans la démarche d'amélioration continue des parties prenantes du tourisme du territoire.

AXE 5 - Améliorer l'accès à l'emploi et au logement des saisonniers, en étant facilitateur de l'essaimage des bonnes pratiques de tiers.

Pas de mise en œuvre en 2025.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Conseils en Aménagement et planification

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération apporte une ingénierie aux communes qui le souhaitent pour l'élaboration et les évolutions de leurs documents d'urbanisme.

Les services de GMVA accompagnent également les communes qui le souhaitent dans les projets d'opérations d'aménagement, qu'ils soient communaux ou portés par des initiatives privées.
En particulier, dans les projets à vocation de logements et/ou projets mixtes, ils proposent aux communes de travailler sur les notions de densité afin de respecter les objectifs du SCoT et de la loi Climat et Résilience, tout en préservant le "bien vivre ensemble".

De la même façon, le service a soutenu les démarches communales visant à préserver les centralités des bourgs et des villes. Ainsi, le service accompagne plusieurs communes :

- Dans des études prospectives visant à définir une stratégie de dynamisation de leur centralité,
- Dans des projets plus opérationnels pour mettre en œuvre la stratégie définie au préalable avec des opérations immobilière ou d'aménagement.

La loi Climat et Résilience promulguée en août 2021, fixe notamment l'objectif "Zéro Artificialisation Nette" à l'horizon 2050.
Dans ce cadre, le service informe régulièrement les élus communaux des stratégies à développer pour permettre l'atteinte de ces objectifs fixés par la loi, dans le respect des documents supra-communaux.

Enfin, le service, en partenariat avec l'OFS de GMVa, accompagne notamment la commune de Meucon dans son projet de renouvellement sur le terrain dit « de Mathilde », en vue de réaliser une opération dense et offrant de la mixité sociale. Il s'agit d'un projet qualitatif qui mettra en avant les principes de densité désirable.

Avis techniques sur les avant-projets d'aménagement

Par ailleurs, les équipes de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme élaborent, pour le compte des communes, des avis techniques et propositions d'amélioration sur les avant-projets d'aménagement ou les dossiers déposés en instruction, en incluant une approche d'urbanisme durable.
Ces avis, pouvant comprendre une esquisse illustrant les propositions, sont destinés aux élus pour les aider à dialoguer avec les promoteurs et aménageurs.

Programme « Petites villes de Demain » (PVD)

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Sur GMVA, les 3 pôles d'équilibre identifiés dans le SCOT ont candidaté au programme et ont été retenus. Il s'agit des communes de ELVEN, GRAND-CHAMP et SARZEAU.

La convention d'adhésion a été signée le 5 octobre 2021.

Et une convention ORT (sous la forme d'un Avenant à la Convention ORT « Action Cœur de Ville » de la Ville de Vannes) a été signée en Avril 2023 par l'ensemble des partenaires (communes PVD, Ville de Vannes, GMVA, Etat, Banque des Territoires et Région Bretagne).
La convention a fixé quatre grandes orientations stratégiques :

1. S'inscrire dans une trajectoire de mobilités actives et décarbonées ;
2. Renforcer l'attractivité du centre-bourg (services, commerces et nature en ville) ;
3. Offrir des équipements publics adaptés à tous et soucieux des normes environnementales ;
4. Développer une offre adaptée et responsable en matière d'habitat.

Le plan d'actions pluriannuel, défini autour de ces 4 axes, s'est poursuivi en 2025 avec l'accompagnement du Chargé de Projet de GMVa.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Sur les 88 projets de la convention ORT, plus de 50 % ont été réalisés ou sont considérés comme matures et en passe d'être lancés.
Ce plan d'action est adossé à un programme d'investissement ambitieux de plus de 50 millions d'euros

Les études structurantes communes aux trois PVD, cofinancées par les partenaires du programme (Banque des Territoires, ANAH, Région Bretagne, GMVA), ont été finalisées depuis la signature de l'ORT, et notamment l'étude pré-opérationnelle OPAH ou encore le Plan de Référence Urbain de la commune d'ELVEN, qui permet à la commune de se doter d'un plan guide à 15 ans.

D'autres études, propres à chaque commune, avancent : Extension de la salle du Carré d'Arts (étude AVP en 2025, démarrage des travaux en 2026), Etudes techniques liées à la création de l'échangeur du Guého et Schéma Directeur des Mobilités Douces à Elven (co-financement Banque des Territoires dans les deux cas), étude sur la création d'un tiers lieu au sein de l'opération de renouvellement urbain les Balcons de Guenfrout et projet de renouvellement urbain/recyclage de friche à Grand-Champ, création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé et d'une nouvelle cuisine centrale à Sarzeau, etc…

Service « Autorisation Droit des Sols » pour le compte des communes

Le service ADS instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des 34 communes de l'agglomération, ainsi que pour les communes dépendant de Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne, soit 59 communes au total.
Pilote en matière de dématérialisation, GMVA - avec les communes - est inscrit depuis plusieurs années dans un vaste chantier de dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec comme objectifs :

- l'amélioration du service rendu aux usagers,
- la simplification des procédures d'instruction,
- et l'optimisation de la chaîne de traitement.

En 2025, la dynamique de modernisation s'est poursuivie avec :

- le raccordement des derniers services de l'État à Plat'AU (DRAC / Service Régional de Archéologie, DDTM – accessibilité...),
- la mise à jour des conditions générales d'utilisation du guichet unique,
- l'ouverture du dépôt en ligne des DIA pour la ville de Vannes et des enseignes depuis le 1er octobre 2025 pour les communes ayant délégué cette compétence à GMVA,
- l'accompagnement des utilisateurs dans les montées de version et la sécurisation de l'environnement applicatif en lien avec la DSIN.

Le taux de dépôts en ligne poursuit sa progression, avec plus **de 90 % des certificats d'urbanisme** et **plus de 65 % des permis et déclarations préalables** désormais transmis par voie numérique.

Les travaux engagés en 2025 s'inscrivent également dans la préparation des futures évolutions 2026, notamment :

- l'évolution du contrat Nexpublica vers une édition «premium», permettant le dévelopement de nouveaux modules (parapheur interne, Grand Plat'AU, Pastell),
- la signature électronique pour les élus via un parapheur intégré et la mise en place d'un système d'archivage électronique partagé avec les communes,
- l'ouverture des autorisations de travaux au guichet unique,
- le raccordement envisagé de cart@ds à France Connect.

Par ailleurs, le service ADS va expérimenter des **applications d'intelligence artificielle frugale**, destinées à améliorer l'accueil urbanisme et à faciliter l'instruction des actes.

Enfin, ces évolutions s'inscrivent dans la préparation du passage au **PLU 3D** et au **BIM**, outils appelés à renforcer la qualité, la durabilité et la lisibilité des aménagements à venir.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Cycle de formation des élus et techniciens

La Direction Aménagement et Urbanisme a initié un cycle de formation/information à destination des élus et techniciens des communes du territoire sur le thème « l'adaptation des outils d'urbanisme et d'aménagement à l'aune du ZAN ».
Ces échanges apportent un regard et une information complémentaires aux communes pour la réalisation de leurs projets de territoire et permettent de préparer/accompagner les échanges liés à la révision du SCoT-AEC en cours.
Ce cycle de formation initié en 2024 s'est poursuivi en 2025.

Ainsi, dans la continuité de la première journée organisée le 14 octobre 2024 à Arradon pour les élus, une formation a été proposée, sur le même thème, aux techniciens urbanisme des communes et leur DGS. 25 agents ont participé à cette journée « Identifier les leviers d'action permettant d'atteindre les objectifs ZAN ». Ont ainsi été abordés les thèmes suivants :

- des formes urbaines optimisées pour une densification agréable à vivre
- un levier majeur : la qualité urbaine et des espaces publics
- des outils à mettre au service du ZAN.

Par ailleurs, une formation a également été mise en place pour les instructeurs du service ADS afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires en matière de solarisation et aider à une exacte application de la loi APER. Cette formation s'est tenue le 25/09/2025.

Enfin, la fin de l'année 2025 est aussi l'occasion de préparer des actions de formations avec l'ARIC et le CNFPT à destination des futurs élus du territoire et de leurs techniciens sur les enjeux d'un urbanisme à renouveler.

SCOT-AEC

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met en œuvre son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé le 13/02/2020. Véritable projet de territoire, ce document vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, de paysage, d'énergie et de climat. A noter que le SCoT a fait l'objet d'une annulation par la cours administrative l'appel de Nantes en 2025.

Le SCoT fixe ainsi les orientations et objectifs d'aménagement du territoire en visant :

1° / Une gestion économe et la sobriété foncière

Le SCoT dans son DOO se fixe des objectifs ambitieux en termes de consommation du foncier. Ces objectifs sont déclinés en densité de logements à produire, enveloppes foncières et principes d'aménagement favorisant les centralités en vue d'une limitation des déplacements. Il est prévu également une optimisation du foncier économique. Ainsi le SCoT conduit à diviser par 2 la consommation foncière pour les 15 prochaines années.

2° / Accompagnement des transitions sociales, économiques et environnementales

Le projet vise à accélérer la transition environnementale et prend la mesure du changement climatique. Il entend accélérer la stratégie d'adaptation du territoire aux changements climatiques et aux défis environnementaux en en faisant une opportunité pour repenser l'aménagement du territoire : développement du potentiel énergétique du territoire, développement des énergies renouvelables, réduction des consommations par la poursuite des démarches de rénovation énergétique du bâti existant, valorisation des ressources du territoire …

En août 2021 est intervenue la loi Climat résilience, qui conduit : la Région Bretagne au travers de son Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire (SRADDET), l'Agglomération au travers de son SCoT et les Communes au travers des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), a traduire, en cascade, les objectifs de sobriété foncière à 2050. L'Agglomération a décidé en 2023, pour intégrer ce nouveau cadre réglementaire de la loi Climat mais aussi de se saisir des nouveaux contenus assignés aux SCoT depuis l'ordonnance de 2020 notamment sur le recul du trait de côte, la sobriété

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

foncière, la logistique, la biodiversité, etc., d'élaborer un SCoT valant PCAET dit SCoT-AEC. Cette décision permettra de mieux traduire dans l'aménagement de son territoire les objectifs et actions liés aux PCAET. Cette réflexion est menée conjointement à la révision du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains.

L'année 2024 a vu le lancement des travaux réalisation de diagnostics partagés, travail sur le Plan d'Aménagement Stratégique, les réflexions seront menées jusqu'en 2026 notamment pour travailler sur le DOO et plan d'action AEC en 2025.

En 2024 et dans le cadre de la concertation sur le futur SCoT-AEC a été réalisé une exposition territoire en jeux. Cette exposition-jeux a été proposée dans le cadre des missions du label Pays d'art et d'histoire et de l'élaboration du SCoT-AEC de l'agglomération visant à un SCoT renouvelé afin d'intégrer les enjeux de transition écologique, énergétique, climatique et sociale et traduire de manière plus cohérente les enjeux et objectifs de lutte contre le changement climatique dans les documents de planification.
Cette exposition a eu pour particularité de faire la part belle aux jeux qui constituent les principaux dispositifs de médiation. Les jeux présentés (jeux de construction, jeux de plateaux, jeux de cartes) permettent de sensibiliser le jeune public et les adultes à l'architecture, au patrimoine, aux enjeux des transitions sur le territoire dans différents secteurs (mobilité, énergie, habitat, aménagement, gestion des ressources et environnement, etc.). Une sélection de jeux a permis d'apporter des clés de compréhension et d'approfondir des enjeux. La médiation humaine a été fondamentale dans l'animation de l'exposition-jeux. C'est pourquoi plusieurs temps de jeux, animés par les médiateurs de Limur, agents de l'Agglomération et/ou par des partenaires ont été organisés pendant la durée de l'exposition. Un ensemble de panneaux est venu compléter le dispositif de l'exposition dont 5 dédiés aux enjeux du SCoT-AEC.
2995 visiteurs sont venus visiter ou participer à un événement de l'exposition « Territoire en jeux », du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025 dont 132 scolaires.
Des temps d'animation ont été proposés à Limur et hors Limur pendant la durée de l'exposition.
Le 16 novembre 2024, un temps fort dédié de 14h à 18h a été consacré aux jeux et au débat entre la population, les agents de l'agglomération, Vox opératio, etc. qui a réuni 47 personnes.

Toutes ces actions ainsi que différents séminaires/réunions de concertation et de co-construction ont permis d'élaborer le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) débattu en conseil communautaire du 25 novembre 2024. Ce projet de PAS pose l'environnement et ses ressources, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique comme socle du projet de SCoT-AEC et sous le prisme duquel les actions futures d'aménagement devront être conduites.

Les étapes suivantes se sont déroulées en 2025, avec la préparation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui détermine les conditions d'application du Plan d'Aménagement Stratégique, et du plan d'actions à 6 ans. Le projet de SCoT-AEC est prévu d'être arrêté en conseil communautaire de décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

I.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions et des politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard d'une démarche de développement durable

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions citées précédemment, diffèrent d'un projet à l'autre et d'un service à l'autre. Pour autant, plusieurs pratiques sont communes et répondent directement aux « éléments déterminants » définis dans le cadre de référence du Ministère de l'Ecologie.

I.2.a - L'organisation du pilotage des actions et des politiques publiques

Toute action ou politique publique de la communauté d'agglomération provient d'une délibération votée en Conseil Communautaire. Elles émergent et sont étudiées au sein des **commissions permanentes** *(aménagement et développement économique, attractivité et services à la population, environnement – déchets –eau – assainissement, mobilité et grands projets, ressources communautaires)* puis du **Bureau Communautaire** qui rassemble tous les mois, tous les vice-présidents et les maires.

Les projets *(Plan de Déplacements Mobilités, Programme Local de l'Habitat, SCoT-AEC, Programme Local de Prévention Déchets, Contrat Territorial de Bassins Versants, Programme d'Actions de Prévention des Inondations, Stratégie de gestion locale du trait de côte Ambition Touristique,…)* donnent lieu à la création d'un comité de pilotage spécifique, souvent aidé d'un comité technique composé d'agents et de partenaires de la communauté d'agglomération.

I.2.b - La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions et des politiques publiques

Dans le prolongement de 2024, la participation des acteurs et de la population aux politiques publiques de l'agglomération s'est poursuivie pour élaborer le SCoT-AEC avec notamment :

- Ateliers territoriaux à destination des maires des 34 communes et ateliers thématiques (environnement et ressources, commerce, littoral et capacité d'accueil,…)
- Exposition ludique « Territoire en jeux » au CIAP de Limur du 30 novembre 2024 au 16 mars 2025 (2995 visiteurs dont 293 scolaires), puis au siège de l'agglomération et en itinérance sur 11 communes
- Questionnaire en ligne sur les éléments clés du document d'orientations et d'objectifs (DOO) (821 participations)
- Conférence territoriale élus / partenaires sur le DOO
- Réunion publique de présentation des contributions de la concertation le 6 novembre



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Les différentes stratégies préparées par l'agglomération font également l'objet d'une construction collective avec les différentes parties prenantes. Citons en 2025 le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Mobilités.

I.2.c - La transversalité des actions et des politiques publiques

La présentation et la discussion de la plupart des projets et actions en Bureau communautaire, donc en présence de l'ensemble des vice-présidents et des maires, assurent une forte transversalité dans leur pilotage politique.
Concernant l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelles de ces actions, les services recherchent au quotidien le travail en transversalité.
Les réunion inter-directions permettent de partager les projets pour leur donner une dimension transversale.

La démarche « **Territoire Engagé Transition Ecologique** » permet croiser les thématiques et avoir une vue d'ensemble des actions concourant au développement durable, notamment par une revue annuelle des projets et actions menées par les différentes directions. Elle permet également de réunir une fois par an les vice-présidents et conseillers délégués avec les directeurs et chargés de mission transversales, ainsi que les maires afin de partager les avancées dans les domaines Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.
Le COPIL organisé le 25 novembre 2025 a été l'occasion de bénéficier du retour d'expérience de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour structurer d'avantage une méthode de travail permettant de traiter les différentes orientations de nos politiques publiques dans les nouveaux projets.

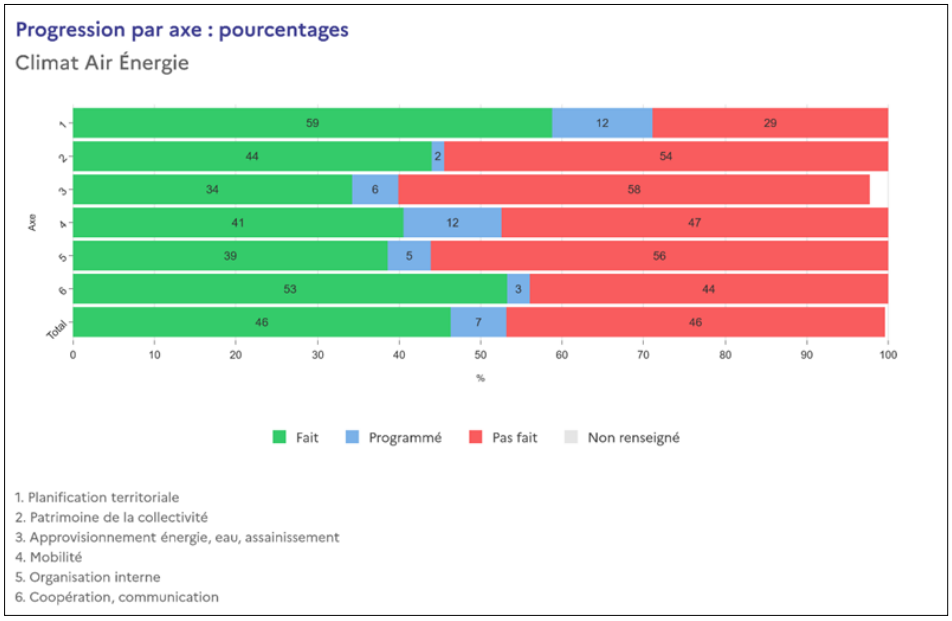


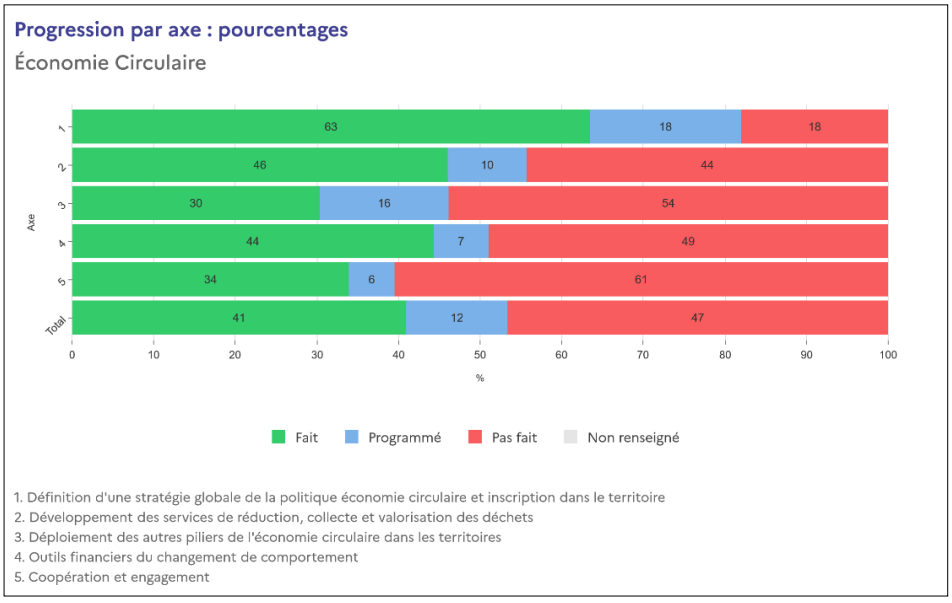
Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

I.2.d - L'évaluation partagée des actions et des politiques publiques et leur inscription dans une dynamique d'amélioration continue

La démarche Territoire Engagé en Transition Ecologique permet de disposer d'un cadre de référence pour évaluer les politiques menées en termes de transition écologique au travers de deux référentiels : climat-air-énergie (anciennement dénommé Cit'ergie), et économie circulaire.

GMVA a ainsi obtenu le niveau 2 du label Climat Air Energie fin 2021. Elle a candidaté au label Economie Circulaire en 2024 et s'est vue attribuer également le niveau 2 au vu des nombreuses actions menées dans le domaine, dans un souci de transversalité et de mobilisation des acteurs du territoire. Il vient donc récompenser et valoriser les initiatives menées depuis de nombreuses années dans le domaine.





Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

II - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exemplaire et responsable

II.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

II.1.a - L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Actions en faveur d'une évolution des comportements individuels et collectifs

Depuis quelques années déjà, le personnel de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est régulièrement sensibilisé aux économies d'énergie et de ressources :
Le siège administratif dont la collectivité a été maître d'ouvrage et dans lequel les services ont emménagé en 2008, est **de Haute Qualité Environnementale.**
Le tri sélectif est instauré dans les bureaux et incite les agents à isoler les déchets recyclables du reste de leurs déchets : emballages, papiers, cartons…
A la faveur des déménagements d'une partie des services, un dispositif de réemploi du matériel de bureau et des fournitures a été mis en place.

Depuis l'hiver 2022-2023, le plan de sobriété énergétique a été l'occasion de mobiliser les différents services sur les économies d'énergies, avec la mise en œuvre d'actions de réduction et de sensibilisation. Comme indiqué au paragraphe I.1.b, ce plan a permis une économie de 17% en électricité et 9% en gaz naturel au bout de 2 ans.



Le Plan de mobilités mis en œuvre depuis 2010 a permis de développer plusieurs alternatives à la voiture individuelle. Les mesures visent à encourager l'usage des transports en commun, du covoiturage et des modes actifs, mais aussi à éviter certains déplacements, grâce au télétravail ou la visioconférence. Les actions mises en œuvre concernent les trajets domicile travail : aide au covoiturage, prise en charge des abonnements, révision des vélos, ainsi que certains trajets professionnels : mise à disposition de vélos à assistance électrique et de tickets de bus. Un sondage a été adressé à l'ensemble des agents fin 2021 pour connaitre leurs pratiques, parfois nouvelles depuis la crise sanitaire, afin de faire évoluer le plan. A ce jour les actions sont les suivantes :

- Transports en commun / Prime transports
  - Prise en charge de l'abonnement de train, de bus ou de vélo en libre service ou en location longue durée, à hauteur de 75%.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- Mise à disposition de tickets du bus pour les déplacements professionnels.

- Vélo
  - Forfait Mobilité Durable : Rémunération annuelle de 100€ pour 30 à 59 jours de déplacements domicile / travail à vélo, 200€ pour 60 à 99 jours, et 300€ pour plus de 100 jours.
  - Entretien annuel du vélo offert aux cyclistes réguliers : venant à vélo au travail au moins une fois par semaine.
  - Kit vélo : housse de sac à dos, brassard à diode, écarteur, veste fluo fourni aux cyclistes réguliers.
  - Possibilité de prêts de vélos à assistance électrique pour les déplacements domicile / travail, sur une durée d'un mois, renouvelable une fois.
  - Mise à disposition de vélos classiques et à assistance électrique pour les déplacements professionnels pour les agents du siège.

- Covoiturage
  - Forfait Mobilité Durable : Rémunération annuelle de 100€ pour 30 à 59 jours de déplacements domicile / travail, 200€ pour 60 à 99 jours, et 300€ pour plus de 100 jours.
  - Garantie de retour en voiture de service, en cas de défaillance imprévue du conducteur.
  - Partenariat avec Blabladaily : trajets subventionnés par l'agglo.

- Travail à distance
  - Possibilité de pratiquer le télétravail, pour les agents dont les fonctions le permettent, dans le respect des nécessités de service, jusqu'à 2 jours par semaine.

Systèmes d'information

Fibre optique : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération délègue la gestion du réseau fibre optique REV@ à Vannes Agglo Numérique depuis 2013. Ce réseau Très Haut Débit, déployé sur les 34 communes de l'agglomération, a comme première priorité le développement économique et l'e-administration.
On recense environ 750 entreprises et commerces connectés en fibre. La connexion via la fibre optique leur permet d'utiliser en très haut débit les services innovants et de limiter les déplacements, le papier…, grâce notamment à la visioconférence, le cloud computing, les échanges dématérialisés, le télétravail, …

Le réseau REV@ permet également le raccordement à la fibre de près de 600 sites publics qui peuvent ainsi utiliser et proposer des services dématérialisés (procédures administratives en échange avec la trésorerie principale, la préfecture et les marchés publics avec les entreprises, … mais aussi visioconférences et télétravail).

La fibre REV@ a également été déployée pour les particuliers avec plus de 13 600 logements desservis en complémentarité avec les déploiements privés d'Orange sur 23 communes de l'agglomération. Pour les autres communes du Loch et de la presqu'île de Rhuys, les déploiements fibre sont réalisés par Mégalis Bretagne Très Haut Débit avec une participation financière de l'agglomération.

Pour répondre aux besoins croissants d'objets connectés sur le territoire, l'agglomération a validé cette année la création d'un réseau LoRa. Ce réseau va permettre dans un premier temps d'optimiser la gestion de l'éclairage public et des consommations de différents bâtiments publics de Vannes. Ce réseau devrait ensuite s'étendre aux autres communes de l'agglomération pour répondre à de nouveaux usages et faciliter ainsi la transition écologique et énergétique.

Renseignements sur www.reva-numerique.fr, https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre et https://www.megalis.bretagne.bzh/

Direction des systèmes d'information et du Numérique (DSIN) – Service commun

La mutualisation des moyens dédiés au numérique se poursuit.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

En partageant les infrastructures, les ressources et les services entre les deux collectivités, Golfe du Morbihan- Vannes agglomération et ville de Vannes, nous réduisons la duplication des équipements et optimisons l'utilisation des centres de données.

En parallèle, la virtualisation des serveurs, en supprimant d'anciens serveurs physiques et l'optimisation de leur utilisation permettent également de diviser par deux, voire plus, l'impact environnemental des infrastructures sous-exploitées.

Un effort particulier a été porté sur les baies de stockage et les infrastructures serveurs. Ils se poursuivront par la partie infrastructure réseaux.
Cette approche permet non seulement de diminuer l'empreinte carbone globale, mais aussi de réaliser des économies d'échelle, d'améliorer la résilience des systèmes et de favoriser l'innovation collaborative.

Ainsi, la mutualisation s'inscrit dans une démarche à la fois écologique et stratégique, alignée avec les enjeux de transition numérique responsable.

Actions dans la gestion des ressources humaines

Dans le cadre de l'intégration du développement durable dans la gestion des ressources humaines, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVA) a déployé plusieurs actions structurées autour de cinq axes majeurs : inclusion, formation, réduction de l'empreinte carbone, pratiques écoresponsables, et amélioration des conditions de travail.

1. **Promotion de la diversité et de l'inclusion**

- **Actions mises en place :** GMVA a participé à l'édition 2025 de Duoday, dispositif permettant à des personnes en situation de handicap de découvrir des métiers au sein de la collectivité, en duo avec un professionnel volontaire. L'édition 2025, tenue le 20 novembre, a permis la formation de 9 duos dans différents services, tels que le siège de GMVA, le service tourisme, les Aquagolfe, le secrétariat général et la DRH…

- **Objectifs et résultats :** Cette journée a favorisé les rencontres et les échanges visant à déconstruire les préjugés. Plus de trente agents se sont portés volontaires, renforçant la dynamique d'inclusion et la sensibilisation au handicap au sein de GMVA.

2. **Formation et développement des compétences**



- Plusieurs formations ont été proposées aux agents, abordant des thématiques en lien avec le développement durable et la transition écologique. Parmi les formations proposées, on peut citer : l'évaluation environnementale dans les dossiers d'urbanisme, la formation sur le Zéro Artificialisation des Sols (ZAN), les îlots de chaleur, et la formation "Horizons Décarbonés", qui a rassemblé près de 100 agents. Ces actions ont permis de sensibiliser et d'accompagner les agents dans le développement de compétences clés pour la transition écologique et sociale de la collectivité.

3. **Réduction des déplacements domicile-travail et de l'empreinte carbone**

- **Forfait Mobilités Durables (FMD)** : Mis en place au 1er janvier 2023, ce dispositif vise à soutenir les modes de transport durables (covoiturage, vélo, EDPM, cyclomoteur non thermique, autopartage). Il est cumulable avec la prime transport, sauf pour un même mode de déplacement.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- **Résultats** : Un certain nombre d'agents ont bénéficié de ce dispositif en 2025, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone liée aux trajets domicile-travail. Par ailleurs, un nombre significatif d'agents bénéficie également du télétravail, contribuant à la diminution des déplacements physiques.

4. **Pratiques écoresponsables en gestion des ressources humaines**

   - **Numérisation et dématérialisation** : Un effort continu de dématérialisation des processus RH a été entrepris afin de réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation de papier. Parmi les initiatives mises en place, on note :

     - Depuis 2021 : transmission des actes administratifs, des réponses aux candidatures par mail, ainsi que la numérisation des courriers.
     - Depuis 2023 : dématérialisation des fiches de renseignement, des procédures de télétravail et des entretiens professionnels.
     - Depuis 2025 : dématérialisation de la transmission des arrêts de travail et le développement de modules sur le nouvel extranet GMVa.
     - Projections futures : Dématérialisation des bulletins de paie.

5. **Conditions de travail et actions pour l'égalité professionnelle**

   - **Politique d'égalité homme-femme** : En 2025, GMVA a adopté un nouveau plan d'égalité femmes-hommes pour une durée de deux ans. Ce plan d'action a permis de créer une commission égalité femmes-hommes permettant de développer un réseau de référents et de permettre une sensibilitation plus large à l'ensemble des agents, notamment par des actions de communication.
   - **Amélioration des conditions de travail** : GMVA cotise au Comité National d'Action Sociale (CNAS), offrant ainsi à ses agents une gamme de prestations matérielles (aides financières, loisirs, prêts…). La collectivité finance également la protection sociale complémentaire santé et prévoyance pour ses agents, ainsi que des titres restaurants dématérialisés (financés à 50 % par l'employeur sous certaines conditions).

     Un effort particulier est également porté sur l'amélioration des conditions de travail à travers la mise en place d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), présenté aux instances en juin 2023 et complété en juillet 2024 pour la partie Eau. Un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) a été validé en 2024 pour déployer les actions nécessaires à la réduction des risques professionnels.

La gestion des ressources humaines de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération soutient activement les objectifs de développement durable de la collectivité. Par le biais de ces différentes initiatives, la collectivité favorise un environnement de travail plus inclusif, plus écoresponsable, et plus équitable pour ses collaborateurs. Ces actions contribuent ainsi à la mise en œuvre d'une politique RH alignée avec les enjeux environnementaux et sociaux actuels.

Communication

En termes de communication, l'agglomération s'est engagée à promouvoir l'image d'un territoire résolument tourné vers la transition écologique. Cela s'est traduit par plusieurs initiatives :

- **Stratégie de communication orientée vers l'éco-responsabilité et l'innovation** : pour s'aligner sur les priorités de préservation de l'environnement et d'innovation, l'agglomération a réduit l'utilisation de supports imprimés et favorisé des actions de communication via des outils numériques innovants.
- **Refonte des sites internet :** une refonte complète des sites web de la collectivité a été amorcée en 2024 et poursuivie en 2025. L'objectif ? Offrir des outils plus performants, centrés sur les besoins des habitants, tout en répondant aux impératifs de sobriété numérique et d'éco-responsabilité.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- **Communication numérique renforcée :** l'agglomération continue le développement de ses actions sur les réseaux sociaux, diversifiant les contenus pour toucher un public plus large et varié. Chaque semaine, des publications mettent en avant des initiatives locales en matière d'environnement : économies d'eau, réemploi, gestion des déchets, écogestes et préservation de la biodiversité.

Ces actions s'inscrivent dans une volonté continue de sensibiliser et d'accompagner les habitants vers une transition écologique, tout en affirmant l'engagement fort de l'agglomération dans cette démarche.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

II.1.b - L'intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique et dans la gestion des finances publiques

L'intégration de critères de développement durable dans la commande publique est en place et continue de se développer au sein de la communauté d'agglomération.

Critères de sélection des offres

Mise en œuvre d'un critère développement durable (performance en matière de protection de l'environnement) :

Note interne « **désormais, lorsque l'objet du marché s'y prête, matérialiser de façon assumée un critère d'attribution de « Performances Environnementales », pondéré à 10% minimum**. »

A titre d'exemples sur 2025 :

- **Marché n° 2025-010 – exploitation de la ligne régulière périurbaine n° 24 et services de transports scolaires associés du réseau KICEO**

Engagements sociaux et de développement durable (10 points) :

- Engagement et méthodologie du candidat en matière d'insertion professionnelle de publics en difficultés et éloignés de l'emploi (4 points)
- Introduction progressive de véhicules et de carburants basse émission (6 points) :

Seront pris en compte les rejets nocifs pour l'environnement des véhicules proposés.
Une note sur 6 points sera appliquée pour chaque année à la date du 1er janvier, à chaque véhicule apporté par le Titulaire, au moyen du barème suivant :

Moteur	Energie	Note sur 6
Diesel Euro 5	Gazole	0
Gaz	GNV	0
Diesel Euro 6	Gazole	1
Diesel	Hybride	2
Diesel	BioGazole	3
Gaz	BioGNV	4
Électrique	Hydrogène gris3	5
Électrique	Électricité stockée sur batteries	6
Électrique	Hydrogène vert	6

Seront prises en compte les données mentionnées sur la Fiche-Véhicules, qui doivent être confirmées par les pièces qui doivent y être annexées. La moyenne des notes obtenues pour chaque véhicule et pour chaque année permettra de calculer la note sur 6 points. Chaque note sera calculée à 0,01 près arrondi au plus proche.

- **Marché n° 2025-030 – location et entretien des vêtements de travail pour les agents des services opérationnels de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération**

Performance environnementale : 10% (affectation d'une note sur 10 pts)

Le critère « Performance environnementale » sera apprécié globalement au regard des réponses apportées par le candidat dans son mémoire justificatif :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

L'ensemble des quatre premiers sous sous-critères mentionnés ci-dessous seront affectés d'une note de 5 pts :

- Production ou utilisation d'énergies renouvelables : préciser 2 exemples au minimum qui seront mis en œuvre dans le cadre du présent marché
- Mesures pour réduire l'impact environnemental lors du transport avec les véhicules dédiés à l'exécution de la prestation : préciser 2 exemples au minimum qui seront mis en œuvre dans le cadre du présent marché (par ex. en matière d'optimisation des circuits de livraison/enlèvement)
- Mesures de réduction des déchets dans le processus d'entretien des vêtements : préciser 2 exemples au minimum qui seront mis en œuvre dans le cadre du présent marché (par ex. réutilisation de caisses et contenants),
- Moyens et mesures du titulaire afin de protéger la ressource en eau, en qualité et en quantité, présentation des produits lessiviels avec Ecolabel ou équivalent

Le cinquième sous-critère ci-dessous sera affecté de la note de 5 pts :

- Circuit de reprise des vêtements pour leur valorisation, en cas de retrait du porteur ou restitution : le candidat indiquera notamment la part de vêtement qui sera réutilisée et celle qui sera recyclée et le devenir des vêtements en fin de vie

- **Marché n° 2025-041 – entretien des aménagements paysagers**

Performances en matière de protection de l'environnement : 10 %
(affectation d'une note sur 10)

Ce critère « performances en matière de protection de l'environnement » noté sur 10 points sera apprécié au regard du contenu du cadre de mémoire technique rempli par le candidat contenant au minimum les informations suivantes :

- **Mesures prises pour limiter la gêne des usagers et voisinage : 5 points**
- **Moyens mis en œuvre dans un souci de respect de l'environnement concernant les moyens matériels dédiés, techniques et logistiques (notamment engins, véhicules utilisés, …) pour réaliser la prestation : 5 points**

Sur ce marché, des clauses environnementales sont imposées dans le CCAP à l'article 11 :

11.1 - Réduction des prélèvements des ressources

L'exécution du présent accord-cadre implique l'extraction des ressources naturelles, renouvelables ou non (eau douce, matières énergétiques, minérales, minerais métalliques ou non, ressources agricoles, forestières ou encore halieutiques).
Compte tenu des enjeux liés à l'épuisement des ressources naturelles et plus globalement aux impacts potentiels de leur exploitation sur l'environnement, le titulaire tend vers une organisation plus économe, permettant un découplage entre la croissance économique et la consommation de matières.

Pour le respect de ces stipulations le titulaire remet à au pouvoir adjudicateur, dans un délai maximum d'un mois à compter de la notification de l'accord-cadre, un engagement de réduction du prélèvement des ressources.

Cet engagement est écrit et comporte notamment les éléments suivants :

- le type de ressources naturelles nécessairement prélevées pour l'exécution du présent accord-cadre ;
- les méthodes envisagées afin de réduire ces prélèvements ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- un engagement sur un taux minimum de réduction de ces prélèvements. Ce taux porte sur la globalité des ressources à prélever, et sur la durée totale de l'accord-cadre.

Au plus tard un mois avant la date d'échéance de l'accord-cadre, le titulaire remet au pouvoir adjudicateur un compte-rendu de réduction de prélèvement des ressources faisant le bilan des actions réalisées, et du taux de réduction atteint.

Ces éléments sont fondés sur des données objectives, argumentées et le cas échéant chiffrées. Elles sont annexées au compte-rendu remis au pouvoir adjudicateur.

11.2 - Composition des produits

Le titulaire s'engage en faveur d'une composition respectueuse de l'environnement des produits utilisés dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre.

Pour le respect de cet engagement, le titulaire tient à la disposition du pouvoir adjudicateur durant toute la durée du contrat les éléments attestant de la composition des produits qu'il utilise (fiche technique, tableau de composition ou tout autre élément probant).

En cas d'ajout ou de substitution d'un produit en cours d'exécution, le titulaire est soumis au régime suivant :

- changement de composition ayant des effets équivalents sur l'environnement : déclaration préalable au pouvoir adjudicateur ;
- changement de composition ayant des effets différents sur l'environnement : autorisation préalable du pouvoir adjudicateur.

Sauf à démontrer une impossibilité manifeste (rupture d'approvisionnement, aléa économique majeur, changement du cadre législatif ou réglementaire notamment), le pouvoir adjudicateur conserve en tout état de cause la prérogative d'imposer au titulaire le maintien de la composition d'un produit.

Si l'exécution des prestations rendent nécessaire l'utilisation de produits polluants et/ou toxiques qui n'étaient pas initialement prévus au contrat, le titulaire en avise sans délai le pouvoir adjudicateur. Lorsqu'une alternative davantage respectueuse de l'environnement existe, le titulaire la présente au pouvoir adjudicateur qui pourra décider d'y recourir, le cas échéant par l'application d'une clause de réexamen.

11.3 - Prévention de la production des déchets et valorisation des déchets

Pour l'application du présent article, on entend par :

Déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ;

Producteur de déchets : toute personne dont l'activité produit des déchets (producteur initial de déchets) ou toute personne qui effectue des opérations de traitement des déchets conduisant à un changement de la nature ou de la composition de ces déchets (producteur subséquent de déchets) ;

Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

Dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre le titulaire s'engage, en concertation avec le pouvoir adjudicateur, à mettre en œuvre des actions de prévention et de valorisation des déchets, notamment à favoriser le recyclage, la réutilisation et le réemploi.

Il est demandé au titulaire d'assurer la reprise et le traitement raisonné des déchets produits lors de l'exécution des prestations de manière à réduire les incidences sur l'environnement.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Un suivi de la production des déchets est effectué pendant la période de référence définie par le pouvoir adjudicateur dans le mois qui suit la notification de l'accord-cadre.

A l'issue de la période de référence, le titulaire communique au pouvoir adjudicateur un rapport contenant des informations ciblées permettant de prendre connaissance des efforts réalisés pour prévenir et diminuer la production des déchets en cours d'exécution des prestations. Ce rapport doit être communiqué au pouvoir adjudicateur au plus tard 15 jours après la fin de la période de référence.

11.4 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le pouvoir adjudicateur concourt à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie. La protection de l'atmosphère intègre la prévention de la pollution de l'air et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre, le titulaire s'engage en faveur de cette action en limitant ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour l'application de ces stipulations, le titulaire établit un rapport afin d'identifier les émissions de gaz à effet de serre induites par l'exécution de l'accord-cadre. Ce rapport fait apparaitre les principaux postes émetteurs et leurs proportions respectives.

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre est fourni par le titulaire au plus tard à la fin de son premier exercice. Il met en évidence des stratégies de réduction des émissions et il est assorti d'un plan d'actions présenté au pouvoir adjudicateur. Le titulaire met en place un système de collecte des informations nécessaires à la réalisation de ce bilan détaillé.

11.5 - Réduction des impacts sur la biodiversité

Pour l'application du présent article, on entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants.

Dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre, le titulaire s'engage à respecter les principes généraux de protection de la biodiversité, tels qu'ils sont énoncés par le code de l'environnement.

Il appartient donc au titulaire de prévenir sans délai le pouvoir adjudicateur de toute action dont il a connaissance et qui est susceptible d'avoir un impact sur la biodiversité.

Les parties conviennent ensuite des mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser ces impacts, le cas échéant au moyen d'une modification de contrat (clause de réexamen ou autre modification autorisée).

- **Marché n° 2025-003 – fourniture et livraison de composteurs bois grande capacité, de composteurs bois et bacs bois de structurant**
  Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

01	Fourniture et livraison de composteurs bois grande capacité **(lot réservé)**
02	Fourniture et livraison de composteurs en bois **(lot réservé)**
03	Fourniture et livraison de bacs bois pour le structurant

Pour les lots n° 1 et 2

Performances en matière de protection de l'environnement : 10 % (affectation d'une note sur 10 pts)

Le critère « Performance en matière de développement durable » sera apprécié globalement au regard des réponses apportées par le candidat dans son mémoire justificatif et comprenant notamment les éléments de réponse ci-dessous :

- ✓ Utilisation de matériaux éco-conçus ou certifiés : ***2 points***
- ✓ Accessibilité pour les usagers : ***2 points***
- ✓ Recyclabilité des matériaux : **2** ***points***
- ✓ Réduction de l'empreinte carbone par l'optimisation des transports pour la livraison : **2** ***points***
- ✓ Réparabilité : **2** ***points***

Pour le lot n° 3

Performances en matière de protection de l'environnement : 10 % (affectation d'une note sur 10 pts)

Le critère « Performance en matière de développement durable » sera apprécié globalement au regard des réponses apportées par le candidat dans son mémoire justificatif et comprenant notamment les éléments de réponse ci-dessous :

- ✓ Utilisation de matériaux éco-conçus ou certifiés : ***2 points***
- ✓ Accessibilité pour les usagers : ***2 points***
- ✓ Recyclabilité et réparabilité des matériaux : **2** ***points***
- ✓ Réduction de l'empreinte carbone par l'optimisation des transports pour la livraison : **2** ***points***
- ✓ Contribution à l'insertion professionnelle par le recours à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprises adaptées (EA) ou tout autre engagement en faveur de l'emploi local ou publics éloignés de l'emploi local ou de publics éloignés de l'emploi : **2** ***points***

Application des articles L.2113-12, L.2113-13, R.2113-7 et R.2113-8 à partir du 1er avril 2018, date de mise en application du Code de la commande publique

« Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article 5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés ».

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération applique ces articles sur les marchés suivants :

- Abris voyageurs de type « scolaire » en bois, petit modèle : marché réservé
- Prestation de broyage des végétaux : marché réservé
- Fabrication de bacs de structurant et suivi/entretien des aires de compostage : marché réservé.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

A titre d'exemples sur 2025

- **Marché n° 2025-041 – entretien des aménagements paysagers**

Lots	Désignation
01	Entretien des aménagements paysagers secteur Ouest
02	Entretien des aménagements paysagers secteur Sud
03	Entretien des aménagements paysagers secteur Est
04	Entretien des aménagements paysagers sur sites fermés secteurs Ouest et Nord **(lot réservé)**
05	Entretien des aménagements paysagers sur sites fermés secteurs Est et Sud **(lot réservé)**

- **Marché n° 2025-003 – fourniture et livraison de composteurs bois grande capacité, de composteurs bois et bacs bois de structurant**

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture et livraison de composteurs bois grande capacité **(lot réservé)**
02	Fourniture et livraison de composteurs en bois **(lot réservé)**
03	Fourniture et livraison de bacs bois pour le structurant

✓ **En vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique**, le lot défini ci-dessous est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture et livraison de composteurs bois grande capacité

✓ **En vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique**, le lot défini ci-dessous est réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Lot(s)	Désignation
02	Fourniture et livraison de composteurs en bois

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met en œuvre la clause sociale.

Suivant les principes du développement durable, le pouvoir adjudicateur s'est engagé dans une politique d'achats responsables comportant notamment une dimension sociale. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité associer à cette démarche les entreprises candidates à ses marchés publics.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

L'entreprise attributaire du marché s'engage à mettre en œuvre une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

La clause sociale étant une condition d'exécution du marché, toute offre ne répondant pas à cette exigence est considérée comme irrégulière.

La collectivité est accompagnée par la Fédération des entreprises d'insertion Bretagne, représentée par M. COQUELLE, responsable clauses sociales.

Cet accompagnement consiste à :

- Choisir le marché adéquat dans lequel la collectivité mettra en œuvre une clause sociale.
- Déterminer le nombre d'heures d'insertion. L'action d'insertion sociale se traduit, par exemple, par la réservation d'heures de travail au bénéfice des personnes mentionnées ci-dessus.
- Appuyer l'entreprise dans l'élaboration de l'offre et dans la mise en œuvre de la clause sociale. Elle peut notamment l'aider à identifier les structures pouvant proposer des personnes relevant des publics cibles (en cas d'emploi direct) ou à la mettre en relation avec les organismes susceptibles d'y répondre en cotraitance ou sous-traitance, ou pouvant leur proposer du personnel intérimaire.
- Contrôler la mise en œuvre de la clause sociale.

A titre d'exemple, mise en œuvre de la clause sociale sur les marchés 2025 suivants :

- **Marché n° 2025-010 – exploitation de la ligne régulière périurbaine n° 24 et services de transports scolaires associés du réseau KICEO**
  Le nombre minimum d'heures d'insertion est fixé à : 5 000 heures pour la durée du marché.

- **Marché n° 2025-038 – Aménagement d'un itinéraire cyclable entre Ploeren et Vannes**
  La clause d'insertion sociale s'applique au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement – Voirie – Signalisation – Mobilier

  Le nombre minimum d'heures d'insertion est fixé à 200 heures.

➢ **Marché n° 2025-009 – remplacement de l'étanchéité des toits terrasses du Centre Multiculturel de l'Hermine à Sarzeau**
Cette action d'insertion se traduit par la réservation d'heures de travail : **soit un minimum de 150 heures pour ce marché.**

Marché innovant

Exemple : Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes – lot n° 1 : réemploi

La procédure de passation pour ce lot n° 1 est une procédure sans publicité ni mise en concurrence. Elle est soumise aux dispositions de l'article R.2122-9-1 du Code de la commande publique :
« L'acheteur peut passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants au sens du second alinéa de l'article L. 2172-3 et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.
Ces dispositions sont également applicables aux lots dont le montant est inférieur à 80 000 euros hors taxes pour des fournitures ou des services innovants ou à 100 000 euros hors taxes pour des travaux innovants et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1. »

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Cette dispense de mise en concurrence est possible dès lors que l'achat est innovant, ce qui peut s'appliquer à l'insertion du réemploi, de la réutilisation et du recyclage dans les marchés publics.

Achats publics responsables

GMVa a adopté le 26 juin 2025 un **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)**. Avec cette feuille de route ambitieuse, la collectivité affirme sa volonté de bâtir un territoire plus durable, solidaire et innovant. Composé de 4 volets : gouvernance, environnement, social et économique, ce premier SPASER est accompagné de 23 indicateurs clés, liés à autant d'actions concrètes. Il sera mis en œuvre à partir du 1er janvier 2026 pour 2 ans.
Lien d'accès : SPASER intégral

GMVa a bénéficié à partir de mars 2025 du Programme Régional d'accompagnement aux Achats Socialement et Écologiquement Responsables PRASER, piloté par la CRESS Bretagne et en partenariat avec le RESECO et le pôle ESS du Pays de Vannes. Cette expérimentation a permis l'organisation de plusieurs évènements destinés à mieux connaître et comprendre l'Économie Sociale et Solidaire.
Ainsi, le 3 juillet, un atelier de sensibilisation sur ce thème, se déroulant sur une demie journée, a été proposé aux agents de l'agglomération (10 participants de 10 directions différentes).
Le 6 octobre, une rencontre a été organisée au siège de GMVa avec des structures ESS de notre territoire, afin de leur présenter le SPASER et échanger sur des retours d'expériences de partenariats passés et de potentiels achats pour 2026.
L'après-midi du 6 octobre : un focus a été fait sur les achats de la Direction Culture avec l'organisation d'un atelier destiné à lever les freins et développer les opportunités d'achats culturels. 6 agents prescripteurs de la Direction de la Culture ont pu échanger avec des acteurs du monde associatif.
Le 2 décembre un ESSpresso (rencontre B to B, 4 rdv individuels de 15 min) va se dérouler à GMVa afin de renforcer les coopérations et promouvoir l'économie sociale et solidaire.

En appui de la commande publique, l'acheteuse a également apporté des conseils en matière de développement durable (critères, prescriptions) aux services opérationnels sur certains segments d'achat comme par exemple le marché de location / nettoyage des vêtements professionnels, le marché de fourniture de produits d'entretien ménager, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la définition du système d'endiguement de Pen-en-Toul, le marché de fournitures de petits matériels pour les piscines, la prestation de services location et lavage de gobelets réutilisables ou encore le marché d'inspections télévisuelles des canalisations.

II.1.c - L'intégration des engagements de développement durable à travers la recherche de financements de la transition écologique

En 2025, GMVA poursuit son accompagnement et son rôle de conseil des projets les communes et de l'Agglomération pour le financement de leurs projets accélérateurs de la transition écologique.

Cela se concrétise par :
- Le recensement des ces projets au sein du Contrat pour la réussite de transition écologique (CRTE), et de son axe spécifique transition écologique ;
- Les financements délégués en gestion à l'Agglomération dans le cadre du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME pour développer des projets de chaleur renouvelable ;
- L'appui à l'obtention de financements régionaux dans le cadre de Bien vivre partout en Bretagne ;
- L'accompagnement des projets éligibles au nouveau fonds vert 2025 ;
- L'appui à la recherche de financements européens dont 2 axes (environnement et mobilité) sont dédiés à la transition écologique ;
- Le programme européen LEADER et son axe dédié à la transition écologique.

L'Agglomération est ainsi pleinement engagée auprès des acteurs locaux afin de les aider à financer les ambitions écologiques de leurs projets.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

II.1.d - La gestion durable du patrimoine

Le patrimoine de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération est composé, à ce jour, de 114 sites bâtis, 51 parcs d'activités économique, 14 aires de covoiturage, environ 60 km de voies cyclables.
Le service patrimoine gère également un parc de 185 véhicules : 130 VL, 40 BOM, 15 PL avec grue.
Sur les opérations de construction et de réhabilitation, la collectivité a soigné la qualité environnementale des bâtiments dont elle a été le maître d'ouvrage. Les opérations prennent en compte la partie globale d'une gestion durable en associant entre autres la Direction de l'Environnement à la fois sur la phase réalisation mais aussi sur sa partie entretien. Analyse des contraintes lors de la phase étude, suivi lors de la phase travaux et surtout assistance lors du transfert du bien en gestion au service patrimoine.

Pour la partie Conduite d'opération :
En cette année 2025, la cellule Conduite d'opération continue de travailler à la fois sur des phases d'études avec des équipes de Maîtrise d'œuvre mais aussi sur des phases de travaux.
Certaines de ces études ont été confirmées et les appels d'offres travaux lancés. Le détail ci-après précise l'avancée de chaque dossier intégrant une gestion durable des ressources :

- Etude pour mise en œuvre de 8 bornes de recharge électriques supplémentaires pour bus du réseau de transport KICEO sur le site de Vannes : les travaux sont en cours pour une livraison des bus électriques début 2026.

- Construction d'un bâtiment Restos du Cœur : les travaux ont été réceptionnés en Janvier 2025 pour une mise en service de l'équipement en Mai 2025
  - ➔ Traitement étanchéité à l'air, RE 2020, panneaux photovoltaiques, surfaces de stationnement perméables

- Réhabilitation lourde de l'ancien Bâtiment CCI en pôle Datascience & Cybersécurité pour l'UBS : Travaux en cours / Réception des travaux planifiée en Mars 2026
  - ➔ Application du décret tertiaire, objectif 50% d'économie d'énergie, isolation en paille, traitement de l'étanchéité à l'air, chaufferie bois, toiture « PV ready », diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (PEMD) pour recyclage et réemploi

- Réhabilitation énergétique du Centre de Secours de Vannes : les travaux démarrent en Novembre 2025
  - ➔ Matériaux biosourcés, traitement de l'étanchéité à l'air, chaufferie bois, panneaux photovoltaïques à étudier

- Réhabilitation énergétique de l'Aquagolfe Loch sur la commune de Grand Champ : le jury a retenu 3 candidats à concourir pour une remise des offres début 2026 et un jury en Mars 2026 pour retenir l'équipe de MOE
  - ➔ Pistes de réflexion : traitement de l'enveloppe thermique du bâtiment, chaufferie bois, Matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques

- Projets parcs de stationnements, pistes cyclables : travaux en 2025-2026
  - ➔ Traitement des surfaces de stationnement et pistes cyclables en matériaux perméables pour favoriser l'infiltration sur site
  - ➔ Test sur certains tronçons : traitement couche de structure par matériaux recyclés
  - ➔ Traitement des couches de forme en matériaux recyclés

- Bâtiment KICEO dépôt bus sur la commune de Vannes : réhabilitation énergétique des bâtiments dans le cadre du référentiel du décret tertiaire : phase conception MOE en 2025
  - ➔ Pistes de réflexion suivant diagnostic énergétique déjà réalisé : chaufferie bois, matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques, traitement étanchéité à l'air des bâtiments, traitement perméable des surfaces de stationnements, ombrières photovoltaïques, remplacement station de lavage avec recyclage des eaux de lavage

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- Loch Infos Services sur la commune de Grand Champ : réhabilitation énergétique des bâtiments dans le cadre référentiel du décret tertiaire : consultation MOE fin 2025 pour une programmation des travaux en 2026
  - ➔ Diagnostic énergétique planifié en 2025 / Référentiel objectifs du décret tertiaire
- Aquagolfe Kercado sur la commune de Vannes : réhabilitation énergétique du bâtiment dans le cadre référentiel du décret tertiaire : consultation MOE fin 2025
-
  - ➔ Diagnostic énergétique planifié en 2025 / Référentiel objectifs du décret tertiaire
- Aménagement/viabilisation ZAE Lescoet sur la commune d'Elven : phase MOE en 2025
  - ➔ Gestion des eaux pluviales en infiltration
  - ➔ Corridor vert existant préservé et renforcé
- Requalification de la ZAE Kerniol Vannes : phase MOE en 2025, phase travaux en 2026
  - ➔ Gestion des eaux pluviales de voirie en infiltration
  - ➔ Traitement des voies douces en matériaux drainants
- Requalification de la ZAE Kermelin Saint Avé : phase MOE en 2025, phase travaux en 2026/2027
  - ➔ Gestion des eaux pluviales de voirie en infiltration
  - ➔ Traitement des voies douces en matériaux drainants

GMVA procède à une approche environnementale de tous les nouveaux projets: Charte de chantier propre, charte de chantier faibles nuisances, approche PCAET, approche HQE,...

Pour la partie Patrimoine :

- *Gestion différenciée des espaces naturels :*
  - Mise en œuvre d'un protocole de gestion différenciée des espaces verts.
  - Limitation des fauchages, fauches tardives, non utilisation des produits phytosanitaires, paillage des espaces aménagés, choix adapté des essences aux contraintes climatiques
  - Mobilier urbain en matériaux recyclés privilégiés
  - Programme de plantations d'arbres en 2025
  - Suivi écologique faune, flore du site naturel de Toulindac. Suivi réalisé par un naturaliste qualifié.
- *Gestion des bâtiments :*
  - Mise en place de fiche d'intervention et de suivi
  - Diagnostic du patrimoine
  - Diagnostic des installations de chauffage et ventilation / Développement des régulations
  - Continuité du plan pluriannuel de remplacement des éclairages, en leds
- *Gestion de l'éclairage public :*
  - Diagnostic précis du patrimoine suite à l'adhésion à Morbihan Energies
  - Depuis 2024, programme pluriannuel de remplacement des éclairages en leds
  - Optimisation et limitation des durées d'éclairage : pose d'horloges connectées
- *Gestion des consommables :*
  - Diminution significative des consommables type fournitures de bureau et papier par la mise en place d'outils de suivi et de gestion.
  - Création d'un service logistique/achats pour rationaliser les achats et développer la commande publique responsable
- *Gestion parc véhicules :*
  - Augmentation du parc de véhicules à faibles émissions : véhicules électriques.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

- Lancement d'une étude pour un déploiement des bornes électriques à l'échelle de GMVA, afin de d'atteindre l'objectif réglementaire d'un taux de renouvellement de 40% en véhicules à faible émissions de CO2

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

II.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

II.2.a – Elaboration et mise en œuvre des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité.

Comme pour l'ensemble des projets de la collectivité, les actions qui touchent à la gestion du patrimoine *(constructions, renouvellement de la flotte de véhicules…)* font l'objet de discussions dans les différentes instances (Commission d'Appel d'Offres lorsqu'il y a commande publique, Bureau des maires, Conseil Communautaire…). Elles font également l'objet de présentation et d'échanges dans les instances du personnel lorsqu'il y a une dimension organisationnelle ou de prévention des risques professionnels.

La gestion du patrimoine et le suivi des activités internes de la collectivité « au quotidien » sont, eux, assurés par les services fonctionnels de la collectivité qui composent le « Pôle Ressources ».

II.2.b – Evaluation de ces actions et leur inscription dans une dynamique d'amélioration continue.

De nombreuses données sont quotidiennement récoltées par les services concernant la gestion du patrimoine *(consommations d'énergies, d'eau, de carburant, …)* et les activités internes de la collectivité *(heures de formation en lien avec le développement durable, clauses sociales et environnementales des marchés publics…)*.
Ces données sont exploitées dans le cadre des différents bilans réalisés annuellement, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire Engagé en Transition Ecologique » évoquée en partie I.2.d et qui a abouti à la labellisation de niveau 2 des deux référentiels : Climat-Air-Energie en 2021 et Economie circulaire en 2024.





Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Conclusion

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération poursuit son action publique en l'inscrivant dans le cadre des trois dimensions du développement durable : économie, social et environnement, afin de répondre aux différents enjeux du territoire tout en les abordant de manière systémique afin d'y répondre de manière cohérente.

L'année 2025 s'inscrit donc une nouvelle fois dans cette perspective, citons à titre d'exemple parmi les nombreuses actions menées la finalisation du SCoT-AEC ou l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

L'élaboration du SCoT-AEC est ainsi venue réaffirmer l'ambition du territoire avec un socle structurant au projet :

> Faire de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses causes le fil rouge pour réinventer nos stratégies d'aménagement et de développement.

Et trois ambitions :

- Vers une attractivité plus soutenable tenant compte des capacités d'accueil de notre territoire et de son rayonnement ;
- Vers une organisation et un fonctionnement territorial plus solidaire, plus cohérent, plus équilibré et plus connecté ;
- Vers un urbanisme adapté à tous, plus sobre et soutenable dans une hypothèse à +4°C en 2100.

L'engagement depuis 3 ans dans la démarche Territoire Engagé en Transition Ecologique permet par ailleurs de structurer l'évaluation d'une partie des politiques publiques de la collectivité, et de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue afin d'adapter en permanence les actions menées pour répondre aux enjeux du territoire.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES - 2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 avait introduit la présentation en comité technique d'un rapport annuel de situation comparée de la situation des femmes et des hommes agents de la collectivité.

La création du Rapport Social Unique (RSU) par la loi 2019-828, entré en vigueur au 1er janvier 2021. La vocation du RSU est de rassembler en un seul document et donc de se substituer aux divers rapports qu'élaborent les administrations publiques tels que :

- le rapport sur l'état de la collectivité (aussi appelé « bilan social »)
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi den°2012-347 du 12 mars 2012,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition
- et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus à l'article L. 323-2du code du travail.

Celui-ci est présenté et voté lors du comité social territorial et fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire.

L'article 9 bis A de la loi du 13 juillet 1983 précise les domaines des indicateurs qu'il devra renseigner: « *des données sexuées relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, de harcèlement sexuel ou moral et aux agissements sexistes, à la rémunération et à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Il comprend en outre des indicateurs synthétiques relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes* ».

La liste des indicateurs a été définie par le décret n°2013-1313 du 27 décembre 2013 et complétée par l'arrêté du 12 août 2019.

Décret n°2024-801 du 13 juillet relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

A – Les effectifs de l'agglomération

		Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Effectif 2023	Répartition des effectifs par statut : fonctionnaire	21	49	157	33	67	103
	Répartition des effectifs par statut : Contractuel sur emploi permanent	3	17	45	11	25	18
		Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Effectif 2024	Répartition des effectifs par statut : fonctionnaire	25	51	157	43	62	110
	Répartition des effectifs par statut : Contractuel	5	21	54	12	21	7

Et en 2024, les hommes représentent 54% des effectifs permanents (53% en 2023) et 46% pour les femmes (47% en 2023).

La notion de contractuel permanent dans le RSU comprend tous les agents positionnés sur un emploi permanent même les agents en remplacement sur poste permanent.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

B - Départs et absences :

		Femmes	Hommes
Départs 2023	Mutation	7	7
	Retraite	1	6
Conditions de travail 2023	Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année	4	5
	Accidents de service et de trajet	20	47
Absences 2023	Nombre d'agents absents pour maladie ordinaire (fonctionnaires et contractuels permanents)	116	83
		Femmes	**Hommes**
Départs 2024	Mutation	7	2
	Retraite	1	8
Conditions de travail 2024	Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année		3
	Accidents de service et de trajet	18	24
Absences 2024	Nombre d'agents absents pour maladie ordinaire (fonctionnaires et contractuels permanents)	117	88

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

C - DONNEES RELATIVES AUX DIFFERENTS AXES DU PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES HOMMES voté en janvier 2023 :

Axe 1 : Evaluer, prévenir et réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes

	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	A	B	C	A	B	C
HOMMES	4 748,29 €	3 007,35 €	2 574,89 €	3 606,87 €	2 563,73 €	2 382,76 €
FEMMES	4 213,97 €	2 964,94 €	2 489,34 €	3 338,47 €	2 442,74 €	2 361,40 €
Ecart	***12,68%***	***1,43%***	***3,44%***	***8,04%***	***4,95%***	***0,90%***

Rémunérations brutes mensuelles moyennes 2023 - Emploi permanent/ETPR (Source : traitement de la donnée sous Sedit).

	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	A	B	C	A	B	C
HOMMES	4 732,35 €	3 131,80 €	2 678,90 €	3 885,03 €	2 715,76 €	2 533,43 €
FEMMES	4 244,50 €	2 999,54 €	2 625,52 €	3 180,47 €	2 588,68 €	2 543,02 €
Ecart	***11,49%***	***4,41%***	***2,03%***	***18,14%***	***4,68%***	***-0,38%***

Les rémunérations mentionnées ci-dessus sont brutes, elles correspondent à l'ensemble des rémunérations versées à GMVa durant 2024. L'écart est calculé en prenant en référence le salaire des femmes, ce qui indique que les hommes perçoivent un salaire supérieur, par exemple sur la catégorie A, de 11,49 % par rapport à celui des femmes, au sein de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Axe 2 : Favoriser la mixité des emplois, ainsi que l'égal accès aux promotions et aux avancements de grade

	Hommes	Femmes
Recrutements 2024 sur emplois permanents (hors remplaçants)	42	21

Les recrutements en 2024 ont été réalisé le plus souvent pour les activités déchets, eau et sports, métiers représentés majoritairement par des hommes.

2.1 Veiller à l'égalité d'accès à la promotion interne

Avancements :

Nombre de fonctionnaire ayant connu au cours de l'année un :	Hommes	Femmes
ayant atteint l'indice sommital de leur grade	1	2
n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur grade	99	83
TOTAL	100	85
au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents	17	12
au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	1	2
TOTAL	18	14

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

PROMOTION INTERNE 2024

Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude	Hommes	Femmes
Promotion interne sans examen professionnel	4	2
Promotion interne suite à un examen professionnel	1	0
Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité	3	2
ont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	1	1
TOTAL	8	4

PROMOUVABLES POUR AVANCEMENT DE GRADE 2024

Nombre de fonctionnaires	Hommes	Femmes
Promouvable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents	32	30
Promouvable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	1	2
TOTAL	33	32

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

2.3. : Favoriser les conditions de prise de poste faisant suite à une mobilité professionnelle

Dans le cadre des prises de fonction, en 2024 : 93 accueils ont été réalisés par la Direction des Ressources Humaines, et plus particulièrement par le service emploi-compétences : avec la remise d'un livret d'accueil, des fiches pratiques et la présentation des différents interlocuteurs au sein de la DRH, contre 90 en 2023.

En 2024 : 2 sessions d'Accueil, organisées entre la direction des ressources humaines et la direction de la communication ont pu être déployées, permettant ainsi au Président, ainsi qu'au Directeur général des services de rencontrer les 65 nouvelles recrues au sein de l'Agglomération.

Concernant les saisonniers recrutés au sein de l'agglomération, le médecin de prévention intervient afin de sensibiliser les agents aux règles d'hygiène et de sécurité.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Axe 3 : Créer les conditions d'une meilleure articulation entre vie personnelle et vie *professionnelle*

		Hommes			Femmes		
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2024	**FILIERE ADMINISTRATIVE**	3	6	5	36	24	50
	FILIERE TECHNIQUE	17	26	6	11	25	5
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	4	2	2
	FILIERE SPORTIVE	0	1	0	0	2	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	20	33	11	52	53	57

En 2023, 62 hommes et 198 femmes bénéficiaient du télétravail, en 2024, 64 hommes bénéficient du télétravail et 162 femmes. On peut constater un léger recul du télétravail chez les femmes.

	HOMME	FEMME	Année
Temps partiel (de droit et sur autorisation) – fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents	3	41	2023
	6	45	2024

2 nouvelles demandes de temps partiel présentées en 2024 et satisfaites, pour les hommes et pour les femmes : 5 demandes présentées et satisfaites.

Une salle d'allaitement a été mise en place fin 2024, au siège de l'agglomération, permettant aux femmes revenant d'un congés maternité de pouvoir tirer leur lait. Un temps d'absence est accordé quotidiennement.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

3.1. : Prendre des mesures spécifiques pour les agents en ou au retour de congé maternité ou parental

Congés de paternité	Catégories hiérarchiques	Nombre d'agents 2023	Nombre d'agents 2024
	A	4	1
	B	2	0
	C	4	2

		2023		2024	
		HOMME	**FEMME**	**HOMME**	**FEMME**
Congés	Congé parental >= 6 mois	0	1	0	0
	Congés de solidarité familiale	0	0	0	0
	Mise en disponibilité >= 6 mois	1	9	0	2
	dont les disponibilités pour accompagnement personnes en fin de vie ou en situation de dépendance	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

3.2. : Sensibiliser tous les managers aux dispositifs permettant une meilleure articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de responsabilités familiales

Pas d'action ni indicateur sur cet item.

3.3. : Elaborer une charte relative au droit à la déconnexion

Une charte sur le droit à la déconnexion existe au sein de GMVa, elle a fait l'objet d'une nouvelle publication sur l'intranet de l'Agglomération. Une mise à jour est en cours, dans le cadre d'un groupe de travail, piloté par la DSIN.

Axe 4 : Lutter contre les discriminations ainsi que les différentes formes d'agissements et violences sexuels ou *sexistes*

Le Centre de Gestion du Morbihan s'est associé à Accès au Droit Nord Morbihan et France Victimes 56 pour proposer aux collectivités un dispositif simple, sécurisé et confidentiel, de signalement des actes de violences et discriminations.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité adhérer au Centre de Gestion, afin de garantir la confidentialité du recueil de signalements et l'impartialité de leur traitement tout en apportant l'expertise de professionnels compétents (Délibération du Conseil Communautaire du 30/06/2022).

Une campagne de communication s'est déroulée en 2023 :

- Sur l'intranet ;
- Par mail aux agents ;
- Par affichage au sein des différents sites de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

Axe 5 : Actions transverses

Données relatives à la formation

Formations 2023	Hommes	Femmes
Nombre d'agent sur emploi permanent ayant participé à au moins 1 jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)	226	128
Nombre de jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)	844	

Formations 2024	Hommes	Femmes
Nombre d'agent sur emploi permanent ayant participé à au moins 1 jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)	202	208
Nombre de jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)	2072	

5.1. : Sensibiliser l'ensemble des agents à l'égalité professionnelle et à la diversité

Des formations se sont déroulées sur 2023 sur les thématiques suivantes : L'égalité femmes hommes et agir contre les violences sexistes et sexuelles, en intra. Les formations n'ont pour le moment pas été renouvelées en 2024, elles seront relancées à compter de 2026.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-2512118_DEL03-DE

5.2. : Mettre en place une instance d'analyse, de propositions et de suivi

Le groupe projet composé d'un membre du secrétariat général, de la communication, des représentants du personnel et de la direction des ressources humaines s'est réuni 3 fois en 2024, pour évoquer les indicateurs, les missions des référents égalité, entre autres.

Annexe 1 - INDEX EGALITE FEMMES HOMMES 2024, relatif au décret de juillet 2024 :

⇨ Données exclusivement liées aux agents de droits publics



INDEX 2024

Egalité professionnelle

CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

69/100

DGCL
Direction générale des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global	69/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	47/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	15/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)	0/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	7/10

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale